

DIAGNOSTIC SOCIAL DU CONSEIL DE PRÉVENTION BRABANT WALLON

2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
INTRODUCTION.....	5
I. CARTE DE VISITE DU TERRITOIRE	7
DONNEES GENERALES.....	7
TERRITOIRE.....	7
POPULATION.....	8
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET INDICATEURS	9
ÉQUIPEMENTS (SERVICES ET PLATEFORMES).....	13
Secteur de l’Aide à la Jeunesse	13
Secteur de l’Enseignement.....	15
Secteur de l’Office de la Naissance et de l’Enfance	17
Secteur de la Jeunesse et de la Culture.....	18
Secteur de la Santé et de la Santé Mentale.....	19
Secteur de l’Aide Sociale générale	21
Secteur de l’AViQ - Handicap	23
Plateformes intersectorielles.....	24
CARACTERISTIQUES DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L’AIDE A LA JEUNESSE	28
II. BILAN DES ACTIONS MENEES ET EVALUATION DE LA PREVENTION	32
BILAN DES ACTIONS MENEES.....	32
PLANS D’ACTIONS PRECEDENTS	32
« Prévention 2021 ».....	32
« Prévention - Suite Covid19 »	36
PLAN D’ACTIONS EN COURS	42
« Prévention 2022-2024 »	42
ÉVENTUELLES AUTRES INITIATIVES.....	49
Première matinée thématique sur l’accrochage scolaire du Conseil de prévention.....	49

Deuxième matinée thématique sur l'accrochage scolaire : « Comprendre la démotivation scolaire pour mieux agir! ».....	51
ÉVALUATION DE LA PREVENTION.....	53
Fonctionnement du conseil de prévention	53
III. LES CONSTATS	56
A – SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS SOCIAUX DES SERVICES A.M.O.....	56
Remarque préliminaire.....	56
La scolarité	56
Le harcèlement et cyber-harcèlement	59
Le vivre-ensemble, la citoyenneté et la cohésion sociale	61
La désaffiliation et l'isolement social	63
La précarité et la pauvreté	64
L'accès à la culture, au sport et aux loisirs.....	65
Le logement	66
Les jeunes en transition vers l'âge adulte	67
La parentalité et la vie de famille	68
La santé et la santé mentale.....	70
Les assuétudes	72
La sexualité.....	73
La question de genre(s)	74
Les réseaux sociaux et les technologies d'information et de communication	75
La délinquance	77
L'espace public et la mobilité	77
Les violences structurelles et institutionnelles	78
B – CONSTATS DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE PREVENTION	80
Méthodologie de recueil des constats.....	80
Analyse transversale des constats par thématiques.....	80
La scolarité	81
La désaffiliation et l'isolement social	83
La précarité et la pauvreté	85
L'accès à la culture, au sport et aux loisirs.....	87
Le logement	88

Les jeunes en transition vers l'âge adulte	89
La parentalité et la vie de famille	90
La santé et la santé mentale	92
Les assuétudes	93
La sexualité	95
La délinquance	96
L'espace public et la mobilité	97
Les violences structurelles et institutionnelles	97
C – AUTRES CONSTATS RECUEILLIS	100
Méthodologie de recueil des constats	100
Analyse transversale des constats par thématiques	100
La scolarité	101
Le vivre-ensemble, la citoyenneté et la cohésion sociale	102
La désaffiliation et l'isolement social	102
La précarité et la pauvreté	103
Le logement	104
Les jeunes en transition vers l'âge adulte	105
La parentalité et la vie de famille	105
La santé et la santé mentale	106
Les assuétudes	107
La sexualité	109
Les violences structurelles et institutionnelles	110
IV. ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES RELEVÉES	111
LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES VULNERABLES EN BRABANT WALLON	111
THEMATIQUES TRANSVERSALES	112
Perte de cohésion sociale	112
Accès aux droits fondamentaux : mobilité, culture, sport, logement	113
EFFETS DES DIFFERENTES CRISES SUR LE PUBLIC	113
THEMATIQUES PRIORITAIRES	115
Parentalité et vie de famille	116
Scolarité et harcèlement	116

Jeune en transition vers l'âge adulte	117
THEMATIQUE EMERGENTE	117
V. PRIORITÉS RETENUES EN VUE DU PLAN D' ACTIONS 2025-2027.....	119
JEUNES EN TRANSITION VERS L'AGE ADULTE	119
PARENTALITE ET VIE DE FAMILLE	119
SCOLARITE ET VIVRE-ENSEMBLE	120
VI. POINT(S) D' ATTENTION A L'EGARD DU COLLEGE DE PREVENTION.....	121
VII.CONCLUSION	125
BIBLIOGRAPHIE	127

INTRODUCTION

Le Décret du 18 janvier 2018 a mis en place les Conseils de Prévention qui jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la politique de prévention au niveau des divisions et des arrondissements. Ils élaborent annuellement un plan d'actions issu du diagnostic social proposé à leur attention par le Service de la Prévention de l'Aide à la Jeunesse de leur division.

Cette prévention spécialisée se présente comme une priorité, s'appuyant sur une définition plus précise de ce qu'elle doit être et sur des structures distinctes la faisant vivre dans tous les territoires et en particulier les plus proches de ses premiers bénéficiaires : les jeunes vulnérables, leur famille et leurs familiers. Elle se veut intersectorielle et intégrée aux politiques menées en faveur des jeunes sur une même zone d'actions. Elle peut se décliner en actions éducatives individuelles ou collectives mais vise également une dimension sociale influant sur l'environnement, le milieu de vie et les institutions que les citoyens fréquentent.

Le Service de Prévention du Brabant wallon a donné l'opportunité à tous les services et secteurs en lien avec les jeunes et familles fragilisés de participer à la collecte des données essentielles pour l'élaboration du diagnostic social. Cette démarche permet une meilleure compréhension des problématiques rencontrées par ce public. Nous sommes reconnaissants envers tous les acteurs impliqués d'avoir permis la mise en œuvre de cette méthodologie, qui a apporté une réelle valeur ajoutée à ce travail de synthèse.

Le diagnostic social repose sur des données factuelles, notamment statistiques, qui confirment les constatations faites à la fois par les AMO (Actions en Milieu Ouvert), les autres membres du Conseil et les services qui ne sont pas représentés au Conseil de prévention. Cette approche dynamique qui associe des données quantitatives et qualitatives permet d'identifier de manière concrète les priorités et les besoins en matière de vulnérabilités sociales au sein de notre arrondissement.

Sur base des éléments mis en évidence, les membres du Conseil de Prévention précisent les priorités qui vont fonder l'appel à projets et, dans une deuxième phase, élaborent une proposition de plan d'actions. Le diagnostic social énumère aussi les problématiques transversales que le Conseil compte relayer au Collège de Prévention.

Le Décret prévoit une analyse permanente des faits sociaux : le lecteur pourra se rendre compte des effets des différentes crises (sanitaire, socio-économique, énergétique, climatique et géopolitique) qui marquent la politique de prévention depuis 2020. Ces évolutions sur le terrain obligent le Conseil de Prévention à s'adapter rapidement et concrètement aux réalités vécues en créant un décalage dans les calendriers prévus pour les plans d'actions triennaux de la période 2021-2023.

Le diagnostic social couvrait en effet la période 2021/2023, mais certains projets, regroupés sous l'appellation « suite-Covid 19 » se sont ajoutés au plan d'actions existant, grâce à l'octroi de moyens supplémentaires par le Gouvernement de la FWB. Ces projets ont été menés d'octobre 2021 à décembre 2022 et précèdent la mise en œuvre du plan d'actions triennal de la période 2022-2024. Ce décalage temporel témoigne objectivement de l'engagement du Gouvernement et du Conseil de Prévention à répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.

La structure générale du diagnostic social a été harmonisée au niveau du Service Général de la Prévention entre les différents Chargés de prévention. Il présente une table des matières commune mais, au sein de cette structure générale, il permet un développement des éléments en fonction des différentes réalités locales.

Le diagnostic social se divise en plusieurs parties permettant de mettre en lumière la « réalité du terrain » dans une perspective intersectorielle. Il présente, au travers des éléments significatifs relevés par les services, une « carte d'identité » du territoire. Il tente de faire un bilan des actions menées et une évaluation de la prévention. Il synthétise par thématique les éléments essentiels identifiés par les AMO qui restent les acteurs de la prévention les plus proches des bénéficiaires au travers de la parole des jeunes et de leur famille. Il reprend également les constats relevés par les autres secteurs associés (ou non) au Conseil de Prévention. Une analyse des problématiques transversales est proposée afin d'aider à la priorisation des thématiques par les membres du Conseil. Le diagnostic se termine par les points d'attention à l'égard du Collège de prévention.

Toutes les actions de prévention s'inscrivent dans le respect des principes suivants : absence de mandat, libre adhésion des bénéficiaires et garantie du respect de l'anonymat. Afin d'accompagner les jeunes dans la période de transition les conduisant à l'âge adulte et ainsi lutter contre les risques accrus de pauvreté et de reproduction des inégalités liés à cette période de la vie, ces projets pourront s'organiser avec des jeunes jusqu'à la veille de leur 22 ans (formation, insertion socio-professionnelle, recherche d'un logement, accompagnement vers les services sociaux compétents, ...).

Le travail présenté ici est ainsi le fruit d'un processus de collecte d'informations qui nécessite une intégration positive des agents de prévention dans tous les espaces de concertation intersectorielle mais aussi dans une relation ouverte et individualisée avec les services d'une région donnée. S'il est sans doute une synthèse non exhaustive de toutes les problématiques rencontrées par les enfants et adolescents, il permet une priorisation intéressante pour les plans d'actions.

Gageons que les responsables de service pourront se saisir de cette synthèse pour développer des projets futurs répondant aux besoins des jeunes.

I. CARTE DE VISITE DU TERRITOIRE

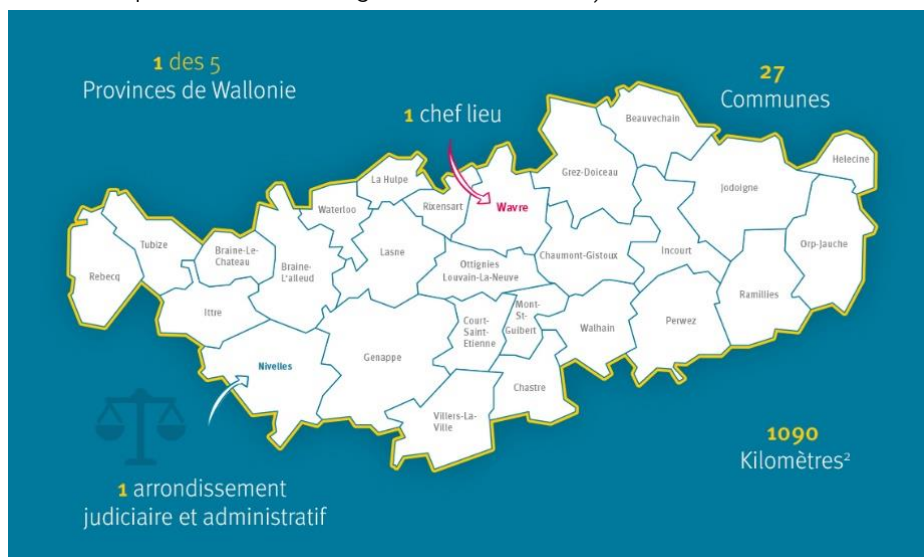
DONNEES GENERALES

La province du Brabant wallon est l'une des cinq provinces de Wallonie et ne compte qu'un arrondissement judiciaire et administratif. Elle couvre une superficie de 1.097 km², soit +/- 3,6 % du territoire national et +/- 6,5 % du territoire wallon. Elle constitue un territoire très cohérent puisque tous les découpages administratifs (province, arrondissements judiciaire et administratif, administration subrégionale de l'ONE, bureau régional de l'AViQ, plateforme enseignement-aide à la jeunesse,...) recouvrent la même réalité territoriale ce qui facilite les concertations intersectorielles. L'arrondissement est limitrophe des arrondissements flamands de « Hal-Vilvoorde » et de « Leuven » et des arrondissements wallons du « Hainaut » (divisions de Charleroi et de Mons) de « Namur » (division de Namur) et de « Liège » (division de Huy). Il est distant de quelques kilomètres seulement de la région bruxelloise qui partage le même ressort de Cour d'Appel.



TERRITOIRE

Le Brabant wallon regroupe 27 communes. Wavre en est le chef-lieu administratif et Nivelles, le chef-lieu judiciaire. Il est subdivisé en 10 zones de police pluri-communales. Ces communes sont des entités constituées de plusieurs villages et hameaux qui ont été regroupés suite à la fusion des communes de 1977. Certaines communes comme Tubize, Genval et Court-Saint-Etienne ont un passé industriel encore relativement récent et sont encore en période de mutation urbaine. Les communes de Nivelles, Jodoigne ou Wavre sont des centres historiques. Le nord de la province, proche de la périphérie bruxelloise est plus densément peuplé. La grande partie du reste du territoire a une histoire et un profil qui ont conservé un caractère rural (73,9 % du territoire sont composés de terres agricoles et boisées).



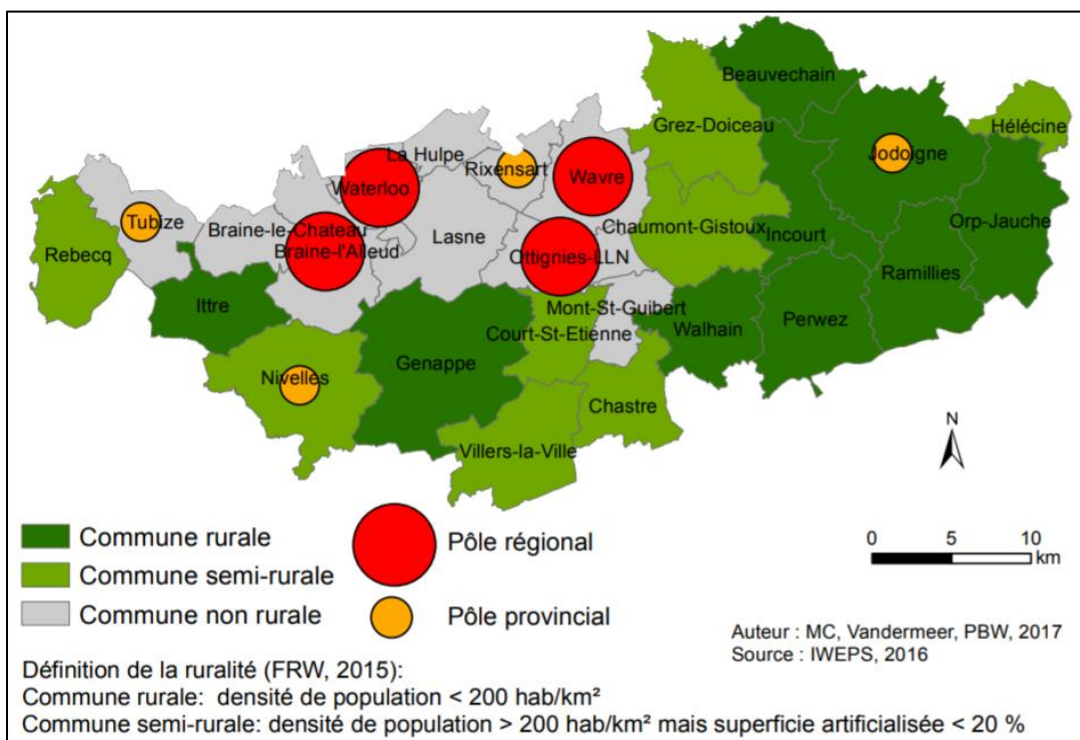
POPULATION

Au 01.01.2022, la population du Brabant wallon s'élevait à 409.782 personnes soit 11 % de la population wallonne et +/- 3,5 % de la population belge.

Le taux de croissance du Brabant wallon en 2022 a été de 0,77 % pour une moyenne régionale de 0,52%. C'est le taux de croissance le plus élevé de tous les arrondissements de Wallonie.

La population des enfants/jeunes de 0 à 24 ans était de 118.532, soit 28,93 % de la population globale de l'arrondissement (moyenne wallonne : +/- 28,82 %).

La densité de population était de 381 habitants au km² (densité de population moyenne en Wallonie : 218 habitants au km²) soit la densité de population la plus élevée des différents arrondissements wallons. Les communes à la densité de population la plus forte se concentrent dans le nord de l'arrondissement, tandis que l'est et le sud de l'arrondissement présentent une densité moins importante et conservent un caractère rural.



CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET INDICATEURS

Que ce soit au niveau du revenu moyen ou médian (nets imposables), la situation socio-économique du Brabant wallon apparaît comme la plus favorable de toutes les provinces wallonnes. Mais, on constate aussi que la différence entre revenu moyen et revenu médian y est la plus importante. Ce qui veut donc dire que plus de personnes qu'ailleurs y perçoivent un salaire en-dessous du salaire moyen. Cette situation s'explique par le fait qu'une partie de la population perçoit un salaire très élevé faisant ainsi grimper le salaire moyen.

Territoire	Revenu moyen par déclaration (2021- source : IWEPS) en euro	Revenu médian par déclaration (2021- source : IWEPS) en euro
Wallonie (R)	33 602	25 193
Brabant Wallon (P)	41 756	28 512
Hainaut (P)	30 910	23 843
Liège (P)	32 872	25 030
Luxembourg (P)	36 427	27 597
Namur (P)	34 377	26 005

A y regarder de plus près, il apparaît également que c'est en Brabant wallon que l'on retrouve les plus grandes disparités sociales. Le coefficient interquartile y est le plus élevé, attestant d'un plus grand degré d'inégalité de revenus.

Territoire	Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration (plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé) (2021- source : IWEPS)	Part des déclarations de revenu de moins de 10.000 EUR (2021- source : IWEPS)	Part des déclarations de revenu de plus de 50.000 EUR (2021- source : IWEPS)
Wallonie (R)	98	12,4 %	18 %
Brabant Wallon (P)	117	13,7 %	25,5 %
Hainaut (P)	91	11,9 %	14,9 %
Liège (P)	97	12,7 %	17,3 %
Luxembourg (P)	107	12,4 %	22,2 %
Namur (P)	102	12 %	19,5 %

De même, ce qui apparaît cohérent par rapport à un coefficient interquartile élevé, c'est au sein de cette population que l'on retrouve le plus fort pourcentage de revenus très bas (en-dessous de 10.000 € par déclaration) et le plus fort pourcentage de revenus très élevés (au-delà de 50.000 € par déclaration).

Territoire	Part des déclarations de revenu de moins de 10.000 EUR (2021- source : IWEPS)	Part des déclarations de revenu de plus de 50.000 EUR (2021- source : IWEPS)
Wallonie (R)	12,4 %	18 %
Brabant Wallon (P)	13,7 %	25,5 %
Hainaut (P)	11,9 %	14,9 %
Liège (P)	12,7 %	17,3 %
Luxembourg (P)	12,4 %	22,2 %
Namur (P)	12 %	19,5 %

D'autres indicateurs de vulnérabilité socio-économique montrent que moins de familles sont en situation précaire en Brabant wallon que dans tout le reste de la Wallonie (chiffres au 31.12.2022)

- Mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail ou du chômage (BW : 3,8 % - moyenne RW : 8,7 %)
- Part de bénéficiaires d'un (E)RIS pour les 18-24 ans (BW : 3,71 % - moyenne RW : 8,18 %)
- Part de compteurs à budget actifs en électricité (BW : 1,47 % - moyenne RW : 4,02 %)
- Part des personnes de 15-64 ans au chômage administratif (BW : 9,09 % - moyenne RW : 12,96 %)
- Part des jeunes de 15-24 ans au chômage administratif (BW : 21,38 % - moyenne RW : 29,41 %)

De 2019 à 2022, seul le BW a vu ces deux derniers taux en lien avec le chômage diminuer.

- Le montant moyen des crédits octroyés au cours de l'année par personne majeure (BW : 8404 - moyenne RW : 6709)
- Le montant moyen des prêts hypothécaires par personne majeure (BW : 6585 - moyenne RW : 4844)

De même, l'approche globale de l'ISADF¹ (indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux) montre que la plupart des communes du Brabant wallon ont un indice global au-dessus de la moyenne wallonne (0,64). Seules les communes de Tubize (0,51) et Jodoigne (0,59) sont en-dessous de cette moyenne. Par contre, certaines communes sont très privilégiées à cet égard telles que Walhain (0,96), Braine-l'Alleud (0,88) ou Villers-la-Ville (0,87).

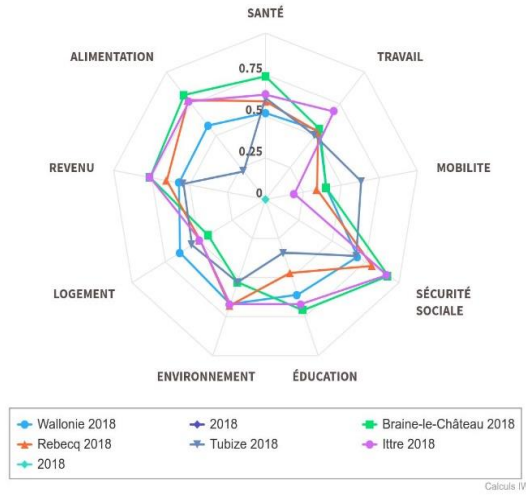
Cette première analyse de l'ISADF global² ne montre cependant pas que l'accès à certains droits fondamentaux (tels que ceux liés au logement ou la mobilité) reste critique (de 0 à 0,25) ou problématique (de 0,25 à 0,50) pour la moitié des communes de l'arrondissement.

¹ IWEPS, <https://isadf.iweeps.be/isadf.php>, exercice 2018

² WALSTAT, https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=9

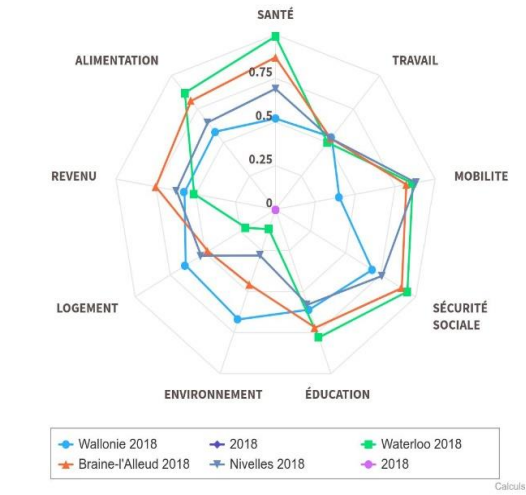
OUEST du Brabant wallon

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



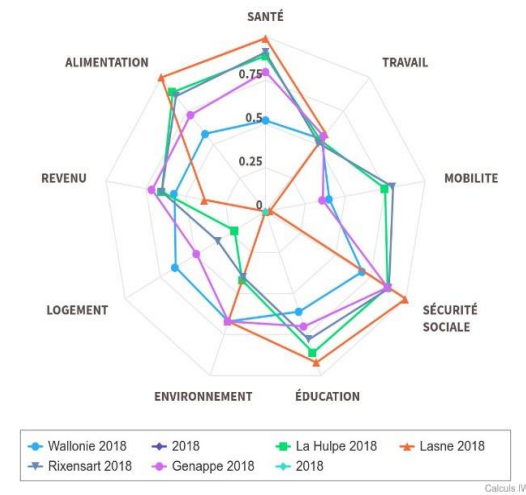
CENTRE-OUEST du Brabant wallon

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



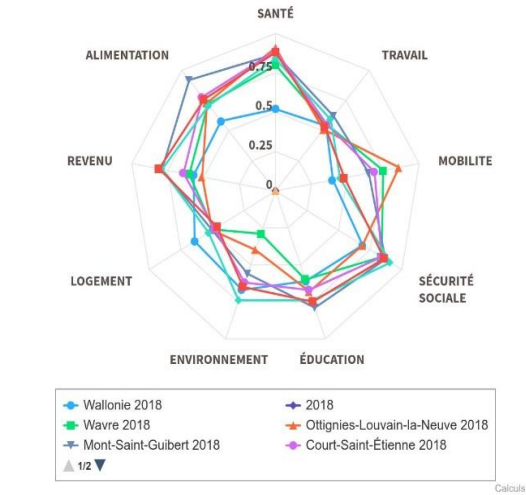
CENTRE du Brabant wallon

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



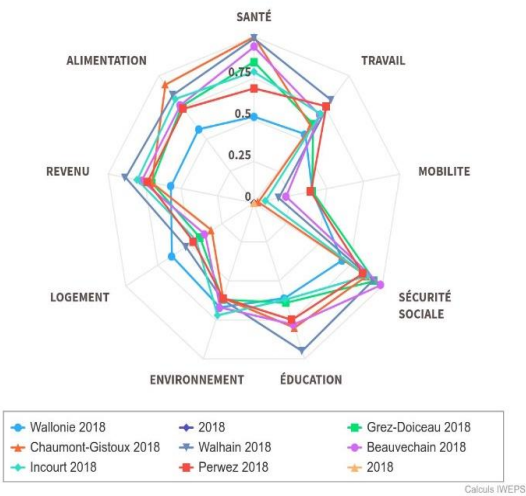
CENTRE-EST du Brabant wallon

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



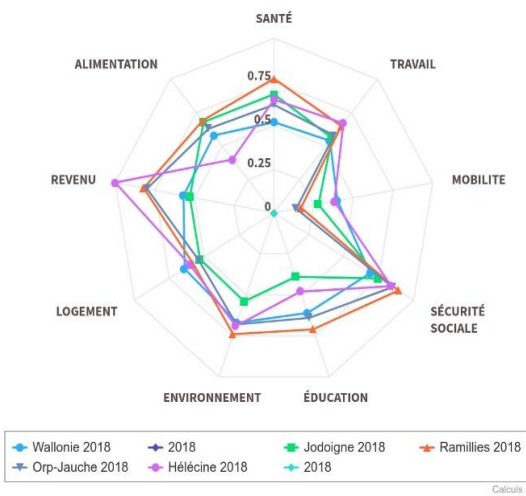
EST du Brabant wallon

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



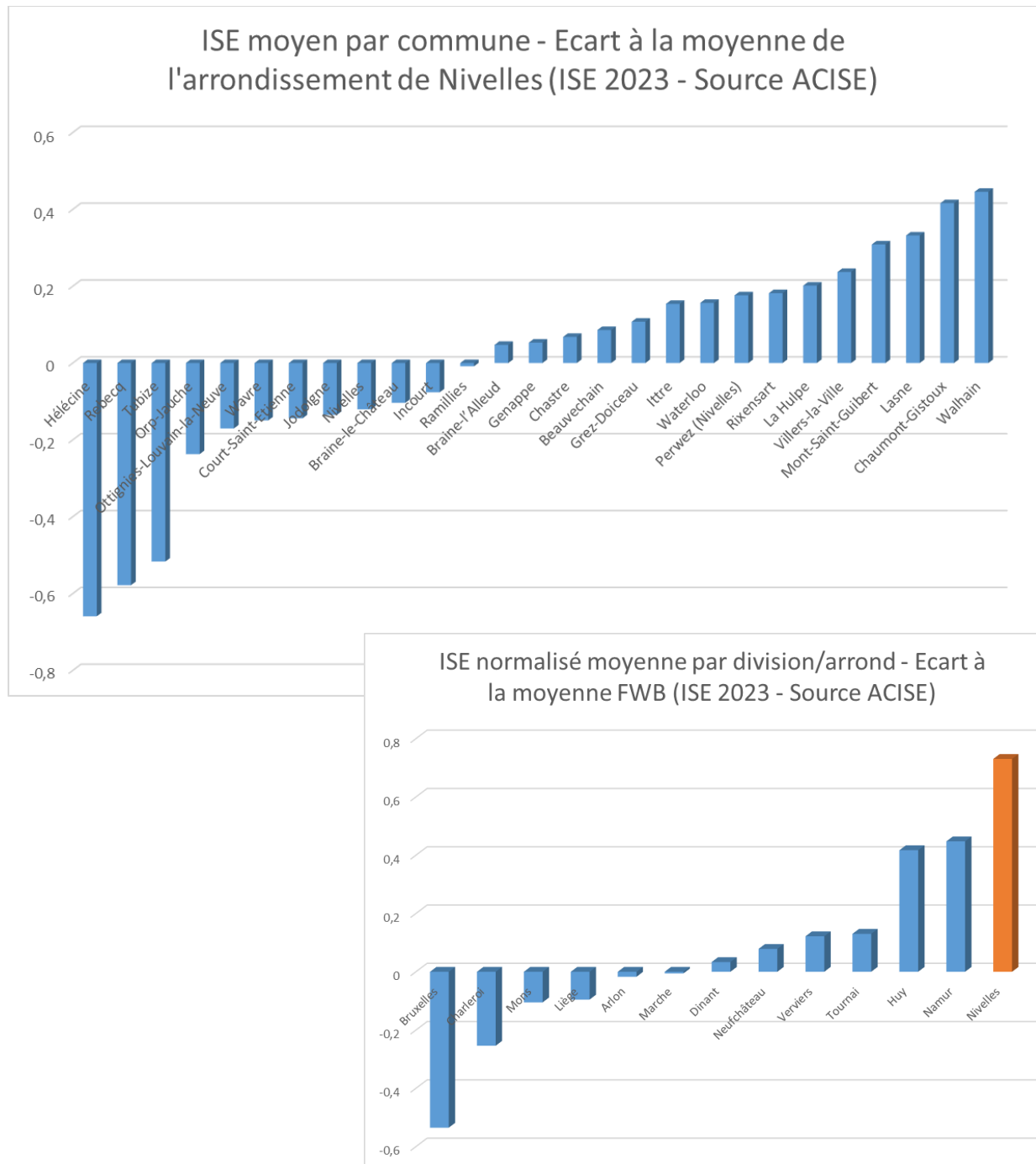
EST du Brabant wallon

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



L'indice socio-économique de l'enseignement³ moyen par commune tient compte de 7 variables caractérisant les ménages des élèves fréquentant l'implantation, l'école ou le secteur statistique (couvrant les revenus, les niveaux des diplômes, les activités professionnelles, les taux de chômage, d'activité et de bénéficiaires d'une aide sociale).

Celui-ci montre encore bien ci-dessous cette grande disparité socio-économique entre les communes. Même si dans l'ensemble le Brabant wallon obtient un indice plus élevé par rapport aux autres arrondissements, cela ne représente pas la réalité de l'ensemble des communes de notre arrondissement. Nous retrouvons des communes où les familles avec enfants scolarisés sont en situation socio-économique faible.



³ FWB-ENSEIGNEMENT, <http://www.enseignement.be/index.php?page=28576&navi=4891>

ÉQUIPEMENTS (SERVICES ET PLATEFORMES)

Vous retrouverez dans cette partie une vue globale des services et plateformes intersectorielles liés aux jeunes et aux familles.

Secteur de l'Aide à la Jeunesse

- Les services publics :

Comme dans toutes les divisions (ou arrondissements non composés de divisions), sont présents dans le Brabant wallon :

- un Service d'Aide à la Jeunesse - **SAJ** (Chaussée de Nivelles 81 à 1420 Braine-l'Alleud, Tél.: 067/89.59.60, courriel : saj.nivelles@cfwb.be;
- un Service de Protection de la Jeunesse - **SPJ** (Chaussée de Nivelles 83 à 1420 Braine-l'Alleud, Tél.: 067/64.46.42, courriel : spj.nivelles@cfwb.be;
- un Service de Prévention - **SPBW** : (Avenue Robert Schuman 82 à 1401 Nivelles, Tél. : 067/64.46.03, courriel : prevention-brabantwallon@cfwb.be.

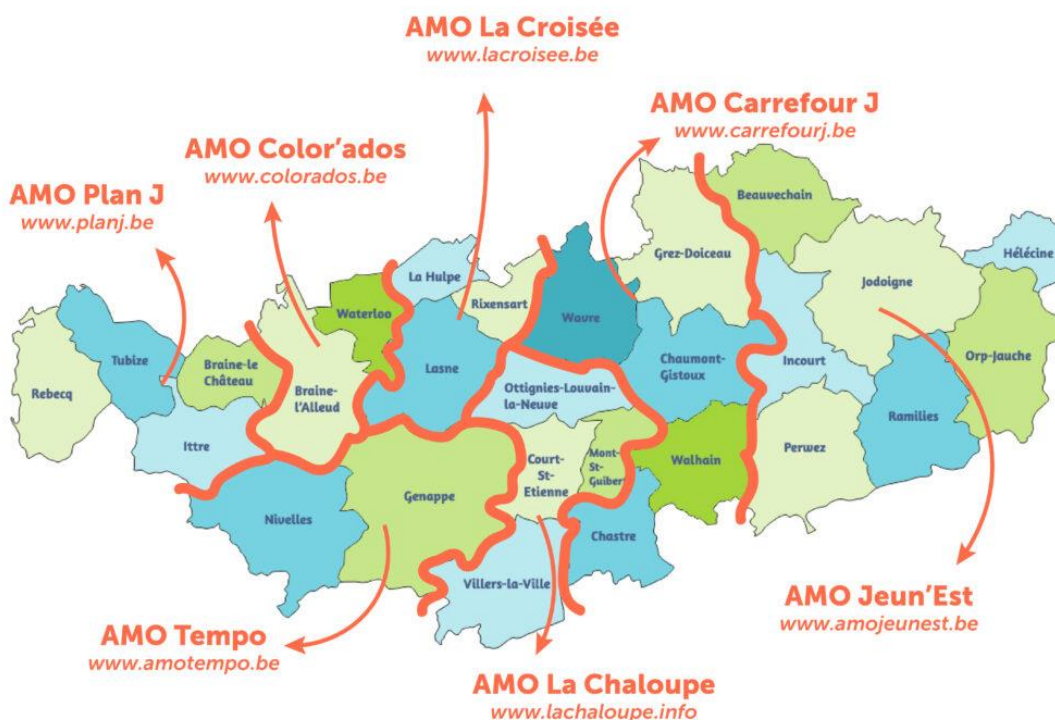
Sont également présentes deux IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse) et une EMA (Equipe Mobile d'Accompagnement) :

- l'**IPPJ de Wauthier-Braine** à régimes éducatifs ouvert et fermé (Avenue des Boignées, 13 à 1440 Wauthier-Braine, Tél. : 02/367.85.00, courriel : ippj.wauthier-braine@cfwb.be;
- l'**IPPJ de Braine-le-Château** à régimes éducatifs fermés (Chemin Saint-Joseph, 3 à 1440 Braine-le-Château, Tél. : 02/367.11.20, courriel : ippj.braine-le-chateau@cfwb.be;
- l'**EMA de Nivelles-Charleroi** (Tél. de permanence : 0473/18.34.38, Fax : 02/600.08.30, courriel : ema.nivelles-charleroi@cfwb.be.

- Les services agréés :

Les services agréés non mandatés :

- Les 7 AMO (services d'Actions en Milieu Ouvert) du Brabant wallon couvrent le territoire des 27 communes de l'arrondissement :



- 1 SAPA (Service d'Accompagnement du Parrainage): « **Parrain-Ami** »
- Il n'y a pas de **PEP** non mandaté (Projet Educatif Particulier) ou de **MADO** (Maison des Adolescents) présent sur le territoire du Brabant wallon. Cependant le P.E.P. « RWLP » dont le siège social est à Namur couvre l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc aussi le Brabant wallon. A ce titre, il a un représentant siégeant au Conseil de Prévention de chaque arrondissement.

Les services agréés mandatés non résidentiels :

- 1 SAs+mi (Service d'Accompagnement socio-éducatif avec mission intensive) : « Le Traversier » à Lillois
- 1 SAs (Service d'Accompagnement socio-éducatif) : « La Mandoline » à Genval
- 1 SApse (Service d'Accompagnement psycho-socio-éducatif) : « Espace » à Wavre
- 1 SAAF (Service d'Accompagnement en Accueil Familial) : « Alternatives Familiales » à Braine-l'Alleud (avec une antenne à Ottignies-LLN pour des rencontres médiatisées et une unité décentralisée à Charleroi)
- 1 SAAFu (Service d'Accompagnement en Accueil Familial d'urgence) : « AAFU » à Nivelles (avec une antenne Bruxelles-B.W. et une antenne Hainaut à La Louvière)
- 1 SARE (Service d'Actions Restauratrices et Educatives) : « STAR »

Remarque : Il n'y a pas de SAP (Service d'Accompagnement des Protutelles) en Brabant wallon. La Conseillère du SAJ de Nivelles travaille principalement avec le SAP de Bruxelles « **Soutien à la Jeunesse** ».

Les services agréés mandatés résidentiels :

- 1 **PEP** (Projet Educatif Particulier) : « L'Amarrage » (siège social : Ottignies-LLN) organisant trois structures d'hébergement (3-18 ans) et de semi-autonomie (15-18 ans) : « Le Cabestan », « L'Estacade » à Braine-l'Alleud et « La Baine » à Houtain-le-Val ; un service mobile intensif intervenant dans le milieu de vie : « Le Chenal » (12-18 ans) ; un service organisant des séjours éducatifs de rupture (en Belgique, France, Roumanie, Moldavie, Bénin et Sénégal) : « Cap Solidarité » (15-18 ans).
- 5 **SRG** (Services Résidentiels Généraux) : « Les Petits Sapins » à Waterloo, « Le Logis » à Genval, « Les Sentiers de la Colline » à Rixensart, « La Châtaigneraie » à Ottignies-LLN, « L'Hacienda » à Autre-Eglise.
- 1 **SRU** (Service Résidentiel d'Urgence) : « L'Atalante » à Nivelles (SRU organisé par l'Amarrage)
- Le Logis, l'Hacienda et l'Amarrage ont créé le projet « **En-Terre-1-Connue** » un lieu d'accueil innovant, une pédagogie adaptée et un réseau qui fait sens. Le jeune est « surpris » par une prise en charge « alternative » dans un lieu tiers qui marque une rupture par rapport à son lieu de vie. Dans une ferme agricole bio, les espaces de vie sont des tiny houses.

Remarque : Il n'y a pas de **SROO** (Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation) en Brabant wallon, cependant le SROO « **Centre Van Durme** » à Rhode-Saint-Genèse, travaille régulièrement avec les autorités mandantes du Brabant wallon et fait partie de l'ADRBW (Association des Directeurs des services Résidentiels du Brabant Wallon). Il n'y a pas non plus de SRS (Service Résidentiel Spécialisé) situé sur le territoire de l'arrondissement.

Secteur de l'Enseignement

• Enseignement fondamental

- Enseignement fondamental ordinaire : La couverture de l'arrondissement en écoles fondamentales ordinaires est assez dense et relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas moins de 153 écoles fondamentales ordinaires dont : 12 organisées par la C.F. (souvent en lien avec une école secondaire), 6 écoles libres non confessionnelles (proposant souvent des pédagogies alternatives), 65 écoles libres confessionnelles et 70 écoles communales. Les réseaux communal et libre sont particulièrement bien représentés à cet égard.

- Enseignement fondamental spécialisé :

Au niveau de l'enseignement fondamental spécialisé, c'est principalement le centre de l'arrondissement qui est pourvu d'écoles fondamentales spécialisées. Une seule école de ce type est présente dans l'Est de l'arrondissement et aucune à l'Ouest. Il s'agit principalement d'enseignements de type 1, 2, 3 et 8 qui sont dispensés dans ces écoles.

- Enseignement fondamental **DASPA** (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) et dispositif **FLA** (Français langue d'apprentissage)

Les 7 écoles « DASPA » réparties sur le Brabant wallon dont certaines à proximité des centres FEDASIL de Jodoigne et Rixensart.

- **Enseignement secondaire :**

- Enseignement secondaire ordinaire :

Il existe 38 écoles secondaires ordinaires dans l'arrondissement dont : 7 organisées par la C.F., 6 organisées par la province et 25 écoles libres. Ces écoles secondaires sont réparties sur 12 communes de l'arrondissement et principalement dans 6 gros pôles scolaires : Nivelles (6 écoles), Wavre (7), Braine-l'Alleud (5), Waterloo (4), Ottignies-LLN (3) et Jodoigne (3).

- Enseignement en alternance :

- o CEFA de Court-Saint-Etienne
- o CEFA de Tubize (anciennement Quenast)
- o Centre IFAPME Namur/Brabant wallon (4 implantations dont 2 en BW) : à Limal (Wavre) et Perwez.

- Enseignement secondaire **DASPA** (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) et dispositif **FLA** (Français langue d'apprentissage).

Les 20 dispositifs FLA et 5 DASPA sont répartis sur le territoire.

- Enseignement secondaire spécialisé :

Il y a 14 écoles secondaires spécialisées sur l'arrondissement dont 10 organisées par le libre et dont 5 sont situées sur le territoire d'Ottignies-LLN. Aucun établissement n'est situé dans l'est de l'arrondissement.

- Les Centres Psycho-Médico-Sociaux (**CPMS**) :

Tous les réseaux d'enseignement disposent de CPMS présents sur le territoire. Il y a 2 CPMS de la Communauté Française (Wavre et Nivelles), 3 CPMS provinciaux (Wavre, Jodoigne et Nivelles) et 8 CPMS libres (3 à Wavre, 2 à Nivelles, Braine-l'Alleud, Ottignies et Jodoigne).

- Les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (**PSE**) :

Il y a deux services PSE dans la province : le service PSE provincial qui compte 5 antennes (Tubize, Nivelles, Ottignies-LLN, Wavre et Jodoigne) et le service PSE libre du Brabant wallon qui compte 3 antennes (Braine-l'Alleud, La Hulpe et Nivelles).

- Les Internats Scolaires :

Il y a 9 internats scolaires sur l'arrondissement. Cinq sont liés aux différents athénées royaux et trois à des écoles provinciales (dont un internat spécialisé à Nivelles). Il n'y a aucun Home d'Accueil Permanent (HAP) permettant d'accueillir les jeunes en-dehors des périodes scolaires sur le territoire.

- Les Académies :

Il y a 12 académies des arts en Brabant wallon. Elles sont toutes organisées par les pouvoirs communaux et sont relativement bien réparties sur le territoire avec cependant, une concentration plus importante dans les grosses communes du centre de l'arrondissement.

- **Enseignement supérieur :**

Les établissements d'enseignements supérieur et universitaire se concentrent quasi exclusivement sur le site de Louvain-la-Neuve mis à part les deux établissements d'enseignement supérieur de Jodoigne et Nivelles :

- **Les Hautes Ecoles :**

- o « Haute Ecole P.H. SPAAK » (section normale secondaire) à Nivelles
- o « Institut Supérieur Pédagogique et Economique – ISPE » (sections assistants de direction, éducateurs spécialisés et normale primaire) à Jodoigne (implantation locale de la Haute Ecole Lucia De Brouckère de Bruxelles)
- o « Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales – EPHEC » à Louvain-la-Neuve
- o « Ecole Normale Catholique du Brabant Wallon – ENCBW » (sections normales maternelle, primaire et secondaire) et « Le Parnasse » (section soins infirmiers) à Louvain-la-Neuve (toutes deux étant des implantations de la Haute Ecole Léonard De Vinci de Woluwé- Saint-Lambert)
- o HELHa Cardijn – Haute Ecole Louvain en Hainaut Cardijn département social

- **Les Hautes Ecoles Artistiques :**

« L'Institut des Arts de la Diffusion – IAD » (sections réalisation, théâtre, son, image, ...) à Louvain-la-Neuve

- **Les Universités :**

« Université Catholique de Louvain – UCL » à Louvain-la-Neuve

L'Enseignement de Promotion Sociale :

Les cinq écoles de promotion sociale sont principalement organisées par le réseau officiel (2 écoles de la C.F., 1 école provinciale et 1 école communale). Elles sont toutes situées dans les grandes communes du centre de l'arrondissement.

Secteur de l'Office de la Naissance et de l'Enfance⁴

- **Les PEP** (Partenaires Enfants Parents) – anciennement TMS :

Les 40 PEP (27 ETP) couvrent l'ensemble du territoire.

- **Les consultations ONE en Brabant wallon :**

Il existe 34 lieux de consultation ONE sur la province répartis sur l'ensemble de son territoire (dont 10 consultations périodiques et 3 antennes).

- **Les lieux de rencontre enfants-parents :**

23 lieux de rencontre enfants et parents accueillent de jeunes enfants (0 à 3 ans) accompagnés de leurs parents, grands-parents ou d'une personne proche, dans un environnement de qualité.

Les professionnels et bénévoles permettent, par leur accompagnement, de soutenir la relation entre l'enfant et son/ses parent(s) et de rompre l'isolement social vécu par certaines familles.

Ces rencontres se font le plus souvent dans un seul et même espace aménagé, parfois mobile. Elles sont habituellement gratuites, mais certains lieux de rencontre peuvent demander une faible participation financière.

⁴ Site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-dactivite/>, rapports d'activités 2022

- **L'Espace pour Parents dans la Séparation :**

Ce projet, développé par la Maison de la parentalité de Waterloo, une structure spécifiquement dédiée aux situations de conflit parental. Elle aide les parents séparés à se (re)centrer sur les besoins de leur(s) enfant(s) et à coopérer dans l'exercice conjoint de l'autorité parentale.

- **Les S.A.S.P.E. (Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance)**

L'arrondissement ne compte qu'un SASPE, le « Home Reine Astrid » à La Hulpe qui est une d'une capacité d'accueil de 56 places.

- **Equipe « SOS Enfants » :**

L'arrondissement compte une équipe « SOS Enfants » à Genappe qui offre un soutien à la parentalité et accompagne l'enfant dans son processus de développement. Elle s'est notamment dotée d'une équipe « Eclotions » qui permet un début d'accompagnement dès la grossesse.

- **Accueil Temps Libre (ATL) en Brabant wallon :**

- Ecoles des devoirs (36 dont 31 reconnues par l'ONE)
- Accueils extrascolaires (203)
- Centres de vacances :
 - o Plaines de vacances (215).
 - o Séjours de vacances (17)
 - o Camps de vacances (448)

- **Service d'Accompagnement des Familles :**

Il y a 2 S.A.F. dans le Brabant wallon :

- Tout un Village (Ottignies-Louvain-la-Neuve) : accompagnement global, de proximité et gratuit pour tout parent et futur parent qui traverse une période difficile.
- Etincelles (Arquennes) : espace de soutien pour les jeunes dont un proche est en souffrance psychique

Secteur de la Jeunesse et de la Culture

- **Les Maisons de Jeunes :**

Une « Maison de jeunes » est un lieu d'accueil, de créativité, d'expression, de participation, de rencontres pour les jeunes de 12 à 26 ans. Les 10 Maisons développent une citoyenneté critique, active et responsable, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle.

- **Mouvements de Jeunesse en Brabant wallon :**

- Les Faucons Rouges : 2 unités
- Le Patro : 12 unités
- Les Guides : 14 unités
- Les Scouts catholiques : 45 unités
- Les Scouts pluralistes : 9 unités

- **Les Centres Culturels du Brabant wallon :**

On peut appeler "Centre culturel" des associations privées regroupant des populations particulières désireuses de se retrouver autour d'activités à caractère culturel ou de loisir. Par exemple, un Centre culturel de quartier, ou un Centre culturel créé par des immigrés d'une origine spécifique. On peut aussi appeler "Centre culturel" un bâtiment, affecté par un pouvoir public à l'exercice d'activités de loisirs et éventuellement à la présentation de spectacles. De

nombreuses villes ou communes, des Provinces aussi, gèrent un "Centre culturel" sous leur seule responsabilité et à partir de leurs moyens propres. En Brabant wallon, il y a 12 centres culturels dont plusieurs sont gérés par une commune et un par la Province.

- **Les C.E.C. (les Centres d'Expression et de Créativité)**

Il s'agit de structures permanentes proposant de nombreux ateliers dans de multiples disciplines. Ils s'adressent à tous les publics et à tous les âges et développent leur activité en lien avec le contexte social, économique et culturel des populations concernées. Par le biais de démarches créatives et une articulation à leur environnement, ils réalisent des projets socio-artistiques et d'expression citoyenne. Il y en a 18 répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Secteur de la Santé et de la Santé Mentale

- **Santé :**

- Les maisons médicales :

Il y a 6 maisons médicales en Brabant wallon principalement situées au centre de la province⁵.

- Les hôpitaux, les cliniques et les centres hospitaliers :

Il y a 4 sites hospitaliers principaux en Brabant wallon : l'hôpital de Braine-l'Alleud - Waterloo (CHIREC), les hôpitaux de Nivelles et Tubize (pôle hospitalier Jolimont) et la Clinique St-Pierre d'Ottignies. Comme on le voit, l'est du Brabant wallon n'est pas du tout équipé en structures hospitalières de proximité.

- Le Centre Local de Promotion de la Santé :

Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon-ASBL situé à Wavre.

- **Santé mentale :**

- Les Services de Santé Mentale (SSM) et les Centres de Guidance :

Il y a 7 Services de Santé Mentale (et Centres de Guidance) en Brabant wallon répartis sur les grandes entités du territoire.

- Les services hospitaliers :

En Brabant wallon, il existe 6 structures hospitalières de santé mentale dont cinq peuvent accueillir des enfants ou des adolescents :

- SILVA médical - Clinique de la Forêt de Soignes ASBL
- Association Le Domaine. ULB (Erasme)
- La Petite Maison ACIS (hôpital psychiatrique pour enfants, adolescents et jeunes adultes et centre de réadaptation fonctionnelle)
- Service de Psychiatrie de la Clinique Saint-Pierre
- Centre Hospitalier Neurologique William Lennox
- Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons

- Les structures intermédiaires :

Il y a également 3 centres de jour, 5 Initiatives d'Habitation protégée (I.H.P.) et différentes autres structures intermédiaires en soins de santé mentale.

- Pass@do, centre de jour pour adolescents

⁵ Fédération maisons médicales santé et solidarité, <https://www.maisonmedicale.org/-Trouver-une-maison-medicale-en-Belgique-.html>.

- Tangram, hôpital de jour psychiatrique pour parents en souffrance dans leur quotidien familial.
- Antenne 110 : convention particulière avec le service des soins de santé de l'I.N.A.M.I. pour accueillir 16 enfants de 3 à 12 ans (internes et externes) dont les difficultés nécessitent une prise en charge intensive.
- La Courtille, Initiative d'Habitation Protégée (I.H.P.), émane du service de psychiatrie de la Clinique St-Pierre et du centre médico-psychothérapeutique d'Ottignies.
- Notre Domaine. Initiative d'Habitation Protégée (I.H.P.)
- Le Solier, Initiative d'Habitation Protégée (I.H.P.), liée au S.S.M. « Safrans »
- La Traversière : communauté psychothérapeutique résidentielle
- Le Chat Botté : centre de rééducation fonctionnelle conventionné par l'INAMI.
- ASARBW ASBL : concertation d'Aide et de Soins en Assuétudes Réseau Brabant Wallon
- La Fabrique du Pré : centre de jour (A.S.B.L. de La Traversière).
- Accroch' : équipe pluridisciplinaire pour la prise en charge des jeunes en décrochage scolaire.

- Les centres de planning et de consultation familiale et conjugale :

Il y a 10 centres de planning et de consultation familiale et conjugale relativement bien répartis sur le territoire de l'arrondissement : 2 à Tubize, Braine-l'Alleud, Waterloo, Genval, Nivelles, L.L.N., 2 à Wavre et Perwez.

- Les projets initiatives du réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon « Archipel » :

Depuis 2015, le réseau « Archipel »⁶ soutient les jeunes de 0 à 23 ans via plusieurs initiatives en vue de maintenir et améliorer la santé mentale des enfants et adolescents du Brabant wallon.

- Les 3 équipes mobiles :
 - Wei-Ji** : Equipe mobile de crise, soins intensifs de courte durée
 - EMOSA** : Equipe mobile de soins de long terme et de double diagnostic
 - 1001 Jours** : Equipe mobile de la grossesse jusqu'aux 2,5 ans de l'enfant
- **L'intégration des fonctions psychologiques dans la 1ère ligne** : l'INAMI permet la gratuité (à partir du 01.02.2024) des soins psychologiques dans la première ligne auprès des réseaux Archipel et 107BW. En Brabant wallon, plusieurs psychologues et orthopédagogues cliniciens sont conventionnés pour intervenir auprès des personnes ou des groupes de tout âge et à tout moment.
- **Case manager** : Il arrive parfois que les professionnels, un jeune et son entourage se retrouvent dans une impasse, de manière répétée avec au bout une rupture ou un risque de rupture de la trajectoire de prise en charge. Dans ces situations, le réseau propose et met à la disposition des personnes concernées, un espace de concertation en vue de les aider à co-construire de nouvelles solutions en vue de répondre spécifiquement et globalement au besoin et à la demande du jeune.
- **Dispositif K-Ban** : c'est un dispositif intersectoriel qui vise à répondre aux besoins particuliers des jeunes « en âge de transition » (de 16 à 23 ans) en vulnérabilité psychosociale. Les objectifs poursuivis sont les suivants :
 - Améliorer les accompagnements et les soins des jeunes
 - Permettre une meilleure transition de l'adolescence vers le jeune adulte
 - Répondre à des besoins dans les réseaux enfants/ados et adultes
 Les réseaux Archipel et 107BW mettent en place un ensemble d'actions en collaboration avec 8 structures partenaires : l'AMO La Chaloupe, l'AMO Tempo, l'AMO Jeun'Est, le centre hospitalier Le Domaine, l'ASBL Le Traversier, l'outil « En-Terre-1-Connue », l'équipe mobile assertive enfants-ados EMOSA et l'équipe mobile assertive adultes Constellation 2B.

⁶ Site web d'Archipel, <http://www.archipelbw.be/>

- Les équipes de liaison : collaboration entre les hôpitaux généraux et les hôpitaux pédopsychiatriques pour améliorer l'accueil et la prise en charge des jeunes de 0 à 18 ans aux urgences et dans les services pédiatriques.
- La participation des jeunes et de leur entourage : le chargé de projet porte une attention particulière aux jeunes dans les différents programmes du réseau et met en place des outils pour recueillir la parole des jeunes et la porter aux professionnels.
- Les lits de crise : 3 hôpitaux mettent à disposition des lits d'accueil de courte durée pour les jeunes nécessitant une mise à distance du milieu de vie.
- L'accueil de jour post-crise et post-urgence : prise en charge de jeunes sortant d'une crise, d'une urgence ou considérés inaptes à reprendre une vie scolaire rapidement.
- Différents outils : guide des dispositifs en santé mentale et assuétude, carte ressources scolarité et besoins spécifiques, affiche recensant les services de soutien aux jeunes, site internet www.trajet-tdah.be, projet porte-voix.

Secteur de l'Aide Sociale générale

- **Les CPAS (Centres Publics d'Action Sociale)⁷**

En Belgique, il existe un **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)** dans chaque commune, soit 589 centres au total. Notre arrondissement étant composé de 27 communes, il y a 27 CPAS en Brabant wallon.

Les Centres Publics d'Action Sociale sont des organismes publics qui ont pour mission « de permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Leur travail et les missions qui leur sont dévolues sont articulés autour de 3 lois, à savoir :

- La loi du 08.07.1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale qui décrit notamment les missions dévolues aux CPAS ;
- La loi du 26.05.2002 concernant le droit à l'intégration sociale et l'arrêté royal du 11.07.2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale ;
- La loi du 02.04.1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les Centres Publics d'Action Sociale et qui règle essentiellement les questions de compétence territoriale dans le cadre de l'intervention des CPAS.

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Les CPAS ont pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative mais également préventive en encourageant notamment la participation sociale des usagers. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le CPAS peut créer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif, les étendre et les gérer, peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services et peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale ou des activités spécifiques. Il peut créer, avec eux, un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions ou services pourraient coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels et collectifs et les moyens d'y répondre. Plus spécifiquement, le CPAS peut créer et gérer des structures d'accueil pour la petite enfance, des haltes garderie, des écoles de devoirs et des espaces dédiés à l'accueil extrascolaire. Il peut enfin octroyer aux familles avec enfants des aides sociales spécifiques permettant aux parents précarisés de subvenir aux besoins de leurs enfants (frais scolaires, frais médicaux, avances sur pension alimentaire, parts contributives pour les enfants placés, ...).

⁷ Belgium.be informations et services officiels,
https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas

La loi du 26.05.2002 concernant le droit à l'intégration sociale a été instauré pour remplacer le volet « minimex » devenu obsolète. Toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale.

La loi du 26.05.2002 fait une distinction entre les personnes âgées de moins de 25 ans et les personnes âgées de plus de 25 ans.

En effet, le législateur a, par-là, décidé d'investir dans l'activation et la mise à l'emploi des jeunes de moins de 25 ans par une prise en charge et un accompagnement plus soutenu à travers la mise en œuvre d'un projet individualisé d'intégration sociale. En novembre 2016, ces projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) ont été généralisés et sont devenus obligatoires pour tous les nouveaux bénéficiaires d'un RIS qui doivent signer ce contrat. Celui-ci doit être élaboré dans les trois mois de l'octroi du RIS par le CPAS. Cette disposition introduit une conditionnalité supplémentaire. Le RWLP précise que : « *c'est d'autant plus inquiétant que dans la pratique, l'accompagnement soutenu mis en place par les CPAS, au lieu d'être aidant pour le jeune, se réduit le plus souvent à un contrôle des conditions débouchant sur des refus d'aide sociale à des jeunes qui vivent l'appauvrissement ou la pauvreté de manière durable.* »

En Brabant wallon, il existe trois organes de concertation au niveau des CPAS : l'Inter-CPAS regroupant les travailleurs sociaux des 27 CPAS de la province, la Fédération des Directeurs généraux des CPAS du Brabant wallon et la réunion des Présidents de CPAS.

Plus spécifiquement lié à notre domaine d'action, le CPAS a la mission de tutelle des enfants. En effet, tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle, est confié au centre public d'action sociale de la commune où il se trouve. Le tribunal de la jeunesse ou le comité de protection de la jeunesse peuvent confier au centre public d'action sociale les enfants dont le centre assure déjà la garde matérielle et dont les parents sont déchus en tout ou en partie de l'autorité parentale (Loi du 08.07.1976 organique des CPAS).

- **Les P.C.S. (Plans communaux de Cohésion Sociale)⁸**

La [cohésion sociale](#) est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et co-responsable pour le bien-être de tous.

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et co-responsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, le **PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en 7 axes** :
Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
Le droit à la santé ;
Le droit à l'alimentation ;
Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;

⁸ Le portail de la cohésion sociale du service public de la Wallonie, <http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/PCS>

Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
Le droit à la mobilité.

En Brabant wallon, 19 des 27 communes disposent d'un PCS pour la période 2020-2025.

- **Les Maisons d'accueil et aide aux sans-abris⁹ :**

- Les Maisons d'accueil :

- o Les Quatre vents – Maison d'accueil pour tous (Nivelles)
- o Le Goéland – Maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfants (Nivelles)
- o L'églantier – Maison d'accueil pour avec ou sans enfants (Braine-l'Alleud)
- o La Maison'Elle – Maison d'accueil pour femmes avec enfants (Rixensart)
- o Maison Maternelle Paul Henricot – Maison d'accueil (Court-Saint-Etienne)

- Les maisons de vie communautaire :

La maison Maternelle du Brabant wallon (Ottignies)

- Les Centres d'accueil de jour :

Il y a une seule structure d'accueil de jour en Brabant wallon et aucune structure d'accueil de nuit) : Un Toit Un Cœur (UTUC) – Service d'accueil de jour (Louvain-la-Neuve)

- Dispositif d'accueil d'urgence :

Le Relais social intercommunal du Brabant wallon¹⁰ développe avec ses partenaires un dispositif d'hébergement d'urgence (DHU) avec plusieurs « places » d'hébergement réparties sur l'ensemble du territoire.

Secteur de l'AViQ¹¹ – Handicap

- **Services d'accompagnement de jeunes enfants :**

Ils accompagnent sur le plan éducatif, social et psychologique les enfants qui présentent un handicap ainsi que leur famille, de la naissance de l'enfant (voire même avant) jusqu'à l'âge de 8 ans. Il existe trois services en Brabant wallon dont deux sont liés à des déficiences spécifiques (auditives et visuelles).

- Service d'accompagnement - s.ac.a.do du brabant wallon (Wavre)
- Service d'accompagnement pour enfants et jeunes avec déficience sensorielle - Triangle-Wallonie (Sombreffe)

- **Services d'accompagnement des jeunes en âge scolaire :**

Les 4 services prennent le relais des services d'accompagnement des jeunes enfants pour les jeunes de 6 à 20 ans et leur famille. Ils accompagnent l'enfant ou l'adolescent afin de favoriser sa participation et sa socialisation dans ses milieux de vie ordinaires. Ils offrent une aide personnalisée :

- Le Chemin (Nivelles)
- Le Cerf-volant (Braine-l'Alleud)

⁹ Fédération des maisons d'accueil et services d'aide aux sans-abris, www.ama.be/les-membres/.

¹⁰ Plus d'informations sur leur site internet : www.rsbw.be

¹¹ Wallonie Santé handicap AViQ, <https://www.aviq.be/fr>

- Service d'accompagnement pour enfants et jeunes avec déficience sensorielle - Triangle-Wallonie (Sombreffe)
 - L'Entre-temps (Genval) : Il fait partie du projet « jeune avant tout » qui apporte un accompagnement spécifique à des jeunes présentant des profils complexes qui combinent des problèmes de santé mentale, de déficience intellectuelle liés à des troubles sévères du comportement et pour lesquels la famille est en grandes difficultés pour répondre à leurs besoins.
- **Service d'accompagnement pour une mission spécialisée en transition Ecole-Vie Active**

Le service EXCEPTION (Nivelles) a pour objectif d'offrir un soutien, un accompagnement et une bonne orientation aux jeunes en situation de handicap à la sortie de l'école. Ce service a pour mission générale de soutenir le jeune dans l'élaboration d'un projet personnel dans tous les domaines de la vie (activités, formation, emploi, loisirs, logement, vie affective et sexuelle, domaine médical ou social...).

- **Services d'Accueil Spécialisé pour Jeunes (SAS'J) :**

Ces services accueillent des jeunes non scolarisés (de manière temporaire ou plus prolongée) qui, en raison de la gravité de leur handicap, ne fréquentent pas un établissement d'enseignement ordinaire ou spécial. Ils les accueillent selon les besoins du jeune.

- Les godillots (Rixensart)
- Les lucioles (Lasne)
- Les glycines - la maison familiale (Braine-l'Alleud)
- ASBL les jacinthes (Braine-le-Château)

- **Services Résidentiels pour Jeunes (S.R.J.) :**

Enfants et adolescents ont besoin d'un milieu propice pour pouvoir progresser. Si en raison du handicap, le milieu familial ne peut plus assurer cet encadrement, les SRJ (Services Résidentiels pour Jeunes) offrent aux jeunes de 3 à 18 ans un accueil permanent de jour comme de nuit dans un environnement adapté.

- La source vive (Lasne)
- Les anémones (Grez-Doiceau)
- La Boussole - Inst. provincial du brabant (Nivelles)
- La clé des champs (Waterloo)
- Mosaïx - la maison familiale (Braine-l'Alleud)
- Le refuge - les salanganes (Lillois)
- Les tilleuls (Hévillers)

- **Services d'accompagnement :**

Comment être autonome lorsqu'on a plus de 18 ans, beaucoup de volonté mais aussi certaines difficultés causées par un handicap ?

Les services d'accompagnement sont là pour aider les personnes adultes à mener à bien des projets qui leur apporteront une plus grande autonomie.

- I.S.B.W. (Wavre)
- Val des coccinelles (Rixensart)
- La Cordée (Nivelles)

Plateformes intersectorielles

Certains conseils, commissions, plateformes et réseaux ont été institués et sont régis par des textes légaux et réglementaires qui en définissent les missions spécifiques. D'autres organes de concertation ont été créés à l'initiative de travailleurs sociaux provenant de différents services qui en ont défini les objectifs et les missions propres. Ils sont avant tout des lieux d'échange et de concertation qui permettent de travailler au mieux dans l'intérêt des jeunes et des familles. Ils permettent aussi, pour certains, d'analyser les besoins des jeunes et de leur famille et d'en informer les administrations centrales et les autorités publiques compétentes. La zone d'action de ces organes peut aller d'une école, à une commune, ou à l'ensemble de notre province et certains sont à l'origine de projets ambitieux pouvant atteindre de nombreux bénéficiaires et professionnels de ces différents « territoires », voire au-delà. Grâce aux acteurs de terrain, la parole des bénéficiaires est relayée, via ces organes, vers les administrations et les acteurs politiques. Au fil des années, plusieurs secteurs se sont ainsi dotés de conseils, commissions et réseaux intersectoriels pouvant les aider à améliorer les missions qu'ils mènent auprès de leurs bénéficiaires.

- **L'Aide à la Jeunesse**

- Le Décret du 18.01.2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse institue le Conseil de Prévention (art. 6 à 9) et le Conseil de Concertation Intra Sectorielle (art.129 à 131) pour chaque division.
 - o Le Conseil de Prévention du Brabant Wallon (CPBW) est co-présidé d'une part par le Chargé de prévention et d'autre part par un membre du conseil élu par ses pairs. Le Conseil a pour mission d'établir un diagnostic social, d'élaborer une proposition de plan d'actions triennal, de favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention, d'informer et d'interpeller les autorités publiques au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale. Il est constitué des AMO, de représentants du secteur de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, de l'enseignement, de la petite enfance, de la jeunesse, du handicap, de l'aide sociale générale, de la justice, de la culture et du sport.
 - o Le Conseil de Concertation Intra Sectorielle (CCIS) est présidé par le conseiller de l'aide à la jeunesse de l'arrondissement/de la division. Il est constitué de l'ensemble des services de l'aide à la jeunesse et des représentants de la Justice. Le Conseil a pour mission de favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse en vue d'améliorer leurs pratiques, de remettre au Ministre un avis sur les besoins de l'arrondissement en matière de services et de répondre aux demandes d'avis de la commission d'agrément.
- Plusieurs intervenants de l'aide à la jeunesse ont créé, en 1996, la coordination spontanée afin de permettre aux différents services de l'aide à la jeunesse (et services associés à l'enfance et l'adolescence) de la province de se rencontrer. Trois projets principaux y sont menés :
 - La vitrine de l'aide à la jeunesse (journée de colloques, d'ateliers et de stands de présentation des services organisée tous les deux ans à l'Institut « Cardijn » à L.L.N.) ;
 - La journée d'échanges (rassemblant tous les deux ans, à l'IPPJ de Wauthier-Braine, l'ensemble des services partenaires pour une journée de rencontre et d'activités conviviales) ;
 - Les conférences et les visites institutionnelles (permettant aux services d'apprendre à mieux se connaître ou à échanger sur des thématiques spécifiques).
 - Les midis sociaux de Wavre organisés par l'AMO Carrefour J 3 à 4 fois par an. Ce lieu de rencontre et de partage se déroule le vendredi midi. Il a pour objectifs d'améliorer le travail en réseau et les connaissances mutuelles entre les services sociaux de la Ville.

- **L'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse**

- La Plateforme de concertation Enseignement - Aide à la Jeunesse est instituée par le Décret du 21.11.2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation. Ses président et vice-président sont élus par ses membres. Cette plateforme soutient la collaboration et l'articulation des acteurs des deux secteurs sur le Brabant Wallon.

Différents organes de concertation locale ont été également créés à l'initiative des acteurs locaux en lien avec une ou plusieurs écoles. Des moments d'échanges et de rencontres riches qui suscitent l'intérêt et les débats.

- L'organe de concertation de Nivelles a été relancé en ce début d'année 2024 en collaboration avec l'AMO Tempo, les facilitateurs Enseignement - Aide à la Jeunesse et l'ensemble des écoles secondaires de la Ville.
- Il existe déjà, depuis quelques années, 3 plateformes scolaires au sein du Collège de Notre-Dame des Anges (Genval), de l'Athénée de Rixensart et du Collège Alix Le Clerc (La Hulpe). Elles réunissent l'AMO La Croisée, les directions, des éducateurs, des professeurs et le CPMS.
- Sur la zone de Wavre, un organe de concertation réunit de nombreux acteurs de secteurs différents depuis maintenant quelques années. Lors de ses rencontres, les écoles peuvent, notamment, faire état de leur situation afin que les services de terrain puissent adapter leurs aides et interventions selon les besoins.
- La concertation locale des « traits-d'union » (zone d'intervention de l'AMO La Chaloupe) existe depuis plusieurs années. De nombreux acteurs et services différents peuvent s'y rencontrer. Il s'agit également d'un lieu permettant de partager des outils ou projets pour lutter contre les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes. En outre, La Chaloupe organise des cycles de conférences visant à soutenir les parents dans leur parentalité et face à la réalité parfois difficile des adolescents.
- La concertation locale de Jodoigne-Perwez est, quant à elle plus récente. Pour l'instant, les écoles accueillent les rencontres à tour de rôle et présentent des initiatives particulières de leur projet pédagogique.
- La concertation de Braine-l'Alleud - Waterloo a pu reprendre et même s'étendre quelque peu. Suite à quelques rencontres préliminaires, les intervenants expriment un intérêt croissant à se réunir de manière plus fréquente.
- Le groupe 19 a été créé en 2007 par les acteurs de différents secteurs en lien avec les écoles de la zone ouest du Brabant wallon. Après une pause pendant la crise sanitaire, celui-ci a repris en concentrant les présentations et les débats sur des thématiques précises : accrochage scolaire, harcèlement, maltraitance et négligence, séparation conflictuelle, assuétude, ...

- **L'Office de la Naissance et de l'Enfance et l'Aide à la Jeunesse**

La Commission de Coordination d'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance du Brabant Wallon (CCAEMV) est instituée par le Décret du 12.05.2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Elle veille à l'amélioration des procédures de prise en charge des situations de maltraitance à l'égard d'enfants.

- **L'Office de la Naissance et de l'Enfance**

Le comité d'accompagnement de l'Espace parents dans la séparation est un lieu de partage d'expériences, de constats et de formulation de recommandations communes relatives à l'action de l'espace parents dans la séparation afin de garantir une offre de services de qualité dans l'intérêt des bénéficiaires.

- **La Santé Mentale**

- La Plate-Forme de Concertation en Santé Mentale du Brabant Wallon (PFSMBW) développe la concertation entre les services de notre Province afin de répondre au mieux aux besoins de la population et d'améliorer la qualité des soins en santé mentale. Elle est instituée par l'Arrêté Royal du 10.07.1990 (modifié par l'Arrêté Royal du 08.07.2003) fixant les normes d'agrément applicables aux associations d'institutions et de services psychiatriques.
- Le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant Wallon « Archipel » a été institué suite à la mise en place de la nouvelle politique en santé mentale pour les enfants et les adolescents.
Les agents de liaison coordonnent plusieurs groupes de travail thématiques : Parentalités fragilisées ; périnatalité et petite enfance ; jeunes et consommation ; M(e)NA et migration ; Scolarité bien-être et Société ; Programme de crise ; Santé mentale, Aide à la jeunesse et justice ; Groupe de concertation de situation complexe.
Le réseau organise des conférences et développe des actions avec l'ensemble de ses partenaires.

- **L'Aide Sociale générale**

- En Brabant wallon, il existe trois organes de concertation au niveau des CPAS : l'Inter-CPAS regroupant les travailleurs sociaux des 27 CPAS de la province, la Fédération des Directeurs généraux des CPAS du Brabant wallon et la réunion des Présidents de CPAS.
- Le CPAS de Genappe a mis en place et pilote la table ronde de lutte contre la pauvreté infantile de Genappe qui regroupe 39 partenaires et 23 institutions agissant dans le secteur de l'enfance. Plusieurs actions et services ont été développés suite aux travaux de la table ronde.
- Le CPAS de Jodoigne organise des réunions de concertation et de rencontre entre les différents organismes sociaux de Jodoigne ou des environs via la table ronde sociale de Jodoigne.
- Les midis associatifs de Nivelles organisés par le Plan de Cohésion Sociale de la Ville. Ils ont pour objectif de présenter de nouveaux services et échanger sur plusieurs thématiques avec les acteurs de la Ville.
- Le CPAS de Braine-l'Alleud organise aussi une concertation avec les acteurs locaux.

- **La Province du Brabant wallon**

La Plateforme de concertation « violences entre partenaires » est organisée par la section égalité des chances de la Province du Brabant Wallon. Elle existe depuis 2005 mais a été officiellement instituée par la Région wallonne en 2009 par le biais du dispositif coordonné sur les violences conjugales. La plateforme est un lieu de rencontre entre institutions, associations et services situés dans notre arrondissement et concernés par la problématique des violences entre partenaires.

CARACTERISTIQUES DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L' AIDE A LA JEUNESSE

Le service d'aide à la jeunesse et le service de protection de la jeunesse de Nivelles encodent une série de données pour chaque jeune réorienté et pris en charge dans une banque de données appelée IMAJ.

Le Service de la Recherche et des Statistiques de la Direction des transversalités et de l'appui stratégique (AGAJ) a extrait le 05.05.2023 et le 07.12.2023 ces données pour nous permettre de déterminer, notamment, les éléments suivants : le nombre et le type de jeunes pris en charge, les motifs pour lesquels ils sont pris en charge ou réorientés et les réorientations.

Néanmoins, il faut tenir compte du fait que les encodages ne sont pas complètement fiables et que nous parlerons davantage de tendance en ce qui concerne les motifs et réorientations.

Il est important que ces données statistiques puissent être confirmées par les intervenants des SAJ et SPJ. La majorité des chiffres représente les prises en charge au cours de l'année 2022 ou le 01.05.2022 qui est, après comparaison des 1ers jours du mois, la date la plus représentative des prises en charge des jeunes. Cette mesure permet de disposer d'une photographie de la situation habituelle des prises en charge à un instant donné.

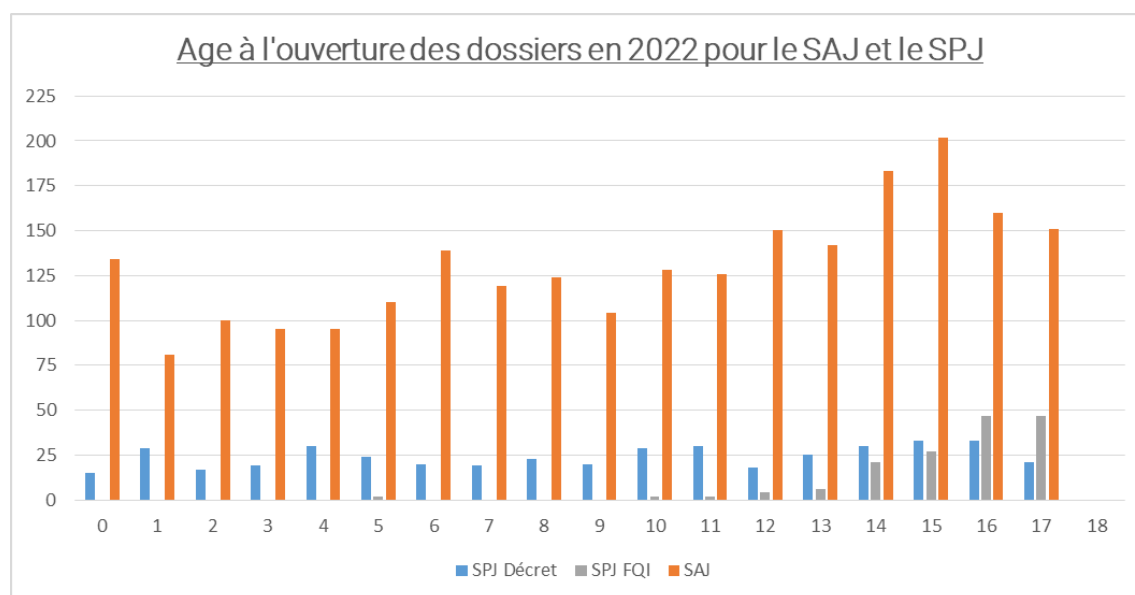
- **Le nombre et le type de jeunes pris en charge**

Le SAJ de Nivelles a pris en charge **2135** jeunes au cours de l'année 2022. A la date du 01.05.2022, le SAJ comptait **575** situations actives.

Cette différence s'explique notamment par le fait que bon nombre de situations sont clôturées et classées (avec ou sans orientation) par le service de permanence spécialisée ou après les investigations sociales menées par les délégués.

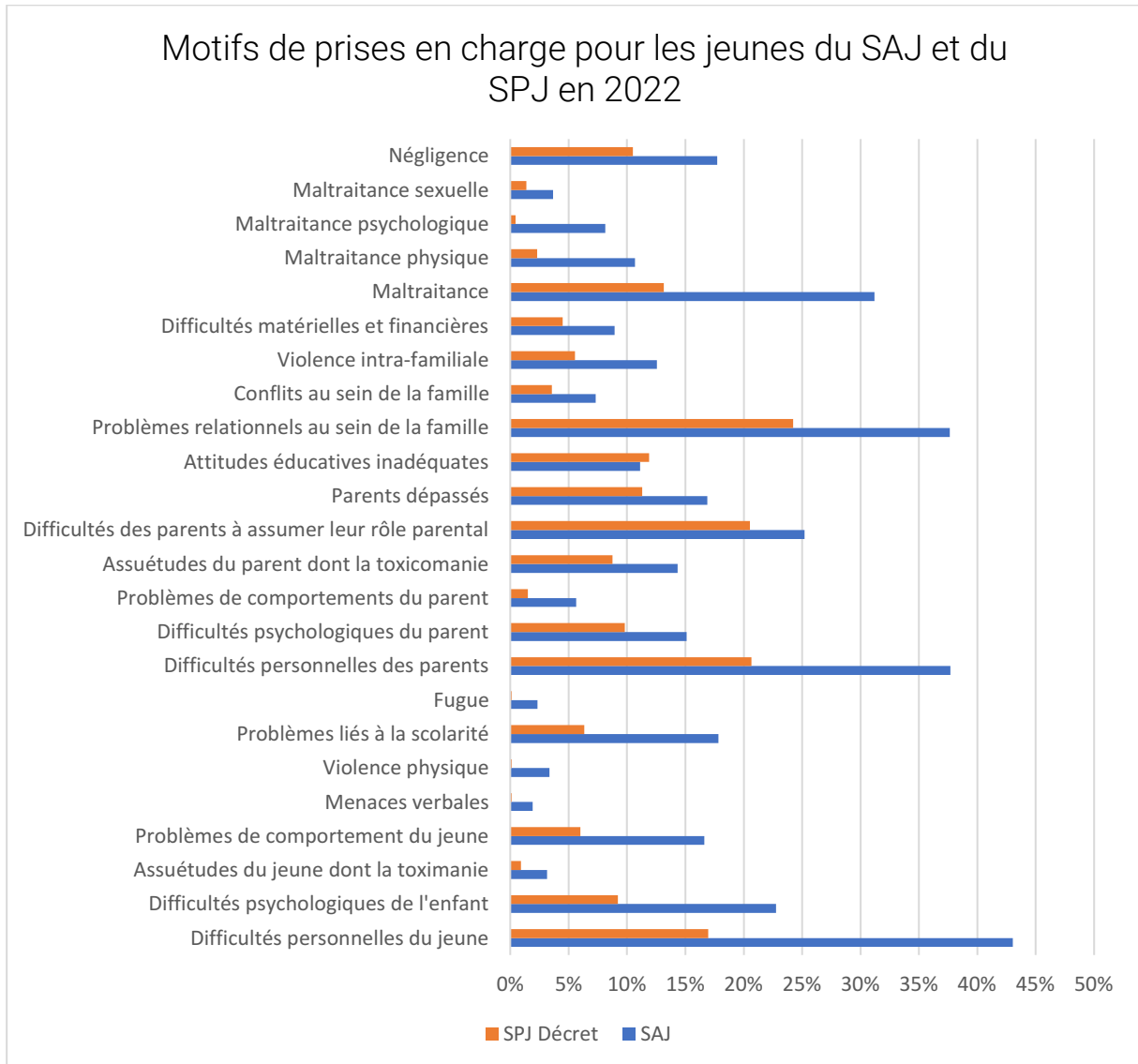
Le SPJ de Nivelles a pris en charge **435** jeunes en danger en 2022 et **128** jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions. Au 01.05.2018, le SPJ comptait **620** situations actives et **67** FQI (dont 94% sont des garçons).

Au 01.05.2023, **122** jeunes au SAJ et **89** au SPJ sont en attente d'une prise en charge quelle que soit la prise en charge souhaitée. Ces jeunes sont, le plus fréquemment, en attente de services d'accompagnement ou résidentiels mandatés.



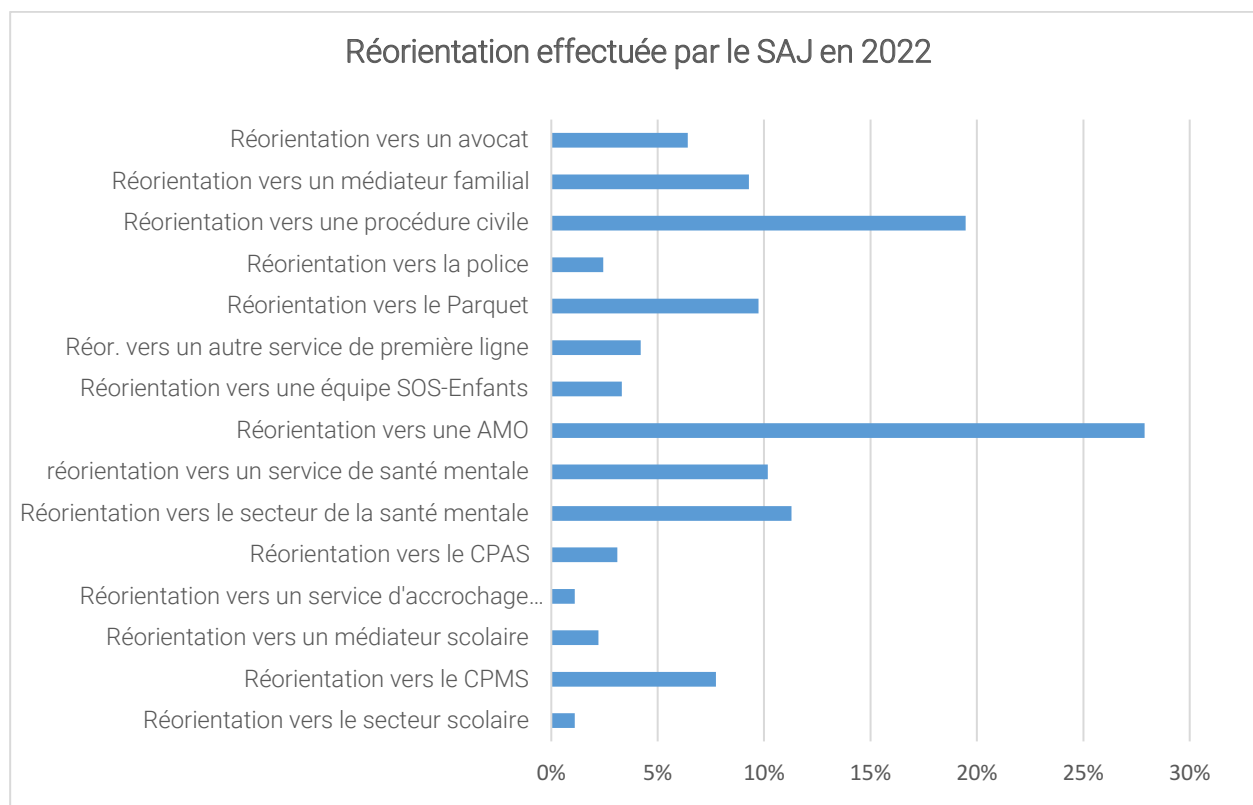
- Les motifs de prises en charge

Les motifs les plus prégnants pour le SAJ et le SPJ sont les problèmes relationnels au sein de la famille, les difficultés personnelles du jeune et/ou du parent, les problèmes relationnels au sein de la famille et notamment leur difficulté à assumer leur rôle parental. Les difficultés psychologiques du jeune et du parent, la maltraitance et la négligence sont encore bien présentes. Les difficultés liées aux assuétudes des parents et des jeunes apparaissent moins souvent mais cela resta significatif. Les problèmes liés à la scolarité et aux comportements du jeune sont davantage marquée au SAJ.



- **Les classements et réorientations**

Lors du classement d'une situation, les jeunes et leurs familles sont réorientés vers des acteurs, services ou invités à effectuer des démarches spécifiques. Ils sont ainsi de manière plus récurrente réorientés vers les AMO et invités à entamer/poursuivre une procédure civile. Pour un dixième des situations, il est conseillé de voir un avocat, un médiateur familial, un service du secteur de la santé mentale, le Parquet jeunesse et familles et/ou un CPMS.



Le SAJ classe les dossiers parce qu'il n'y a pas de collaboration et pas de situation de danger dans 64% des situations. Il n'y a pas ou plus d'état de difficulté ou de danger dans 15% des cas. Le reste des dossiers fait l'objet d'une information auprès du Parquet (5%) ou de l'envoyeur (1%). Le taux de judiciarisation en 2022 est de **14%** ; un des plus élevés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a 8% d'homologation (du passage de l'aide contrainte à l'aide consentie) contre 51% de clôture sur base de la proposition du Directeur. Le reste des situations est classé suite au passage à la majorité du jeune (19%), transféré dans un autre arrondissement (11%) ou pas renouvelé sur base d'une décision du Juge de la Jeunesse (11%).

Commentaires des représentants du SPJ

Le SPJ comptabilise, 687 en 2022, 614 en 2023 et 604 en avril 2024 de « mineurs en danger ». Pour les « mineurs ayant commis un fait qualifié infraction », il y en a eu 102 en 2022, 80 en 2023 et 69 en avril 2024.

① En réalité, comme expliqué pour les chiffres de 2022, IMAJ ne différencie pas les « mineurs ayant commis un fait qualifié infraction » des « déchéances de l'autorité parentale » et « avant dire droit ».

En moyenne, le SPJ gère entre 70 à 80 dossiers dont +/-10 déchéances de l'autorité parentale et +/- 60 faits qualifiés infractions.

La répartition 90% garçons et 10% filles pour les faits qualifiés infractions reste constante.

Il y a aussi 10% de suivi de « mineurs ayant commis un fait qualifié infraction» qui le sont également en « mineurs en danger ».

Il constate une nette augmentation des problèmes de santé mentale, en post-Covid, tant chez les enfants que chez les parents. En effet, les problématiques de santé mentale ont supplanté toutes les autres problématiques.

Il constate également une hausse significative du nombre d'ouvertures de dossier concernant des jeunes âgés de 15, 16, 17 voire même de 17 ans et 9 mois.

Concernant les homologations (dossiers que le SPJ réoriente au SAJ), il y a un nombre important de retours au SPJ. Il confirme donc qu'il y a plus de fermetures que d'homologations. Il évoque les changements législatifs relatifs aux mesures de placement d'urgence pour lesquelles le SAJ a repris la main sur la gestion des 30 premiers jours.

Enfin, le service attire l'attention sur le fait qu'IMAJ ne permet pas l'encodage des demandes de déchéance pour les personnes majeures alors que celles-ci sont en augmentation.

II. BILAN DES ACTIONS MENEES ET EVALUATION DE LA PREVENTION

Remarque préliminaire

Le législateur a prévu dans le Décret portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse du 18.01.2018 de mettre en œuvre la Prévention via, notamment, des plans d'actions triennaux. Il s'agit d'ensembles de projets mis en œuvre à partir de priorités communes sur chaque arrondissement. Depuis sa création en 2019, le Conseil de Prévention joue un rôle central car il détermine ces priorités, sélectionne les différentes actions et propose au Gouvernement le plan d'actions pour le Brabant wallon. Ces plans d'actions se veulent intersectoriels. Chaque projet doit reposer sur un partenariat et un des partenaires, au moins, doit être un service de l'Aide à la Jeunesse. Les projets doivent également s'inscrire dans les principes de la libre adhésion du public concerné, ainsi que la garantie de l'anonymat des jeunes et de leur famille.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la mise en œuvre des plans d'action triennaux de la Prévention par les Conseils de Prévention, initialement programmé pour le plan triennal 2021-2023, a été retardé par la pandémie. Un appel à projets transitoire a donc été lancé en prolongation du plan triennal 2018-2020 du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse pour l'année 2021. Cette prolongation permettait ainsi de repousser le calendrier du plan d'action initial 2021-2023 vers le nouveau plan triennal en cours, à savoir 2022-2024.

Suite à la crise sanitaire qui a impacté durement les jeunes et leur famille, le Gouvernement a décidé d'octroyer des moyens complémentaires aux Conseils de Prévention, afin de permettre la mise en place de projets qui répondent aux problématiques apparues ou intensifiées suite à cette crise. Cet appel à projets 2021-2022 vient en complément des appels à projets menés dans le cadre des plans d'action triennaux et visait globalement le soutien psychologique aux enfants et aux jeunes, leur ré-accrochage social et scolaire ainsi que le soutien à la parentalité.

Tous les promoteurs de projet ont eu l'occasion de fournir leurs retours sur les actions menées dans le cadre des différents plans d'actions. Nous rapportons et synthétisons ci-dessous les informations qui nous ont été transmises.

BILAN DES ACTIONS MENEES

PLANS D' ACTIONS PRECEDENTS

« Prévention 2021 »

L'enveloppe budgétaire allouée aux actions de prévention sur l'arrondissement du Brabant wallon était de 36.000€.

- **Rappel des priorités**

Ce sont les priorités mises en lumière par le diagnostic social du Conseil de prévention 2020 :

- Jeunes réputés incasables
- Isolement social (et inégalités)
- Consommations problématiques
- Transition vers l'âge adulte
- Accès aux droits fondamentaux des familles fragilisées

- **Evaluation**

- **« Jeunes-AP » - AMO Tempo**

Le projet : Ce projet vise à renforcer la proximité des acteurs de terrain au sein de l'environnement de vie des jeunes et de leurs familiers par le biais d'actions intersectorielles de réseau notamment en mettant en place des permanences de l'AMO au sein des associations partenaires et en proposant des activités suite à la demande des jeunes des différents partenaires.

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités : Le territoire de Nivelles et Genappe

Bénéficiaires : Jeunes entre 12 et 21 ans accomplis

Thématique prioritaire : Job étudiant. Législation et informations générales du monde du travail. Construire un CV. Préparation au permis de conduire théorique. Connaître et prendre part au folklore de la région. Découvertes culturelles. Animer la vie du quartier.

Effets des actions menées : Les jeunes ont bénéficié d'un accompagnement pour se préparer à intégrer le marché du travail étudiant. Ce processus incluait la création de CV ainsi que des séances de jeux de rôle simulant des entretiens d'embauche. Ils ont également pu découvrir des activités culturelles et ont été encouragés à initier des activités visant à améliorer leur quartier, en collaboration avec différentes associations. Ils ont participé aux festivités locales en tant qu'acteurs engagés. Cette expérience a permis d'observer une nette augmentation de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les jeunes, qui se sont sentis pleinement intégrés dans la société et en mesure de contribuer de manière positive à leur environnement.

- **« #formatAdos » - AMO Plan J**

Le projet : Mise en place d'un collectif de jeunes (13-22 ans) issus des 4 communes de l'Ouest du BW afin de se rencontrer, de partager, de construire des projets en lien avec leur quotidien, de leur donner la parole pour entendre leur vision des problématiques qui les interpellent, etc.

Période de réalisation : Année 2021, ensuite soutenu par la Ville de Tubize en 2022, 2023, 2024 ; ce sera probablement encore le cas dans les années à venir

Lieu(x) des activités : Principalement Tubize mais aussi Rebecq, Ittre et Braine-le-Château

Bénéficiaires : Jeunes ados jusque 22 ans

Thématique prioritaire : Recueil de la parole et mise en action des jeunes au travers d'un espace d'expression et de création de projets, sur un territoire de vie.

Effets des actions menées : Les effets portent sur plusieurs dimensions :

- o personnelle: valorisante pour les jeunes avec une vraie démarche d'apprentissage et d'intérêt dans l'expression de leur parole.
- o sociale, s'inscrivant dans un environnement qui est le leur, avec lequel ils sont en relation sans toujours le savoir ou le comprendre, qui leur permet de s'exprimer et de se positionner, etc.
- o humaine, permettant d'aborder tous les sujets tant que ceux-ci représentent un prétexte à la rencontre et à l'échange, donnant l'occasion d'apporter des changements positifs et constructifs tout en permettant de lutter contre la marginalisation, la discrimination, etc.
- o technique, dans son aspect expérience artistique moderne et attractive (filmer, interviewer, etc.)
- o économique, au travers de la gestion d'un projet et de ses coûts
- o temporelle, au travers d'un projet qui s'inscrit dans la durée tout en continuant à se développer.

- « Travail de proximité » - AMO La Chaloupe

Le projet : Avec le service jeunesse de Court-St-Etienne, l'Asbl Collectif des jeunes, la Chaloupe assure une présence dans les lieux de vie des jeunes, principalement dans les quartiers sociaux afin d'établir un contact de proximité et de travailler à la pédagogie du projet sur les problématiques de paupérisation, de ghettoïsation, d'isolement et d'absence de perspective. Travail sur l'aide scolaire et le déficit de formation.

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités : Ottignies-Louvain-La-Neuve et Court-Saint-Etienne

Bénéficiaires : Tous les jeunes de moins de 22 ans et leurs familles

Thématique prioritaire : Etre là où les jeunes sont

Effets des actions menées : L'AMO a mis en place un dispositif pérenne avec la commune d'Ottignies LLN et l'opération H2O (distribution d'eau dans les rues de Louvain-La-Neuve via deux travailleurs de rue), tous les vendredis soir de 18h00 à minuit et lors de festivités.

- « Raccrochage » - AMO Carrefour J

Le projet :

Le projet se développe sur plusieurs axes qui visent la problématique du décrochage scolaire et sociétal. Un premier axe se centrera sur un dispositif préventif pour jeunes en décrochage passif. Et un second se centrera sur les jeunes en décrochage actif. Par ailleurs, l'AMO a essayé de développer l'action sur deux entités (Wavre et Chastre).

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités : Le territoire scolaire de l'AMO

Bénéficiaires : Les jeunes du secondaire habitant sur le territoire de l'AMO et/ou scolarisés dans un établissement scolaire wavrien qui sont en décrochage scolaire passif ou actif.

Thématique prioritaire : Le décrochage scolaire

Effets des actions menées :

Lutter contre le décrochage au sens large.

- « Elimu : il faut tout un village pour éduquer un enfant » - AMO Jeun'Est

Le projet : Le projet vise la mise en place d'ateliers au sein des classes de maternelles afin de travailler l'expression des émotions, faciliter la communication de celles-ci et agir sur l'apparition des violences liées aux conflits. Il a également pour objectif d'associer enseignants et parents dans un processus de co-éducation autour de ces ateliers.

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités : Ecoles maternelles de l'est du Brabant Wallon

Bénéficiaires : Enfants entre 2.5 ans et 6 ans, leur famille et les enseignants

- « Bivouac » - AMO Color'Ados

Le projet : Bivouac est un projet de remobilisation de jeunes en situation de grave désaffiliation sociale par une offre d'accès inconditionnel à une expérience d'agriculture sociale. Cette expérience est accompagnée d'un dispositif d'ateliers divers tendant à travailler certains aspects récurrents chez les jeunes vivant de telles situations : décrochage scolaire, social, solitude, perte de confiance en soi et d'estime de soi, absence de projet, dynamique de répétition, économie parallèle ...

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités : Braine-l'Alleud, Waterloo et ailleurs en fonction de la localisation des fermiers et autres maraîchers.

Bénéficiaires : Les jeunes de 15 à 22 ans, en grande difficulté dont le profil correspond aux « NEETS » décrits par Jean Blairon et Christine Mahy.

Thématique prioritaire : Remobilisation de jeunes en voie de désaffiliation.

Effets des actions menées : Le projet s'est structuré et a essaimé auprès d'autres AMO sous l'appellation « Rebond ». En cours.

- **« Accrochage scolaire » - AMO La Croisée**

Le projet : Depuis de nombreuses années, les collaborations et les coopérations que l'AMO développe avec des institutions ou des services sont nombreuses. Depuis longtemps la question de l'accrochage scolaire fait l'objet d'une attention particulière.

Force est de constater que le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 a amené à des situations inédites et sans précédent pour les jeunes et les familles. L'AMO comme les établissements scolaires, les CPMS, autres services, ... partagent les constats qu'un certain nombre de jeunes se retrouvent face à des difficultés jamais rencontrées jusqu'alors et se sentent démunis.

Par ailleurs, en tant que professionnels, l'AMO fait face à de nouvelles variables environnementales et sociétales inédites dont l'une des conséquences est le processus de décrochage scolaire. Ceci l'amène à envisager différemment l'approche méthodologique face à ces nouveaux phénomènes.

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités :

- o Dans les établissements scolaires qui le demandent
- o Au sein de l'AMO dans le cadre des missions d'aide individuelle
- o Au sein de l'AMO dans le cadre d'accueil de groupes de jeunes en action collective
- o A la demande, dans des institutions désireuses d'aborder le sujet et d'envisager un soutien adapté à leur public

Bénéficiaires : Le projet s'adresse à des adolescents et préadolescents qui se retrouvent « perdus » face à une scolarité vécue comme décousue à cause de la crise sanitaire, à des jeunes en perte de motivation ou de sens au niveau scolaire.

Le(s) parent(s) qui éprouvent des difficultés à accompagner et soutenir leurs enfants dans leur scolarité. Le contexte de crise sanitaire peut menacer un certain équilibre dans les familles, qui elles-mêmes doivent également s'ajuster. Le projet est là pour les soutenir dans les processus qui se mettent en place.

Les professionnels qui participent à l'élaboration du projet en favorisant une nouvelle méthodologie d'approche des jeunes et des nouveaux outils d'intervention.

D'autres services/écoles/institutions qui souhaiteraient bénéficier des expériences en s'appropriant l'outil méthodologique développé.

Thématique prioritaire : L'accrochage scolaire

Effets des actions menées :

- o Créer une dynamique d'accrochage scolaire dans les divers milieux de vie des jeunes.
- o Favoriser l'émergence de réponses adaptées face aux difficultés rencontrées par les jeunes et les familles dans la crise sanitaire.
- o Relever les points positifs qui ont servi de leviers pour « dépasser » les effets de la crise sanitaire sur le quotidien de bénéficiaires.
- o Entourer les jeunes de personnes ressources facilement et rapidement mobilisables.
- o Créer un réseau d'accrochage scolaire autour des jeunes.
- o Diminuer le décrochage scolaire.
- o Faciliter l'accès aux structures d'aide à la scolarité.

- **« #jeu d rôle de la prévention Brabant wallon » - Conseil de Prévention du Brabant wallon**

Le projet : Le Conseil de prévention, en collaboration avec l'AMO Jeun'Est, a repris, développé et professionnalisé (participation d'une infographiste) le jeu pédagogique « Piège à Lou », lui-même inspiré d'étudiants de la Haute Ecole Lucia de Brouckère. Ce jeu permet aux jeunes et aux différents intervenants de réagir en temps réel, de constater combien il est facile de se prendre au jeu de la « vanne », de tester les limites du droit à l'image. Il permet de voir comment une histoire banale peut se transformer en un processus de « harcèlement ».

Période de réalisation : Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Lieu(x) des activités : Ecoles secondaires de l'est du Brabant Wallon mais pas seulement ; le jeu est disponible en prêt (avec accompagnement) pour les intervenants sociaux qui le souhaitent.
Bénéficiaires : Jeunes de 13 ans à 17 ans en milieu scolaire ainsi qu'aux jeunes fréquentant l'AMO.

Thématique prioritaire : Harcèlement, cyber-harcèlement

Effets des actions menées : Le jeu a été testé et tourne actuellement dans les différentes écoles secondaires de l'Est du Brabant wallon.

« Prévention – Suite Covid19 »

L'enveloppe budgétaire allouée aux actions de prévention sur l'arrondissement du Brabant wallon était de 72.000€.

- **Rappel des priorités**
 - Soutien psychologique des enfants et des jeunes
 - Ré-accrochage social et scolaire
 - Soutien à la parentalité

- **Evaluation**
 - « Festi-quartiers » - AMO La Croisée

Le projet : Il a pour but de permettre la redynamisation des quartiers grâce à des actions conviviales et festives favorisant la rencontre, la création de lien et le plaisir du vivre ensemble, au moyen d'évènements organisés selon un calendrier festif annuel. Ces actions, développées durant les congés scolaires, favorisent l'accès aux loisirs, aux activités de vacances ainsi que le bien-être des jeunes et la confiance en soi.

Période de réalisation : Du 15 octobre 2021 au 31 décembre 2022

Lieu(x) des activités : L'AMO privilégie les quartiers d'habitations sociales, sur tout son territoire d'actions, à savoir : Rixensart-Genval-Rosières, La Hulpe, Lasne-Maransart. Ces sont des quartiers connus de l'AMO, qu'elle investit tout au long de l'année dans le cadre de son travail de proximité et où les jeunes/familles expriment leurs désirs d'actions favorisant le « bien vivre ensemble », la convivialité, l'accès aux loisirs.

Bénéficiaires : Les jeunes et les familles vivant sur l'ensemble des quartiers d'habitations sociales sur lesquels l'AMO travaille, mais également les environs pour favoriser la mixité sociale, les échanges et l'accès à de nouvelles structures.

Thématique prioritaire : Ré-accrochage social

Effets des actions menées :

- Permettre aux jeunes et aux familles de (ré)appivoiser leur environnement en toute sérénité
- Recréer du lien entre les habitants
- Aller à la rencontre des jeunes et des familles
- Donner la possibilité aux familles et aux jeunes d'accéder à des structures d'aide et de soutien
- Permettre l'accès à des activités peu onéreuses
- Permettre à des nouvelles familles de connaître l'AMO, et aux familles déjà connues de resserrer le lien

- « Déambule 2021-2022 » - AMO Color'Ados

Le projet : Promotion de l'expression des enfants et des jeunes sur la période du Covid avec une attention portée à leurs espoirs pour l'après : comment reconstruire ?

Période de réalisation : 2021-2022

Lieu(x) des activités : Braine-l'Alleud

Bénéficiaires : Jeunes de 6 à 22 ans

Thématique prioritaire : Construire un monde meilleur

Effets des actions menées : Projet qui a suscité un vif intérêt et qui a été jumelé avec un projet de promotion des droits de l'enfant.

- **« CQFD » - AMO La Chaloupe**

Le projet :

- Création de la nouvelle plateforme « CQFDigitalisation » (création - testing - implémentation - ancrage). Suite à l'expérience CQFD, l'AMO souhaite implanter une plateforme performante, dynamique, innovante, intelligente et fonctionnelle. Développement du tutorat en ligne en collaboration avec l'UCLouvain et plus précisément Jean-Louis Dufays, responsable de l'agrégation. Rencontre avec des experts en digitalisation pour améliorer les fonctionnalités.
- Lancement de la campagne auprès des services sociaux de la province du BW, des écoles et des communes. (Objectif 4000 heures gratuites en privilégiant les plus défavorisés). Mailing auprès des 31.000 étudiants de l'UCLouvain et des écoles supérieures de la région.
- Mise en place du tutorat de groupe dans 5 communes participantes. Ce tutorat se fait une fois par semaine (le samedi matin) et rassemble, dans chaque commune, 4 tuteurs pour un public de 5 à 10 élèves, toutes matières confondues.

Période de réalisation : Le dispositif est devenu pérenne et a permis le développement du tutorat de groupe dans 8 communes du BW

Lieu(x) des activités : 8 communes bénéficient du tutorat de groupe et toutes les écoles du BW connaissent le projet.

Bénéficiaires :

- Pour la plateforme CQFD : 1409 élèves et 91 tuteurs inscrits.
- Pour le tutorat de groupe : 86 élèves et 20 tuteurs.

Thématique prioritaire : Décrochage scolaire

Effets des actions menées : Les jeunes disposent d'un soutien scolaire de qualité et de proximité accessible à toutes et tous.

La principale difficulté a été la fiabilité variable des tuteurs. Certains ne répondent pas aux demandes des élèves ou de leurs parents. Cela génère déceptions et inquiétudes chez les demandeurs. L'AMO a, pour ces raisons, fin août 2022, supprimé tous les tuteurs de sa base de données, certains étant inscrits depuis deux ans et ayant terminé leurs études ou n'étant plus intéressés par cette collaboration, ou en vacances.

Depuis septembre 2022, l'AMO n'a reçu que deux plaintes de la part de parents d'élèves. L'an passé, ces plaintes étaient presque quotidiennes.

Un gros travail de corrections fonctionnelles a été fait en collaboration avec les développeurs de la société Arpeggio. Cela a permis une utilisation plus fluide et plus cohérente pour les élèves et les tuteurs.

Beaucoup de remerciements pour la qualité du travail fourni par les tuteurs.

L'AMO a bénéficié de l'accompagnement d'une consultante. Elle a apprécié sa grande maîtrise de la communication digitale et a pu bénéficier de son expertise, tant dans les solutions suggérées face à ses problèmes que dans l'amélioration de sa plateforme.

De plus, ces rencontres régulières lui ont permis de faire régulièrement le point sur l'évolution et la poursuite du projet.

- « Job'solidary » - AMO Plan J

Le projet : Les actions mises en place consistent à réaliser des travaux d'embellissement et d'aider les gens à s'approprier leurs espaces de vie dans un objectif de bien-être. Des jeunes (15-22 ans) ont effectué des travaux de peinture, de nettoyage, de bricolage, de jardinage et ont ainsi participé à améliorer le cadre de vie de familles avec enfants.

L'AMO est confrontée à des jeunes ayant l'âge légal pour travailler mais dans l'incapacité de trouver un emploi durant les périodes de vacances scolaires pour diverses raisons. Cette tendance s'est accrue progressivement ces dernières années, et la pandémie récente a exacerbé cette difficulté, notamment dans les régions enclavées où la recherche d'emploi étudiant est particulièrement difficile. Les jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité éprouvent des difficultés à développer une confiance en eux suffisante pour aborder le marché du travail et obtenir un emploi saisonnier.

Le projet tend à avoir des effets positifs sur cette problématique globale.

Période de réalisation : Vacances scolaires d'avril et octobre 2022 ainsi que certains samedis en mai et en septembre 2022

Lieu(x) des activités : Tubize et ses entités

Bénéficiaires : 12 jeunes ont été actifs dans ce projet et ce au bénéfice de 7 familles.

Thématique prioritaire :

- Soutien à une population défavorisée (en soutenant une vie plus conforme à la dignité humaine en lien avec l'exercice de la parentalité - ex : salubrité d'une chambre d'enfant).
- Travail sur l'estime de soi (pour les jeunes travailleurs et les familles bénéficiaires).

Effets des actions menées : Cette action vise également à apporter un soutien psychologique aux enfants, aux jeunes et aux familles. Ces derniers sont engagés dans une aventure novatrice visant à améliorer leur quotidien. Concrètement, les changements positifs se produisent au sein de leur foyer et sont mis en œuvre à leur demande.

« Job'Solidary » poursuit plusieurs objectifs personnels et collectifs. En premier lieu, il vise à fournir un soutien psychologique aux participants, à favoriser leur réintégration sociale et à soutenir la parentalité. Par le biais d'activités favorisant la création de liens, la solidarité, la confiance et l'entraide, le projet cherche à améliorer le bien-être de tous les membres de la famille.

En outre, le projet vise à aborder de manière transversale d'autres problématiques vécues par les participants, au-delà du simple manque d'offres d'emplois étudiants (décrochage social, difficultés scolaires, activités pour les jeunes qui sont livrés à eux-mêmes, burnout parental, détresses et difficultés psychologiques diverses, etc.).

En intégrant ces différentes dimensions, le projet « Job'Solidary » aspire à devenir un vecteur de changement positif et de soutien global pour les participants, en les aidant à surmonter leurs défis personnels et familiaux tout en renforçant les liens communautaires et la solidarité au sein de la société.

- « Enfin on se D'éconfine, au sport et en cuisine » - D'Clic

Le projet : Mise en place d'ateliers culinaires sains, avec une nutrithérapeute, à l'attention des parents et des enfants des quartiers de logements publics de la commune. Chaque atelier débute par une séance d'informations, sur un thème choisi par les familles à l'avance : petit déjeuner, dîner, souper, brunch, collations, vitamines, jeûne intermittent..., afin de pouvoir échanger avec les participants sur les habitudes alimentaires de chacun et ainsi pouvoir proposer des alternatives saines relatives au thème du jour. Des livres de recettes sont également mis à disposition.

A la suite de cette séance d'information, animateurs, parents et enfants sont invités à passer en cuisine pour préparer, ensemble, une recette et pouvoir ainsi passer un moment convivial autour du repas.

Le service a choisi, avec les participants, de placer ces différentes activités les vendredis en fin de journée (1x/15 jours de septembre à décembre) ainsi qu'une matinée pendant le congé d'automne.

Période de réalisation : De septembre à décembre 2022

Lieu(x) des activités : Espace D'clic-Merode, 33, Avenue de Merode 1330 Rixensart

Bénéficiaires : Familles des quartiers des logements publics Georges Marchal/Marnières, Fond Tasnier et rues avoisinantes.

Thématique prioritaire : Cuisiner sain dans un budget raisonnable pour toute la famille à chaque repas.

Effets des actions menées : Le projet était évalué chaque semaine lors de la réunion d'équipe des animateurs ainsi qu'avec la nutrithérapeute à la fin de la séance. D'clic partait alors de ses observations pour réadapter le projet le cas échéant. Il n'a pas dû réajuster les ateliers culinaires. Ceux-ci ont rencontré un franc succès auprès des différentes familles.

- o *Quels ont été les effets observés sur l'environnement des jeunes et/ou des familles ?*

D'clic a pu remarquer que les enfants étaient très à l'écoute et curieux d'apprendre sur les différents thèmes proposés mais également de mettre la main à la pâte. Ils ont pu découvrir des aliments jusqu'alors peu ou pas utilisés dans leur cuisine. Ils étaient très ouverts à tout goûter. Le service a pu renforcer ou recréer les liens qui avaient été rompus avec les familles durant la période Covid. Cette expérience a fait ressortir les parents avec leurs enfants dans un but d'activité commune.

- o *En quoi le projet a-t-il permis de nouer ou de consolider des partenariats ?*

Le service social communal a pu diriger des familles que D'clic ne connaissait pas vers ses ateliers. D'clic a cependant dû limiter ses partenariats car ils sont arrivés rapidement au quota de participants qu'ils s'étaient fixés.

D'clic a eu des contacts réguliers avec l'AMO la Croisée concernant le bon déroulement du projet et des questionnements pédagogiques.

- o *En quoi les actions ont-elles apporté une amélioration à court terme du bien-être des jeunes ?*

Les enfants sont en demande de faire plus régulièrement des ateliers culinaires sains et des repas conviviaux en présence des parents ou non.

- o *Des constats sont-ils ressortis suite à ces actions ?*

D'clic a pu recréer du lien avec les enfants y compris pour les activités hebdomadaires qu'ils proposent habituellement. En effet, suite au Covid, ils avaient remarqué une baisse de fréquentation des enfants à ces activités.

De même, partager un moment d'activité avec les parents leur a permis de mieux les connaître et de discuter posément durant un temps qui leur était consacré.

- o *Quelles sont les perspectives de suites éventuelles ?*

Pour l'avenir, D'clic aimerait garder les liens établis avec les différentes familles et pouvoir à nouveau proposer des moments conviviaux autour de repas préparés en leurs locaux avec les personnes ayant participé aux ateliers mais aussi avec de nouvelles familles qui le souhaiteraient. Une des propositions est de faire découvrir au groupe les coutumes culinaires liées à leur culture d'origine.

- « Redém'art » - AMO Tempo

Le projet : Ce projet a pour objectif premier de travailler le décrochage scolaire du jeune, amplifié lors de la crise sanitaire. Outre un décrochage scolaire pour certains, d'autres se sont sentis « désaffiliés » socialement, en rupture de lien social qui peut se traduire, dans certains cas, par une forme d'exclusion. Pour se « raccrocher » socialement, le projet propose des activités artistiques aux jeunes (écriture et photographie) comme outils d'expression mais aussi de (r)attachement à un collectif, via le groupe de jeunes, autour d'un projet commun.

Le projet trouve son origine dans 3 constats :

- o le décrochage scolaire des jeunes
- o la difficulté d'accès aux droits fondamentaux - au droit à la culture
- o la détresse sociale et psycho-sociale - manque de reconnaissance de leur situation

Période de réalisation : Du 15.10.2021 au 31.12.2022

Lieu(x) des activités : Nivelles et Genappe

Bénéficiaires : Jeunes entre 14 et 21 ans

Thématique prioritaire :

- Accessibilité à la culture au sens large.
- Apprentissage de nouveaux modes d'expression (écriture, vidéo, photographie).
- Développement d'autres formes de loisirs et de centres d'intérêts.

Effets des actions menées :

Les groupes et ateliers dédiés à l'expression au travers de l'écriture, du rap, de la création vidéo et de la photographie ont permis aux jeunes de se réunir autour de thèmes communs et de participer à des processus créatifs, offrant ainsi une opportunité de rompre avec l'isolement social. En travaillant ensemble sur des projets artistiques, les jeunes relèvent des défis communs.

- « Prévention Covid19 » - AMO Carrefour J

Le projet : L'action se décline en différents projets visant à remobiliser les ressources tant des parents que des jeunes affectés par la pandémie. D'une terrasse à discussion aux groupes pour parents en passant par des cycles de remobilisation scolaire, voilà autant de projets qui ont été développés.

Période de réalisation : Octobre 2021 à décembre 2022.

Lieu(x) des activités : Wavre

Bénéficiaires : Jeunes et parents

Thématique prioritaire :

- Ré-accrochage scolaire et social
- Démotivation

Effets des actions menées : Remobilisation après la première vague d'isolement du Covid.

- « Et si je découvrais ma commune » - AMO Jeun'Est

Le projet : Ce projet a pour objectif de recréer du lien entre les jeunes, leur famille et les services qui peuvent les accompagner au sein des différentes communes du territoire de l'AMO. De nombreux jeunes n'ont pas accès à des activités culturelles, sportives, de loisirs et ce constat s'est renforcé, auprès du public vulnérable, à la suite de la crise sanitaire. L'isolement s'est accru et l'AMO a donc pour objectif de recréer du lien social par le biais d'activités organisées durant les congés scolaires.

Période de réalisation : Du 01.11.2021 au 21.08.2022

Lieu(x) des activités : Jodoigne, Orp-Jauche, lieux de vie habituels des jeunes et de leur famille (parc, skate-park, plaine de jeux, Grand-Place, ...)

Bénéficiaires : Les enfants et les jeunes de 0 à 22 ans et leur famille rencontrant des difficultés en termes d'isolement, de mobilité et d'accès aux droits fondamentaux tels que l'accès aux loisirs et à la culture

Thématique prioritaire : Ré-accrochage social

Effets des actions menées : L'AMO a constaté que de nombreux de jeunes ont été fort isolés durant la pandémie. En effet, la majorité des activités sportives et de loisirs a été mise en pause durant cette période. L'AMO a donc souhaité proposer des activités permettant aux jeunes de renouer avec l'extérieur. Tout au long du projet, l'AMO a pris en compte les différentes demandes et a créé, avec les jeunes, des activités journalières et résidentielles.

Les actions menées ont permis de toucher un large public. L'AMO a tout d'abord souhaité proposer des actions à des publics ciblés (ados, mamans, enfants, ...) mais a également permis qu'ils puissent se mélanger, à leur demande. En cours de projet, l'AMO a donc initié des activités communes aux enfants et ados pour répondre au besoin de renforcer les liens entre les différents publics et les différentes actions.

L'échange et la bienveillance des plus grands pour les petits ainsi que la solidarité étaient au rendez-vous. Cette expérience était tellement enrichissante, que l'AMO a souhaité la renouveler.

Suite à la persistance des constats d'isolement et de repli des jeunes et de leur famille, l'AMO a adapté ses propositions d'activités culturelles. Effectivement, la commune de Jodoigne dispose d'une offre limitée.

De plus, l'AMO a constaté que bon nombre de familles n'explorent pas ou peu ce qui se fait en dehors de leur commune et ce principalement par manque d'accès aux moyens de locomotion. C'est pourquoi l'AMO a décidé d'élargir, géographiquement parlant, les propositions d'actions culturelles a ainsi permis à son public de découvrir d'autres horizons.

- **« Création d'un site internet dédié à l'accrochage scolaire en Brabant wallon » - Conseil de Prévention du Brabant wallon**

Le projet : Plusieurs partenaires, de la plateforme Enseignement-Aide à la jeunesse notamment, se sont réunis pour envisager la création d'un site internet thématique dédié à l'accrochage scolaire en Brabant wallon. L'objectif premier de ce projet est de fournir un espace, accessible aux jeunes, aux parents et aux professionnels, offrant une compréhension approfondie du phénomène du décrochage scolaire et visant à sensibiliser les utilisateurs sur les aspects clés du décrochage scolaire, mettant en lumière les signes avant-coureurs à surveiller et proposant une gamme de solutions disponibles pour prévenir cette problématique (ressources, services, projets, ...).

Période de réalisation : Du 15.10.2021 au 31.12.2022

Lieu(x) des activités : Le Brabant wallon, via internet

Bénéficiaires : Tous les jeunes en âge d'être scolarisés en Brabant wallon, leurs parents et les professionnels en lien avec ceux-ci.

Thématique prioritaire : Accrochage scolaire

Effets des actions menées : Le Service de Prévention du Brabant wallon a reçu plusieurs e-mails de la part de parents cherchant des solutions aux difficultés rencontrées par leurs enfants, ce qui lui a permis de les orienter vers les services adéquats.

En outre, le service a également été interpellé par des professionnels qui souhaitaient être répertoriés sur le site internet, tandis que divers intervenants provenant de services extérieurs ont indiqué avoir consulté le site pour leurs propres recherches.

Le feedback des jeunes fait état d'un manque de vidéos sur le site. Le Service de Prévention est déterminé à remédier à cette lacune afin d'enrichir l'expérience utilisateur.

Remarque : Le site www.accrochons-nous.be a été réalisé en collaboration avec les membres de la plateforme Enseignement-Aide à la jeunesse, le réseau santé mentale pour enfants et adolescents « Archipel », le Conseil de prévention, les facilitateurs Enseignement-Aide à la Jeunesse et les agents du Service de Prévention. Sans ces acteurs, ce site n'aurait pas pu voir le jour et se pérenniser dans le temps. En effet, le Conseil a permis de réunir les fonds nécessaires à la conception du site par une infographiste. Les membres de la plateforme ont apporté toute leur expertise et leurs connaissances pour apporter le contenu utile et nécessaire aux utilisateurs. Le réseau permet, entre autres, de pérenniser celui-ci dans le temps en prenant en charge les coûts liés à la mise à jour et intervient en cas de problème plus technique.

PLAN D' ACTIONS EN COURS

« Prévention 2022-2024 »

L'enveloppe budgétaire allouée aux actions de prévention sur l'arrondissement du Brabant wallon est de 50.000€ par an.

- **Rappel des priorités**

- Jeunes réputés incasables
- Isolement social (et inégalités)
- Consommations problématiques
- Transition vers l'âge adulte
- Accès aux droits fondamentaux des familles fragilisées

- **Evaluation**

- « Feeling Clown » - Et Qui Libre

Le projet : L'école de Clown souhaite proposer à des publics d'adolescents en difficulté des ateliers qu'elle nomme « Feeling Clown ». Il s'agit d'une expérience obligeant la bienveillance et suscitant l'empathie, qui demande aux participants de quitter un moment leur personnage social et d'oser se laisser aller à un jeu d'acteur spontané guidé par l'état de l'instant et qui peut prendre des tournures extrêmement variées, avec ou sans parole. Ce travail tend à mettre les singularités de chacun en valeur et incite à l'autodérision. Les « failles » et fragilités personnelles deviennent alors des « qualités », elles génèrent du jeu comique et touchant. Au départ d'improvisations, les animateurs visent à développer un personnage ouvert et sensible, permettant la dérision à travers une recherche d'authenticité émotionnelle. Ils explorent autour de la réactivité et de l'expression corporelle.

Période de réalisation : 27 jours (3 sessions d'ateliers de 3 jours consécutifs par an)

Lieu(x) des activités : L'école de clown à Grez-Doiceau.

Bénéficiaires : Des adolescents en situation de décrochage scolaire et parfois également familial.

Thématique prioritaire :

- Jeunes réputés incasables
- Isolement social

Effets des actions menées : Au travers des ateliers clown donnés à des groupes de jeunes encadrés par le SAS Brabant Wallon, le travail du clown, en collectif, avec ces jeunes fragilisés, est constructif pour apprendre à oser se laisser regarder, s'affirmer physiquement, s'accepter tel que l'on est.

Le travail collectif a permis aux jeunes de se mettre en confiance les uns avec les autres pour ensuite se mettre en avant sur scène.

En effet, les activités de clown représentent un challenge parce qu'elles exigent que l'on nous regarde, que l'on se mette en avant. Cela représente déjà un immense défi pour certains jeunes qui vont d'habitude chercher à se rendre invisible. Les activités exigent aussi du jeune une mise à nu. Mettre en jeu nos émotions, notre personnalité, plutôt que de chercher à cacher tout cela, est un exercice inhabituel et compliqué pour les jeunes. Les jeunes ont pu apprendre que le rire des autres n'est pas forcément synonyme de moquerie. Au contraire, le clown nous pousse à assumer qui on est, à comprendre que si on fait rire, c'est gagné.

L'équipe éducative s'est également rendue compte à quel point l'activité permet de mieux connaître certains jeunes. Ainsi, lors d'un simple exercice de marche, nous avons pu réaliser à quel point il est difficile pour certains de ne pas produire, de simplement « être ». Cela nous a fait réaliser l'ampleur de la protection mise en place par les jeunes dans leur vie de tous les jours, et cela nous a permis de mieux les accompagner dans leur prise en charge.

L'équipe éducative a pu constater que la deuxième version de l'activité clown semble encore plus porteuse que la première. Dans cette dernière version, les jeunes ont dû se mettre dans un rôle, choisir un costume et créer un personnage, une histoire. Cela a représenté énormément de difficultés pour les jeunes, qu'ils ont pu surmonter dans un contexte bienveillant et ainsi en tirer des expériences émotionnellement correctrices.

Les prises en charge des jeunes se terminent en général par un moment de bilan, où chacun est invité à se remémorer les moments importants qui lui ont permis d'avancer. En général, au SAS, les moments marquants sont souvent les camps, qui sont source d'énormément de difficultés et de challenges, et ensuite de fierté pour les jeunes. Cette année, les activités clown sont également apparues parmi ces « moments marquants ».

Ces ateliers clown ont donné certains outils aux jeunes afin qu'ils puissent apprendre à mieux gérer leurs émotions dans leur vie de tous les jours.

- « Je gère » - Ville de Jodoigne

Le projet : Si la Ville de Jodoigne avait initialement souhaité proposer une action axée autour de conférences thématiques, elle s'est finalement dirigée vers une forme d'action plus interactive et participative. C'était à la fois le souhait du partenaire principal (AMO Jeun'Est) et des écoles bénéficiaires (qui avaient émis quelques réserves quant à une action sous forme de conférences, car une action similaire avait été organisée 10 ans auparavant et n'avait pas réellement rencontré les objectifs escomptés, de par son côté trop « passif »).

L'action a donc pris une tout autre direction et s'est déclinée en 3 volets :

- o Une représentation d'un spectacle de Théâtre Action « Turboteen » (sur les consommations) à destination des élèves de 3^{ème} secondaire (une représentation par école).
- o Une exposition interactive « Accro, moi non plus ! » sur les assuétudes (une semaine dans chaque école secondaire), suivie d'un débat, à destination des élèves de 3^{ème} et 4^{ème} secondaires.
- o La distribution d'une Safe Card à tous les élèves de secondaire reprenant les coordonnées de tous les services « jeunesse » et « santé » présents sur l'EST du territoire.

Période de réalisation : Janvier à juin 2023 (Athénée Royal et CEPES) – Avril 2024, hors plan d'actions triennal (Saint-Albert)

Lieu(x) des activités : Les écoles secondaires de Jodoigne (Athénée Royal, CEPES et Saint-Albert)

Bénéficiaires : Les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} secondaires (tous les élèves de secondaire pour la Safe Card) des 3 écoles de Jodoigne

Thématique prioritaire : Consommations problématiques

Effets des actions menées :

- o Objectifs :

Faire réfléchir les jeunes sur leurs propres consommations et sur les risques engendrés

Briser les a priori infondés ou les fausses croyances sur certains produits et/ou comportements

Leur faire connaître les services d'aide locaux vers lesquels se tourner en cas de problème rencontré

- o Résultat :

Une évaluation sous forme de questionnaire a été réalisée auprès des élèves de l'Athénée à l'issue des animations. La majorité des élèves a trouvé l'animation et l'exposition intéressantes, amusantes et/ou utiles. Le fait de pouvoir intervenir pendant la pièce était apprécié. Ils pensent que ce type d'animation devrait être proposé dès la 1^{ère} secondaire. Cette représentation a fait réfléchir sur la dangerosité et les risques liés à certains produits, sur les bons comportements à adopter lorsqu'ils font face à une situation problématique, sur les ressources et services externes auxquels ils peuvent faire appel, sur les raisons/motivations qui amènent quelqu'un à consommer et fait réfléchir sur la pression exercée pour pousser à la consommation.

- « AMO Mobile » - AMO Plan J

Le projet : Dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Tubize, l'AMO a mis en place une AMO mobile en vue de devenir un service préventif itinérant offrant de l'information, de la sensibilisation, de l'accompagnement et du soutien à la mise en place d'actions de prévention sociale et éducative, et ce de manière plus proactive. Ce nouveau projet permet une présence régulière de l'AMO dans les deux grands quartiers sociaux de Tubize mais aussi dans d'autres lieux plus reculés géographiquement et, néanmoins, très fragiles tant au niveau social qu'au niveau économique. Il s'agit notamment d'y développer le travail de proximité et d'accompagnement.

Période de réalisation : Ce projet a vu le jour en 2022

Lieu(x) des activités : Tubize et ses entités de Clabecq, Saintes et Oisquercq

Bénéficiaires : L'action s'adresse principalement à des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes) et des parents dont la vulnérabilité est telle qu'ils ne cherchent pas à rentrer en contact spontanément avec les services de prévention alors que cela pourrait leur permettre de traiter des problématiques naissantes.

Thématique prioritaire :

- Isolement social
- Difficulté à se projeter dans l'avenir et à sortir de son quartier
- Amplification du travail de proximité

Effets des actions menées : Les résultats sont impressionnants tant ce projet permet à l'AMO d'être proche de son public. Les rapports d'activités soulignent cette réussite, et les données recueillies seront consignées dans un rapport exhaustif à la clôture de ce plan d'actions triennal. Ce projet continuera certainement d'être soutenu par la Ville de Tubize.

- « En route vers l'autonomie » - AMO Tempo

Le projet : Ce projet a pour objectif premier d'informer, d'outiller et d'accompagner les jeunes ayant le souhait de devenir autonomes. L'AMO constate une augmentation des demandes d'accompagnement et de mise en autonomie pour différentes raisons (rupture sociale/familiale). Le projet permet de répondre au manque d'informations chez les jeunes en situation de vulnérabilité dans leur transition vers l'âge adulte afin de faciliter leur autonomie et l'accès à leurs droits. Il s'appuie sur le recueil de la parole des jeunes et propose un salon de l'autonomie ainsi qu'un accompagnement en AMO vers une mise en autonomie concrète afin d'aider le jeune dans sa gestion du quotidien. Différentes phases et méthodologies sont proposées : une phase de prévention sociale comprenant une action communautaire (interpellation des jeunes et des professionnels) et une action collective (via le salon de l'autonomie) et une phase de prévention éducative comprenant des actions plus individuelles.

Face au succès limité rencontré par le salon de l'autonomie, l'AMO a décidé, en 2023, d'intégrer la question de l'autonomie à l'organisation de projets autour du raccrochage scolaire et ce de plusieurs manières :

- organisation et mise en place d'une plateforme de tutorat scolaire CQFD en collectif tous les samedis matin de 10 à 12h00 à Genappe et Nivelles pour 30 jeunes chaque samedi.
- mise en place du projet "Raccroche" pour des jeunes en perte de repère, un peu paumés et avec qui nous allons travailler en collectif six fois une semaine de janvier à juin (une semaine par mois) pour des projets d'autonomie via de l'orientation, de la valorisation, rencontre de personnes inspirantes, activités de mouvement, radio, enneagramme etc...
- mise en place du projet « Solidarité » pour 10 volontaires.
- mise en place du projet « Transition 17-23 ans », accompagnement individuel pour des jeunes en transition de la minorité vers la majorité.

Pour 2024, ce projet a pour objectif premier d'informer, d'outiller et d'accompagner les jeunes ayant le souhait de devenir autonomes. Il permet de répondre au manque d'informations chez les jeunes en situation de vulnérabilité dans leur transition vers l'âge adulte afin de faciliter leur

autonomie et l'accès à leurs droits. Il s'appuie sur le recueil de la parole des jeunes et propose un salon de l'autonomie.

Période de réalisation : 2022 - 2024

Lieu(x) des activités : Les communes de Nivelles et Genappe

Bénéficiaires : Les jeunes de 16 à 22 ans (26 ans, public MJ) des territoires de Nivelles et Genappe. Particulièrement les jeunes en transition vers l'âge adulte. Les jeunes qui sont en fin d'études secondaires ou en début de cursus supérieur qui vont quitter le domicile familial et qui s'interrogent sur leurs droits et responsabilités. Également les jeunes adultes qui démarrent une carrière professionnelle et qui ne connaissent pas leurs droits et leurs devoirs en tant que salariés. Ou ceux qui éprouvent des difficultés à se lancer dans une recherche d'emploi.

Thématique prioritaire :

- Droits et devoirs de chacun.
- Gestion quotidienne.
- L'autonomie.
- Transition vers l'âge adulte

Effets des actions menées :

- Une ouverture aux droits et devoirs liés à leur statut, leur âge, leurs problématiques, etc.
- Limiter le sédentarisme grâce à une confiance retrouvée en leurs démarches, aux institutions et à la connaissance des différentes options qui s'offrent à eux.
- Ouverture vers les services qui peuvent les accompagner dans leurs démarches et difficultés.
- Redonner confiance aux jeunes en les outillant pour devenir acteurs de leur vie.
- Permettre aux jeunes, à leur famille et entourage une certaine prise de conscience de leurs capacités.

- « Espace Enfants dans la Séparation » (E.E.S.) - Maison de la Parentalité de Waterloo

Le projet : Le secteur de la santé a, à maintes reprises, dénoncé les conséquences potentiellement dommageables à long terme d'une séparation parentale (ou divorce) sur le bien-être des enfants et des adolescents (impacts en termes de bien-être physique, mental, éducatif, psychosocial...). Les conséquences sont plus importantes lorsque les enfants sont pris dans une séparation conflictuelle. C'est la raison pour laquelle les EPS (Espaces parents dans la séparation) ont été créés, offrant aux parents un accompagnement vers une coparentalité responsable et respectueuse de l'intérêt des enfants. Cependant, il est également essentiel de rendre une place aux enfants autour de cet événement familial, en leur offrant un lieu convivial et sûr d'expression, d'échange et de soutien.

Dans cette optique, la Maison de la Parentalité a souhaité proposer des groupes de parole pour enfants de parents séparés ou divorcés.

Plus précisément, au cours de 6 ateliers, les enfants (groupes de 6 maximum) abordent le thème de la séparation par le biais d'activités créatives et ludiques, de réflexions personnelles, d'un questionnement collectif et ce, dans un cadre sécurisant, accueillant et chaleureux.

Initialement, le projet était nommé « Place aux enfants ». Cette appellation étant déjà utilisée pour une autre action, le projet a été rebaptisé « Espace Enfants dans la Séparation » (E.E.S.) en référence à l'« Espace Parents dans la Séparation » (E.P.S.).

Période de réalisation : 2022-2024

Lieu(x) des activités : Les activités sont menées à la Maison de la Parentalité de Waterloo mais s'adressent à toutes les familles domiciliées sur le territoire de l'arrondissement du Brabant wallon

Bénéficiaires : Enfants vivant une situation de séparation parentale (que les parents soient séparés, divorcés ou en cours de séparation).

Thématique prioritaire : Accès aux droits fondamentaux des familles fragilisées.

Effets des actions menées : En participant à ces groupes de parole avec d'autres enfants qui traversent des situations semblables, l'enfant intègre cette séparation dans le fil de son histoire. Il fait l'expérience de sortir de sa solitude et de reprendre sa place d'enfant. Ces échanges l'aident

à se sentir écouté, compris et soutenu. L'échange d'outils et d'éventuelles solutions entre enfants, l'aide à mieux vivre sa situation. En outre, en communiquant leurs vécus, leurs besoins, leurs émotions, leurs réflexions à leurs parents, en fin de processus, les enfants reprennent une place et cela permet parfois aux parents de s'extraire de positions rigides, de se recentrer sur leurs responsabilités parentales et d'ajuster leurs comportements au bénéfice du bien-être de leur enfant.

- « Cocoon » - AMO Color'Ados

Le projet : Création d'un lieu de rencontre enfants-parents pour les personnes en situation de vulnérabilité qui éprouvent des difficultés à se rendre dans les Accueils ONE. Ce lieu est organisé une fois par semaine en matinée (ou en alternance avec l'après-midi, si c'est le souhait) et le contenu est choisi par le public lui-même. Ce lieu peut ainsi développer des groupes de parole, des groupes d'entraide, des sorties de loisir, des moments de réflexion, des moments pour jouer, se détendre, parler, rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, vivre de nouvelles expériences...

Période de réalisation : 2024 et suivantes

Lieu(x) des activités : Le projet couvre essentiellement Braine-l'Alleud et plus particulièrement à l'Espace à La Canopée (139, Rue Longue à Braine-l'Alleud)

Bénéficiaires : Les jeunes parents et les enfants entre 0 et 6 ans des cités dites sociales de Braine avec ouverture à d'autres parents en difficulté.

Thématique prioritaire :

- o Prévention infantile
- o Relations parents-enfants
- o Isolement social (et inégalités)
- o Accès aux droits fondamentaux des familles fragilisées

Effets des actions menées : Il est trop tôt pour le dire, mais les partenaires sont très heureux de l'initiative.

- « Impulsion, Bulle d'R » - AMO La Chaloupe

Le projet : De novembre à juin, La Chaloupe propose en alternance le projet « Impulsion » et le projet « Bulle d'R » pour des jeunes déscolarisés, en difficulté dans leur scolarisation ou en recherche de sens.

Le projet « Impulsion », est un projet collectif qui prend en charge une équipe de 8 jeunes durant une semaine pendant les heures scolaires. « Impulsion », à travers un programme varié, permet aux jeunes de réfléchir à leur avenir. « Impulsion » travaille sur trois dimensions qui sont l'estime de soi, le rapport à l'autre et le rapport au monde et à la société. Le jeune est amené à vivre des expériences concrètes (stage, projet nature, enregistrement radio, formation citoyenne, atelier manuel, etc.) et des moments de réflexion via des ateliers d'orientation.

Le projet « Bulle d'R » est un projet de bivouac de 4 journées dans la nature via une marche itinérante avec un éducateur.

Période de réalisation : 2022-24

Lieu(x) des activités : Ottignies-LLN, Villers-La-Ville, Mont-St-Guibert, Court-St-Etienne et environs si besoin

Bénéficiaires : Les jeunes de 12 à 20 ans en décrochage scolaire actif ou passif, les jeunes en perte de repères, en errance, en décrochage social, en manque de projets, avec des difficultés d'orientation, en perte de sens.

Thématique prioritaire : Décrochage scolaire

Effets des actions menées : De novembre à juin, La Chaloupe propose en alternance le projet "Impulsion" et le projet "Bulle d'R" à raison de 6 fois une semaine d' « Impulsion » pour 60 jeunes en tout et de 10 semaines de « Bulle d'R » pour 20 jeunes.

Premiers résultats :

- o Aider les jeunes à mieux se connaître, apprécier ses forces et ses faiblesses, prendre conscience de ses atouts

- Connaître et reconnaître ses besoins
- Travailler avec le jeune la confiance en soi et l'estime de soi
- Aider le jeune à se mettre en projet
- Guider le jeune vers des formations qui lui parlent/conviennent
- Proposer davantage que ce que le jeune demande, soigner l'aide
- Diriger le jeune vers les ressources disponibles autour de lui
- Reconnexion avec la nature et les éléments
- Gérer son autonomie et sa solitude
- Découvrir le monde des actions citoyennes et s'y engager

- **« Raccrochage » - AMO Carrefour J**

Le projet : Le projet se développe sur plusieurs axes qui visent la problématique du décrochage scolaire et sociétal. Un premier axe se centrera sur un dispositif préventif pour jeunes en décrochage passif. Et un second se centrera sur les jeunes en décrochage actif. Par ailleurs, l'AMO a essayé de développer l'action sur deux entités (Wavre et Chastre).

Période de réalisation : 2022 - 2024

Lieu(x) des activités : Le territoire scolaire de l'AMO

Bénéficiaires : Les jeunes du secondaire habitant sur le territoire de l'AMO et/ou scolarisés dans un établissement scolaire wavrien qui sont en décrochage scolaire passif ou actif.

Thématique prioritaire : Décrochage scolaire et sociétal

Effets des actions menées : Le dispositif a été mis en place en 2021 avec des résultats très positifs et une fréquentation en augmentation.

Les projets « Repère-toi » et « Sac-Ados » ont permis de prendre en charge une quarantaine de jeunes en 2023.

La remédiation scolaire durant les vacances a connu un franc succès. L'AMO réitère l'opération avec, en plus, un projet de remédiation tous les samedis matin.

Elle a également mis en place une école des devoirs pour le cycle secondaire ainsi que diverses activités.

Les projets « Sac-Ados », « Repère-toi », « Tuto-Ados » et l'école des devoirs (cycle secondaire) vont se poursuivre en 2024 suite à de bons résultats.

- **« La parenthèse » - AMO La Croisée**

Le projet : Le projet a pour objectif d'aborder la parentalité sur plusieurs aspects. En effet, force est de constater que l'approche préventive dans le cadre de la parentalité nécessite des actions sur plusieurs volets.

D'une part, il s'agit, à travers la mise en place de journées familles, de permettre à des parents de (re)nouer les liens avec leur(s) enfants/ado(s) dans un cadre qui donne confiance et qui valorise les compétences de chacun. Il s'agit également de rompre l'isolement, de favoriser le contact et de créer des ponts.

D'autre part, il s'agit de mettre en place une plateforme locale parentalité qui envisage le partage de constats, la méthodologie d'approche et l'articulation entre les services pour une action de prévention plus « efficace », notamment pour les familles les plus vulnérables. Cette plateforme aura aussi pour ambition la création d'outils visant à recueillir la parole des parents et, à terme, la création d'actions spécifiques tenant compte des constats réalisés.

Période de réalisation : 2022-2024

Lieu(x) des activités : Le territoire de l'AMO "La Croisée", soit Rixensart/Genval; La Hulpe et Lasne/Ohain. Par extension et en fonction des partenaires, le projet peut être transposé à d'autres territoires d'action

Bénéficiaires :

- L'ensemble des familles et des jeunes vivant sur le territoire d'action de l'AMO et dans les environs. (l'AMO invite l'ensemble de ses partenaires susceptibles de rencontrer les publics visés par ce projet à inviter les familles susceptibles d'être intéressées par le projet).

- Les partenaires professionnels qui pourront bénéficier d'un espace de réflexion

Thématique prioritaire : Isolement social (et inégalités)

Effets des actions menées : Le projet comporte 2 volets :

Les actions familles: les sorties prévues sont inscrites au calendrier jusqu'en fin d'année. Les familles et les jeunes sont preneurs de ces initiatives. L'AMO tente également d'y inclure d'autres structures qui pourraient faire relais pour ces familles. Les objectifs de nouer des liens parents-enfants, de rompre l'isolement, de favoriser le contact entre familles et de créer des ponts avec des institutions sont rencontrés. Ces actions ont donc une portée très positive.

Les actions de plateforme: la plateforme entre professionnels a été accompagnée durant le dernier semestre 2023 afin de continuer le processus de réflexion et d'évaluation. L'AMO souhaite recueillir les besoins des parents (et leur parole) via des ateliers « parentalité » spécifiques afin d'être au plus proche de leur réalité. Les objectifs se poursuivent donc tels qu'envisagés.

En 2024, l'AMO poursuit les actions en tenant compte de l'évaluation des professionnels et des participants (parents) afin d'envisager un outil dans la continuité de ses objectifs et répondant aux besoins des publics cibles.

- « Consomm'Acteurs » - AMO Jeun'Est

Le projet : Suite aux débats menés avec son public jeune et aux fausses idées véhiculées autour de la consommation de cannabis, l'AMO souhaite développer, avec les jeunes, un outil de prévention, sous forme de jeu, destiné aux jeunes de 14 ans et plus.

Le projet se déroule en différentes phases et comprend notamment une étape de réflexion, de discussions et d'échanges avec un groupe de jeunes (issus de l'AMO et de la MJ), une étape de création de l'outil et une étape d'utilisation et de diffusion de l'outil. L'AMO souhaite partir des représentations des jeunes sur cette question et développer leur esprit critique en suscitant et en accompagnant la réflexion autour de questionnements tels que « dans quel contexte je consomme, pourquoi, comment ? » et en abordant avec eux les conséquences de la consommation sur différents aspects de leur vie quotidienne. Il s'agit également d'analyser avec eux les mécanismes de la consommation (influence des médias, de la société, du groupe...)

Période de réalisation : 2022-2024

Lieu(x) des activités : Le projet couvre l'ensemble de la zone d'action de l'AMO, soit les 7 communes de l'Est du Brabant wallon (Jodoigne, Perwez, Orp-Jauche, Hélécinne, Ramillies, Beauvechain, Incourt)

Bénéficiaires : Les jeunes fréquentant l'AMO et la Maison des jeunes (+/- 16-22 ans)

Thématique prioritaire : Consommations problématiques

Effets des actions menées : L'AMO a mené une réflexion avec les jeunes autour de leurs réflexes de consommation. Elle est également partie des discussions relatives à leurs « croyances » pour aborder, plus en profondeur, des thèmes tels que les effets de leur consommation, la législation autour du cannabis, les contextes de consommation.

Sur base de quizz, l'AMO a pu commencer à déconstruire certaines idées incorrectes concernant les effets du cannabis, notamment sur la question de la dépendance.

Au-delà des ateliers, les jeunes ont souhaité s'atteler à la construction d'un site internet à destination d'autres jeunes. Celui-ci est encore en construction.

Ils ont également créé un jeu sous forme de roue reprenant différentes questions permettant d'ouvrir le débat. Cet outil a notamment été testé lors d'un festival et d'une soirée.

- « CPBW en action & réflexion » - Conseil de Prévention du Brabant wallon

Le Conseil de prévention du Brabant wallon a organisé, le 09.10.2023, une matinée consacrée à l'accrochage scolaire qui a réuni une centaine de participants. Nous détaillons davantage ce projet dans la partie consacrée aux autres initiatives de la prévention.

ÉVENTUELLES AUTRES INITIATIVES

Première matinée thématique sur l'accrochage scolaire du Conseil de prévention

Le projet : Matinée de présentation et d'échanges sur l'accrochage scolaire.

Période de réalisation : 05.12.2022

Lieu(x) des activités : Wavre

Bénéficiaires : Les jeunes et les familles au travers des professionnels de plusieurs secteurs.

Thématique prioritaire : L'accrochage scolaire

Matinée thématique - Accrochage scolaire Conseil de Prévention du Brabant wallon Programme

08h45	Accueil Inscription aux ateliers
09h20	Mot d'accueil, contextualisation et fil rouge de la matinée Géraldine Fievez, Co-Présidente du Conseil de Prévention du Brabant wallon
09h30	Dispositifs d'accrochage scolaire et social : état des lieux et évolution Pascal Rigot, Facilitateur Enseignement - Aide à la Jeunesse et co-auteur du Décret Enseignement - Aide à la Jeunesse
10h00	Etat des lieux et présentation de dispositifs scolaires et de l'Aide à la Jeunesse favorisant l'accrochage scolaire et/ou social <ul style="list-style-type: none">« Cellule M » AMO La Croisée & AMO Carrefour J⇒ Capsules vidéo « Sorry not sorry... j'agis » (AMO Plan J) et « CQFD » (AMO Tempo)« SAS BW » Quentin Derricks⇒ Capsules vidéo « La parenthèse inattendue » (AMO Color'Ados) et « Impulsion » (AMO La Chaloupe)« Solidarité » AMO Jeun'Est⇒ Capsule vidéo « www.accrochons-nous.be » (Conseil de Prévention du Brabant wallon)
11h20	Questions/réponses
11h30	Ouverture des ateliers interactifs de projets innovants <ul style="list-style-type: none">« Bulle d'R » AMO La Chaloupe« Rebond » AMO Color'Ados & AMO Jeun'Est« Pack to school » AMO La Croisée« Evasion » AMO Carrefour
12h30	Conclusion Géraldine Fievez, Co-Présidente du Conseil de Prévention du Brabant wallon
12h35	Moment convivial autour d'un lunch (sandwiches)

Le 5 décembre 2022

Hôtel du Gouverneur, Chaussée de Bruxelles 61 à 1300 Wavre



Projets organisés dans le cadre du soutien scolaire ou du décrochage léger

« Sorry not sorry... j'agis »

Porteur: AMO Plan J

Territoire: Tubize

Public cible: 10-22 ans

Descriptif: L'objectif de ce projet est de sensibiliser aux risques et aux dangers du harcèlement et du cyber harcèlement. Il consiste à mettre en place des actions concrètes et coordonnées entre différents acteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse dans le but d'accroître le bien-être à l'école et de favoriser l'accrochage scolaire. Cette action de prévention permet aussi de toucher les parents au travers de conférences interactives qui se réalisent au sein même des établissements scolaires.

« CQFD »

Porteurs: AMO Tempo & AMO La Chaloupe

Territoire: Brabant wallon

Public cible: 12-18 ans

Descriptif: Si tu es élève en secondaire et que certaines matières te posent problème, « CQFD » te propose des cours particuliers accessibles à tous, dans toutes les matières, donnés par des étudiants d'université ou de haute école.

« Cellule M »

Porteurs: AMO La Croisée et AMO Carrefour J

Territoire: Rixensart, La Hulpe et Wavre

Public cible: 12-18 ans

Descriptif: Programme d'accompagnement au sein de l'établissement scolaire pour des jeunes en pré-décrochage. AMO, CPMS et corps enseignant s'investissent dans un programme favorisant la motivation des jeunes et l'identification de personnes ressources. Avec une moyenne de 7 séances, il s'agit d'amener collectivement les jeunes à une réflexion sur leur scolarité et leur projet d'avenir.

« Pack to School »

Porteurs: AMO La Croisée

Territoire: Rixensart et La Hulpe

Public cible: Jeunes en secondaire

Descriptif: « Pack to School » est une boîte à outils articulée autour d'une méthodologie d'accompagnement de jeune dans un processus réflexif autour de sa scolarité. Les objectifs de l'outil résident dans le questionnement de l'accompagnement de jeunes quant à l'accrochage scolaire, la création d'un cadre de confiance avec le jeune, l'établissement d'un état des lieux de la situation du jeune, l'accompagnement du jeune dans un processus réflexif grâce à des outils concrets, ludiques et adaptés, la découverte de pistes pour favoriser la (re)mise en projet. L'outil a la volonté d'être adaptatif et évolutif, et considère chaque jeune dans l'intégralité de sa singularité afin d'adapter la réponse éducative.

Projets organisés dans le cadre du décrochage avéré

« SAS BW » (Service d'accrochage scolaire)

Porteur: SAS BW

Territoire: Wavre

Public cible: 12-18 ans

Descriptif: Le SAS apporte une aide sociale, éducative et pédagogique aux jeunes en situation de décrochage scolaire et à leur famille.

Les différentes étapes prévues par le service pour le jeune sont :

- Comprendre ce qui a amené l'élève à rompre avec l'école;
- Découvrir ou réinvestir les ressources du jeune sur base d'ateliers pratiques;
- Aider le jeune à reprendre confiance en lui et en ses capacités;
- Amener l'élève à se (re)mettre en projet.

« Impulsion »

Porteurs: AMO La Chaloupe

Territoire: Ottignies-LLN

Public cible: 12-22 ans

Descriptif: Si tu sens que tu es en train de décrocher, de te replier, de te questionner, si tu es démotivé, si tu ne trouves plus de sens, « Impulsion » te propose de prendre une semaine pour te remobiliser avec l'aide d'un petit groupe de jeunes, pour réfléchir sur ta situation et sur des changements possibles.

« Evasion »

Porteurs: AMO Carrefour J

Territoire: Wavre

Public cible: 12-22 ans

Descriptif: Tu as entre 14 et 22 ans ? Tu es en décrochage scolaire ? Tu ne fréquentes plus ou très peu ton école ?

Notre projet « Evasion » est fait pour toi !

Nathanaël et Antoine te proposent de deux demi-journées par semaine (le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 13h à 16h) où tu bénéficieras de diverses activités collectives pour apprendre à te connaître, à réfléchir à ton parcours de vie et ton avenir ainsi qu'à retrouver une motivation personnelle.

Trois grands axes s'offrent à toi : un axe occupationnel basé sur des activités sportives ou créatives, un axe thérapeutique ainsi qu'un groupe de parole avec un coach de vie. Ces axes étant répartis au fil des semaines.

« La parenthèse inattendue »

Porteur: AMO Color'Ados

Territoire: Braine-L'Alleud

Public cible: Jeunes en secondaire

Descriptif: Prise en charge de jeunes en situation d'exclusion scolaire ou de décrochage court. Par groupe de 2 ou 3, les jeunes sont invités à vivre une activité ludique (balade en vélo, promenade...) pour établir une relation de confiance avec un travailleur. Puis, dans un second temps, divers ateliers servent à permettre aux jeunes de comprendre leur situation ici et maintenant et de redonner du sens à leur parcours.

Projets organisés dans le cadre de la désaffiliation

« Rebond »

Porteur: AMO Color'Ados et AMO Jeun'Est

Territoire: Braine-L'Alleud, Jodoigne et FWB

Public cible: 15-21 ans

Descriptif: « Rebond » est un projet de remobilisation pour des jeunes en décrochage social ou scolaire.

Nous proposons au jeune de vivre une expérience avec d'autres jeunes : ce peut être de la permaculture, de la spéléo, du théâtre, un bivouac, un trek, ... demandant de dépasser ses limites.

L'idée est de comprendre son fonctionnement au travers de cette expérience, puis de la travailler par des ateliers ludiques. Au bout du projet, le jeune devrait mieux comprendre où il en est et repartir avec une esquisse de projet de vie.

« Bulle d'R »

Porteur: AMO La Chaloupe

Territoire: Ottignies-LLN

Public cible: 12-20 ans

Descriptif: C'est offrir une pause de cinq jours à un élève qui éprouve de grandes difficultés personnelles ou relationnelles dans son système scolaire.

Il s'agit d'emmener le jeune en totale autonomie dans la nature avec un éducateur, pendant trois jours et deux nuits. Déconnectés de tout, la marche sera l'occasion de réfléchir à des questions qui lui seraient posées sur le sens de sa vie, sa place dans l'école, ses talents, ses projets, ses difficultés, ses incontournables, ... mais aussi sur des changements possibles pour essayer de trouver des solutions à ses difficultés.

« Solidarité »

Porteur: AMO Jeun'Est, AMO Color'Ados et AMO La Chaloupe

Territoire: Jodoigne, Braine-L'Alleud et Ottignies-LLN

Public cible: 16-25 ans

Descriptif: « Solidarité » est un projet de volontariat organisé de septembre à juin et regroupant des jeunes de milieux et de cultures différents. Cette année citoyenne repose sur trois piliers : les services à la collectivité, les formations et sensibilisations, et la maturation personnelle. Chaque année de « Solidarité » est différente car elle est construite par les jeunes.

« www.accrochons-nous.be »

Porteur: Conseil de Prévention du BW

Territoire: Brabant wallon et FWB

Public cible: Jeunes, parents et professionnels

Descriptif: Un site web dédié aux jeunes, aux parents ainsi qu'aux professionnels pour proposer des pistes de solutions face au décrochage scolaire en Brabant wallon.

Effets des actions menées :

Le Conseil a réuni 83 participants dont une majorité venant de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enseignement. Certains acteurs de la Santé et de la Santé Mentale étaient présents en minorité. Les participants étaient satisfaits de pouvoir rencontrer les partenaires du réseau ainsi que de découvrir les aides et dispositifs mis en place sur l'accrochage scolaire dans le Brabant wallon. Une meilleure connaissance du réseau et des aides qu'il propose permettra aux jeunes de bénéficier d'une meilleure orientation vers les services d'aides adaptés à leur problématique.

Deuxième matinée thématique sur l'accrochage scolaire : « Comprendre la démotivation scolaire pour mieux agir! »

Le projet : Suite à la 1^{ère} matinée du Conseil de prévention en décembre 2022, une 2^{ème} a été organisée en octobre 2023 dans le cadre de la seconde année du plan d'actions triennal 2022-2024. Le but de celle-ci était de mieux appréhender le décrochage scolaire grâce à des invités de secteurs différents et, notamment, Philippe van Meerbeeck. Au départ d'une réflexion philosophique, des représentants des secteurs de l'enseignement, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse ont pu croiser leurs expériences de terrain. Plusieurs échanges étaient également prévus avec les participants pour répondre aux questions parfois très concrètes sur ce phénomène.

Période de réalisation : 09.10.2023

Lieu(x) des activités : Wavre

Bénéficiaires : Les jeunes et les familles au travers des professionnels de plusieurs secteurs.

Thématique prioritaire : Accrochage scolaire

Comprendre la démotivation scolaire pour mieux agir!

Programme

09h30
Introduction

09h40
Intervention de **Philippe van Meerbeeck**, Professeur émérite à la Faculté de médecine de l'UCLouvain, psychiatre et psychanalyste. Fondateur du département pour adolescents et jeunes adultes du Centre Chapelle-aux-Champs à Woluwe et du centre thérapeutique pour adolescents des cliniques universitaire Saint-Luc. Auteur de plusieurs livres dont « Ados en quête de sens, D'hier à demain ». « Comment repenser l'envie de comprendre et de connaître chez les jeunes après la pandémie et le retour du tragique en Europe ? »

10h25
Intervention d'**Anne-Françoise Désirant**, Directrice de La Vallée Bailly et co-Présidente de la plateforme Enseignement - Aide à la Jeunesse du Brabant wallon

10h35
Interventions de **Laurent Marcellis** et **Astrid Delhaise** de la Structure Scolaire d'Aide à la Socialisation et à l'Orientation (SSASO)

10h45
Interventions de **Florence Brion** et **Patrick Van Laethem**, Directeurs des AMO Jeun'Est et Color'Ados

10h55
Mur participatif

11h10
Echange avec la salle

12h00
Conclusion interactive

12h30
Moment convivial



Effets des actions menées :

Le Conseil a pu réunir 102 participants dont une majorité venant de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enseignement. Certains acteurs de la Santé Mentale, de la Jeunesse, du Handicap et des Communes étaient présents en minorité.

Les participants ont été globalement satisfaits de pouvoir rencontrer les partenaires du réseau et réfléchir sur la thématique du décrochage scolaire. Certains auraient souhaité davantage de piste de solutions pour aider les jeunes sur le terrain mais cela n'était pas l'objectif premier des organisateurs.

En fin de matinée, l'outil Wooclap a été utilisé pour sonder les participants :

« En un mot, que reprenez-vous de cette matinée? »



« Quelle sera votre première action suite à cette matinée? »



« Quelles étaient vos attentes? »



ÉVALUATION DE LA PREVENTION

Fonctionnement du conseil de prévention

- Introduction

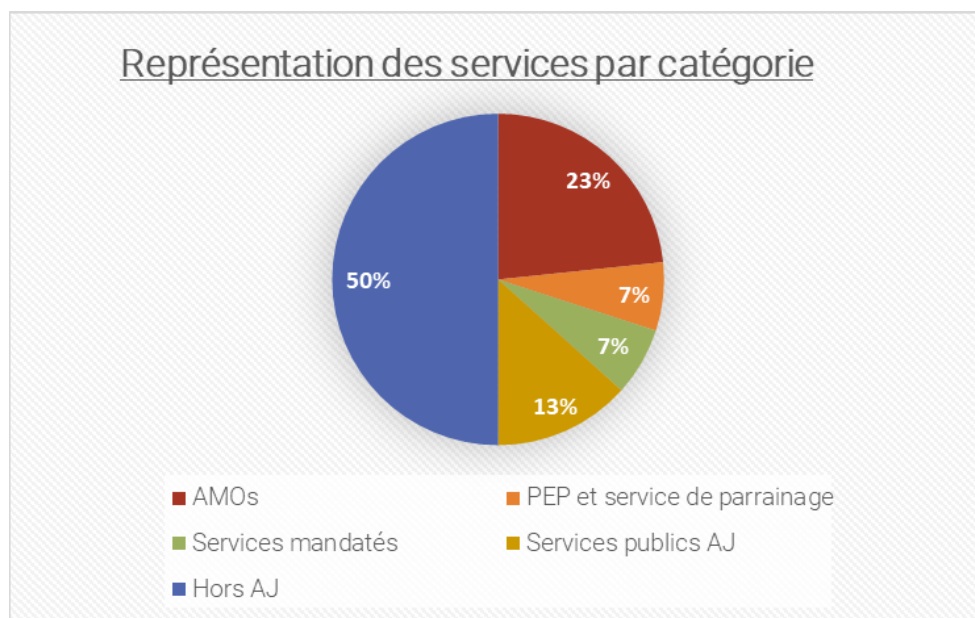
Le Décret portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse du 18 janvier 2018 a consacré la totalité de son Livre Ier à la prévention. Il a modifié et enrichi le dispositif de la prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La création d'une instance faîtière, le Collège de prévention, et le remplacement des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse par les Conseils de prévention a permis d'ouvrir largement leurs compositions à divers acteurs de secteurs ayant les enfants et les jeunes dans leurs compétences et missions. L'intersectorialité voulue par le Législateur est un atout majeur de cette instance. Elle favorise des échanges et des partenariats pertinents.

Concrètement, en effet, les années écoulées ont permis l'émergence de nombreux projets, de multiples échanges, de réflexions, de débats ou encore de groupes de travail productifs.

- Compilation et analyse des données

- Représentation au sein du Conseil



En Brabant wallon, les 7 AMO sont représentées. L'ancienne co-présidente était d'ailleurs Directrice de l'AMO La Croisée. Le RWLP et le service de parrainage s'y retrouvent aussi. Les services mandatés se sont concertés via, notamment, le Conseil de Concertation Intra Sectorielle afin de désigner leurs représentants. Les Maisons de jeunes, les CPAS et les PCS ont choisi les leurs au sein de leur fédération/Conseil. 15 services appartenant à d'autres secteurs y sont représentés en tant que membres effectifs ou invités permanents.

La représentation équivalente entre les services de l'Aide à la Jeunesse et des autres secteurs peut permettre des débats intersectoriels intéressants. Les AMO représentent près d'un quart des membres du Conseil ce qui leur donne une place privilégiée dans les discussions et décisions. Néanmoins, les autres services et secteurs peuvent influencer l'orientation et la vision du Conseil.

- **Mise en perspective avec le décret**

- **Objectifs du décret**

Le décret du 18 janvier 2018 détermine les missions du Conseil de prévention. Il en liste 6, toutes articulées autour de l'objectif transversal visant à stimuler et coordonner la prévention sur son territoire. Les 6 missions du Conseil de prévention sont les suivantes :

- Etablir un diagnostic social, sur la base du projet du chargé de prévention.
- Elaborer, sur la base du diagnostic social, une proposition de plan d'actions triennal et d'affectation du budget disponible.
- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention.
- Informer et, le cas échéant, interpellier les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale.
- Dresser tous les trois ans un bilan des actions menées et de procéder à une évaluation de la prévention.
- Communiquer le diagnostic social du Conseil de prévention et l'évaluation triennale à l'administration compétente, au Collège de prévention, aux Conseils provinciaux, aux Conseils communaux et aux Conseils de l'action sociale.

Les missions listées ci-dessus peuvent être divisées en deux groupes. D'une part, le Conseil a des obligations administratives et un travail d'analyse avec le bilan des actions menées, le diagnostic social et le plan d'actions. D'autre part, le Conseil présente des missions de coordination et d'information.

- **Atteinte des objectifs**

Pour commencer, s'agissant des missions ayant trait au rapportage et aux diagnostics, il semble correct d'indiquer que celles-ci ont pu être remplies avec grande rigueur et dans le respect des délais imposés par le décret et les arrêtés. La rédaction du diagnostic social pour l'année 2024 a, par ailleurs, été planifiée dès 2023.

Le Conseil de prévention doit, dans ses missions, accorder une importance particulière à la concertation et à la collaboration entre les services et secteurs en lien avec la prévention. En Brabant wallon, comme cela a pu être démontré plus avant, les trois années écoulées ont été le témoin d'une multitude de réunions, de groupes de travail et de commissions. Ces séances de travail ont eu pour but de réunir les différents acteurs autour de projets concrets et ont été le théâtre d'échanges vifs et instructifs pour tous.

Deux éléments particulièrement saillants semblent devoir retenir notre attention :

- Une participation constante aux réunions du Conseil de prévention avec une relative diversité dans le chef des participants.
- Le nombre conséquent de projets présentés qu'ils aient été validés ou non.

Bien souvent à l'initiative des AMO mais également d'autres services, la présentation de ces projets, par leurs promoteurs, a permis de maintenir informé, d'une manière tout à fait concrète, l'ensemble du secteur sur ce qu'il se passait dans les différentes parties du territoire.

Si l'on se réfère à la troisième mission, les termes de collaboration et de concertation résonnent donc parfaitement avec le travail effectué. Ce double objectif de concertation et de coordination a par ailleurs été renforcé par l'amélioration des relations interpersonnelles induites par ces séances de Conseil et les différents groupes de travail. Un élément certainement décisif dans la réalisation des objectifs du Conseil de prévention.

Le Conseil n'a pas interpellé les institutions politiques depuis le début de son activité. Néanmoins, il est revenu plusieurs fois vers l'Administration générale de l'aide à la jeunesse via le Chargé de prévention pour des questions budgétaires et administratives en lien avec les appels à projets et les plans d'actions.

- **Impact de la crise sanitaire**

Une grande partie des trois années écoulées a été entachée par les conséquences de la crise Covid-19. Les mesures de confinement déployées ont entraîné des conséquences sur tous les secteurs et celui de la prévention n'y fait évidemment pas exception.

Il semble donc tout à fait indiqué d'essayer de dégager certains enseignements quant à l'impact de cette crise sur le travail du Conseil de prévention, afin de compléter notre analyse.

Concrètement, deux problématiques semblent émerger. D'une part, la diminution des activités (conséquence naturelle des mesures sanitaires) et d'autre part, la difficulté de se réunir pour tenir les réunions du Conseil de prévention.

S'agissant de la première problématique, on remarque que malgré cette diminution des possibilités d'activité le nombre de projets du plan d'actions post confinements n'a pas été affecté. Certains de ces projets se sont par ailleurs adaptés à la situation sanitaire et se sont attelés à traiter les difficultés causées et/ou amplifiées par le confinement.

Pour ce qui est des difficultés à tenir des réunions, le Service de Prévention et les co-présidents se sont adaptés en organisant les séances plénières en distanciel et, à partir de septembre 2022, en hybride. L'Administration s'est dotée de salles de réunion adaptées dont une au sein du Service de Prévention avec un grand écran et une caméra 365°. Les missions de base ont ainsi pu être assurées au mieux au vu des circonstances particulières.

• **Conclusion et perspectives d'évolution**

L'enjeu pour les années à venir est de dynamiser le Conseil et de faire en sorte qu'il soit vecteur de changements dans l'intérêt des jeunes en agissant sur leur environnement et directement auprès d'eux via différents projets.

Dans le cadre du plan d'actions 2022-2024, le Conseil a attribué un budget résiduel visant l'organisation d'une seconde matinée thématique en date du 09.10.2023, dans la continuité de celle du 05.12.2022.

Le Conseil a également décidé de travailler sur des thématiques et des questions en lien avec le diagnostic social rédigé en 2020. Le Conseil doit aussi veiller à ce que chaque membre puisse trouver sa place et bénéficier d'informations utiles à son quotidien. Les différentes rencontres entre services permettent une meilleure collaboration et la création de projets communs dans l'intérêt des enfants et familles vulnérables. Grâce à ces échanges, les membres du Conseil restent au plus proche de la réalité des jeunes du Brabant wallon.

Ceux-ci ont manifesté leur volonté d'échanger davantage, de réfléchir aux problématiques et aux actions de prévention sociale possibles et de rester actifs auprès des différents partenaires. Avec les projets de prévention et les événements organisés en 2022 et 2023, le Conseil met en avant ses collaborations intersectorielles aux bénéfices des enfants, des jeunes et des familles vulnérables du Brabant wallon.

III. LES CONSTATS

A – SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS SOCIAUX DES SERVICES A.M.O.

Remarque préliminaire

Les services d'Actions en Milieux Ouverts du Brabant wallon ont élaboré leur diagnostic social en s'appuyant sur leurs expertises acquises au fil des accompagnements individuels et collectifs, de leurs actions auprès des jeunes et des familles, du travail de proximité ainsi que des animations en tout genre avec les jeunes de leur service et au sein des écoles de leur territoire. Le diagnostic est aussi l'opportunité pour la majorité de s'arrêter et de questionner les jeunes de manière plus précise via différents types de questionnaires, des entretiens individuels, des focus groupes,... Pour certaines AMO, ce travail est une manière de rester au fait et dans le développement d'actions répondant aux besoins présents et futurs des jeunes de leur territoire. A partir de ces éléments-là, les AMO répertorient les actions déjà mises en œuvre et se projettent dans l'avenir.

Les constats, les analyses et les actions relevés dans les 7 diagnostics sociaux ont été croisés, synthétisés et regroupés par thématiques et sous-thématiques car ils présentent bien souvent des similitudes entre les services. Certains constats et analyses ont été repris dans leur forme originelle. Cette synthèse globalise les éléments repris dans des territoires plus restreints. Cela permettra de confronter, dans la Partie IV ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES RELEVÉES, ces éléments avec ceux apportés par les autres services et secteurs (non-)représentés au sein du Conseil de Prévention.

Au niveau des actions menées, chaque AMO propose aux enfants, aux jeunes et aux familles des suivis individuels et familiaux en lien avec la majorité des thématiques ciblées ci-dessous. Elles proposent également diverses animations que ce soit en interne ou dans d'autres services ou écoles. Le travail de rue ou de proximité est aussi développé de manière différente d'une AMO à l'autre. La crise sanitaire a incité les acteurs à repenser celui-ci pour aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent.

La scolarité

CONSTATS

Pendant le temps de confinement, les jeunes ont fait l'expérience d'une grande autonomie. En famille, les règles avaient changé suite à une cohabitation plus importante qu'à l'accoutumée. Certains parents s'impliquaient davantage dans le suivi scolaire ce qui provoquait un sentiment de contrôle, d'intrusion chez certains jeunes.

Quand fut venu le temps de revenir en cours aux heures habituelles, de suivre le rythme d'un jour scolaire à la haute cadence, certains jeunes s'y sont perdus. Les jeunes, et leur famille, s'étaient habitués à ce temps souple et autonome en confinement. Ils ont eu la sensation d'être redevenus de simples exécutants sans marge de manœuvre, contraints de subir la pression d'une cadence renforcée compte tenu de tout ce « temps à rattraper », toutes ces matières à assimiler pour respecter le programme scolaire au détriment d'un temps de partage et d'expression du vécu de chacun en période d'isolement. Les conditions de ce retour à l'école ont provoqué chez certains jeunes une **perte de sens, une lassitude voire une démotivation profonde qui est venue affecter leur rapport à l'école**. Les espaces démocratiques et de concertation à

l'école tels que les Conseils de Participation n'ont pas ou peu été exploités durant la période de retour à l'école.

Une grande partie des jeunes n'est pas motivée à l'idée d'aller à l'école. La **motivation des jeunes** est un élément central qui influe sur la réussite et l'engagement des élèves dans leur scolarité. Le manque de motivation favorise le **décrochage scolaire passif et puis actif**. Le jeune commence à se désintéresser et/ou ne plus s'engager dans les activités de l'école. D'autres phénomènes vont accélérer le processus : les assuétudes, les carences éducatives, les mauvaises fréquentations, les accidents de parcours, ... Dans certains cas, il va jusqu'à s'absenter de manière irrégulière. On parle de décrochage actif lorsque le jeune est absent de l'école (couvert par un justificatif ou non). Hors de tout parcours scolaire, il est plus difficile de pouvoir accéder à ces jeunes, qui disparaissent des radars des établissements scolaires. Il est important de pouvoir agir, et ce, même lorsque nous avons moins d'accessibilité à l'égard de certains étudiants. Les jeunes sont dans l'impossibilité d'aller à l'école à cause de **phobie scolaire et sociale** en augmentation depuis la crise sanitaire.

Les élèves présentent souvent des **difficultés dans les matières scolaires**, et ce, particulièrement en mathématiques et en langues. Cela a des impacts négatifs sur leur quotidien ainsi que sur leur motivation vis-à-vis de l'école. Le rapport à l'échec compliqué engendre désillusion et abandon. De plus, les parents n'arrivent pas à accompagner la scolarité de leurs enfants, notamment dans le suivi des devoirs.

Les professionnels constatent un **manque de concentration et d'attention chez les jeunes**, et ce, peu importe leur âge et les différentes activités proposées (animations, aide aux devoirs, ...). Les animateurs doivent sans cesse (re)capter leur attention afin de les maintenir concentrés sur la tâche demandée. Néanmoins, lorsqu'ils donnent la possibilité aux jeunes de prendre une position d'acteur et de quitter la théorie pour la pratique leur concentration se voit augmentée. La structure actuelle de l'école peine à répondre aux difficultés de concentration et d'attention des élèves. Effectivement, le modèle scolaire belge implique de rester plusieurs heures en classe. Des pauses régulières sont donc importantes, et ce, même si elles ne durent que quelques minutes. L'idéal serait de trouver un juste milieu entre les matières intellectuelles, manuelles et les pratiques sportives, trois domaines essentiels au bon développement des jeunes.

Les élèves rapportent que les **relations élèves-professeurs sont parfois compliquées**. Certains enseignants peuvent être perçus comme démotivants et blessants, mais il est essentiel de ne pas généraliser cette observation à l'ensemble du corps enseignant, qui comprend également des professeurs bienveillants, à l'écoute et soutenant. Les professeurs ne les comprennent pas toujours et sont même parfois dans le jugement. Ces rapports complexes participent aux difficultés des jeunes à trouver leur place à l'école et à leur méfiance à l'égard du système scolaire. Certains parents témoignent d'un manque de prise en compte à l'égard des besoins spécifiques de leurs enfants de la part des enseignants. Ces relations complexes génèrent des frustrations et une **communication difficile** marquée par de l'irrespect, des tensions et des conflits. Cela se répercute sur l'ambiance générale de la classe. Les parents dénoncent le manque d'accessibilité des professeurs. Les enseignants soulignent le problème de la formation, notamment une formation de base insuffisante qui ne les prépare pas adéquatement, ainsi qu'une formation continue difficilement applicable en classe. Les professeurs se sentent en difficultés avec leurs étudiants mais les jeunes, eux aussi, rapportent un manque d'écoute et de soutien. Que cela soit le professeur ou l'élève, chacun est convaincu de la légitimité de sa position, et obscurcit la perception de l'autre.

Selon les professionnels, les jeunes remettent plus en question les règles et le cadre et bravent plus facilement les interdits que dans le passé. **Les limites** sont usuellement contestées, celles-

ci ne font d'ailleurs pas toujours sens chez les jeunes. Individuellement, les jeunes semblent être plus posés et réfléchis tandis qu'en groupe, ils génèrent plus de tensions et de comportements problématiques. Ce constat témoigne d'un réel malaise au sein des écoles.

De nombreux jeunes ont été victimes **d'expériences scolaires dégradées et/ou de phénomènes d'humiliation** plus ou moins importants au cours de leur parcours scolaire. Le cadre scolaire est décrit par les jeunes comme étant une source de nombreuses expériences négatives voire violentes entre élèves.

Les profils d'apprentissage des élèves varient considérablement au sein d'une classe et la **flexibilité dans les méthodes d'enseignement** est souvent entravée par le manque de formations spécifiques des enseignants et par le cadre scolaire limité pour soutenir les élèves en difficulté d'apprentissage, d'attention et de comportement. Pour répondre à la singularité des profils, certains enseignants suivent des formations et adaptent leurs outils et méthodologie mais tous ne rentrent pas dans cette démarche et peuvent se retrouver démunis face aux particularités. Certaines AMO **remettent en question le système scolaire traditionnel**. Divers programmes, tels que les approches pédagogiques actives, visent à répondre aux défis rencontrés par les jeunes en s'éloignant des méthodes d'enseignement traditionnelles.

La plupart des jeunes ne sont pas certains de leur **orientation scolaire** ou de leur choix de formation. Ils se sentent parfois perdus dans des voies scolaires qui ne leur conviennent pas, ce qui peut entraîner une démotivation à l'école. Ces incertitudes génèrent de l'angoisse et de l'anxiété chez les jeunes. Certains expliquent avoir de nombreuses questions et ne pas recevoir l'aide nécessaire (informations, soutien et accompagnement) pour s'orienter au mieux. De plus, beaucoup expriment le désir d'effectuer davantage de stages d'observation pour sortir de la théorie et découvrir la réalité du terrain. Ils constatent souvent que celle-ci diffère des représentations qu'ils s'en font.

Ces derniers éléments contribuent à la **perte de sens des jeunes vis-à-vis de l'école**. Celle-ci peut aussi être renforcée par une autorité parentale qui confirme une dissolution du lien école-jeune voire école-famille. Des parents peuvent tolérer que leur enfant n'aille pas à l'école voire l'inciter à rester à la maison estimant qu'il y sera plus en sécurité. L'école est avant tout perçue comme un lieu d'exposition à des risques.

Les **difficultés de transport** constituent également des obstacles à la motivation scolaire. L'absence d'un réseau de transports publics adéquat entrave l'accès des jeunes aux formations qu'ils souhaitent suivre. Ils se voient alors contraints de choisir des parcours de formation en fonction de leur mobilité plutôt que de leurs aspirations ou ambitions.

Les professionnels constatent une augmentation des faits de **harcèlement à l'école et cyberharcèlement**. *Ce point est davantage détaillé dans la thématique du harcèlement et cyberharcèlement.*

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Augmenter la visibilité des AMO dans les écoles
- Plateforme scolaire : Cellule M et Cellule R (AMO La Croisée)
- Aide aux devoirs, soutien scolaire ou écoles des devoirs (toutes les AMO)
- Le projet « CQFD » : mise en réseau entre des élèves du secondaire et des étudiants du supérieur pour des cours particuliers en présentiel ou en ligne (<https://cqfd-bw.be/>)
- L'outil « Pack to school » : favorise la motivation scolaire, le sens d'aller à l'école et les perspectives d'avenir des jeunes (AMO La Croisée)

- Animations en classe sur la communication non-violente, le bien-être, le harcèlement,...
- Le projet « IMA'go » qui permet à des jeunes de 15 à 22 ans de faire une pause au sein d'une action collective pour mieux se relancer. (AMO Plan J).
- Projet « Accroche » : travaille la cohésion, la solidarité, l'empathie, l'entraide, le respect et permet une bonne dynamique au sein du groupe classe. (AMO Color'Ados)
- Projet « Parenthèse inattendue » : alternative à l'exclusion scolaire permettant un travail de réflexion et d'introspection sur le comportement problématique. (AMO Color'Ados)
- Projet « Solidarité » : année citoyenne, destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, basée sur la formation, la sensibilisation, la maturation et la mise en place d'un projet personnel (AMO La Chaloupe, AMO Color'Ados, AMO Jeun'Est et AMO Tempo)
- Projet « Rebond » : mise au vert de quelques semaines en pleine nature pour réfléchir à son parcours et à des projets futurs. (AMO Color'Ados)
- Projet « Bulle d'R » : Moment d'échappée, hors de l'école, pour permettre au jeune de souffler et de diminuer les tensions avec l'équipe pédagogique de son école (AMO La Chaloupe)
- Projet « Impulsion » : semaine de rattachage en collectif à travers un panel d'activités pertinentes (AMO La Chaloupe)
- Projet « Africapsud » : rencontres et échanges interculturels avec Carrefour Jeunesse, au Bénin, afin de déconstruire les stéréotypes et les préjugés (AMO La Chaloupe)
- Projet « Re-bond » : ensemble d'actions dans le cadre scolaire (Motiv'toi) et en dehors (Pause, Créattitude et Salle d'étude) en vue de proposer un espace d'écoute actif et d'accompagnement à la remobilisation (AMO Jeun'Est).
- Projet « Evasion » : partage de moments de réflexion avec 2 intervenants et possibilité d'accompagnement psychologique si le jeune le souhaite (AMO Carrefour J).
- Projet « Sac'ados » : ateliers permettant une meilleure connaissance de soi qui favorise un choix d'orientation en accord la personnalité des jeunes. (AMO Carrefour J).
- Projet « Temporisé » permet de faire une pause dans sa scolarité (AMO Tempo)

Collaboration :

- Construire un partenariat entre les élèves, les parents et les professionnels (école, SAS, CPMS, AMO,...) pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les phénomènes de démotivation et décrochage scolaire.

Sensibilisation :

- Sensibiliser les jeunes au rôle fondamental de la fonction exécutive de leur personnalité (attention, inhibition, ...) dans leur scolarité et dans leurs relations sociales.

Interpellation :

- Relayer les constats liés à la concentration et l'attention des jeunes aux acteurs du milieu scolaire.
- Trouver des lieux d'interpellation pour encourager le système scolaire à mieux s'adapter aux besoins des jeunes.

Le harcèlement et cyber-harcèlement

CONSTATS

Le harcèlement se fait principalement **à l'école et/ou sur les réseaux sociaux numériques**. Ce phénomène implique de la **violence verbale, psychologique, physique et/ou sexuelle**. De nombreux jeunes sont en souffrance et ne bénéficient pas tous d'un espace pour déposer. Certaines AMO ont travaillé à améliorer le bien-être en classe et lors des temps de pause.

Les signalements des jeunes victimes de harcèlement sont plus importants que dans le passé les professionnels constatent une évolution de la forme du harcèlement avec la **banalisation de**

moqueries, une plus grande liberté d'expression et un manque d'empathie. Les critiques, formulées de manière indirecte ou sous le couvert de l'anonymat sur les réseaux sociaux, amplifient ce phénomène. Il est indéniable que les jeunes s'exposent de plus en plus, ce qui les rend plus vulnérables aux critiques.

Le Forum des jeunes 2023 relaie la parole de jeunes qui insistent sur la sensibilisation et sur l'importance de pouvoir inverser les dynamiques : ce n'est pas à la victime de changer mais aux harceleurs de modifier leur comportement.

Le harcèlement entraîne des **conséquences psychologiques (isolement, pensées suicidaires, mal-être, dépression, repli sur soi, ...)** ainsi que **physiques (automutilation, tentatives de suicide, suicides, ...)**. Les jeunes identifient plusieurs formes de harcèlement telles que la propagation de rumeurs, le **partage de photos dénudées**, les insultes, la discrimination, l'exclusion sociale,...

Les facteurs de risque d'adoption d'un comportement de harceleur sont multiples : l'influence du groupe, le manque de tolérance aux différences et l'absence d'empathie, un environnement familial dysfonctionnel ainsi que le désir de contrôle et de pouvoir. De plus, les causes du harcèlement sont souvent liées à des facteurs tels que les troubles mentaux, l'identité de genre, les situations de handicap, l'apparence physique, l'appartenance à une minorité ou à un groupe social et culturel spécifique.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Promouvoir l'accès à des espaces sûrs pour déposer et être écouté (suivis individuels et familiaux).
- Poursuivre les animations scolaires et réfléchir en équipe à de nouvelles animations ludiques et pratiques liées aux compétences psychosociales et émotionnelles.
- Animations dont l'objectif est l'apprentissage de la communication bienveillante, du respect et du vivre-ensemble.
- Projet « Samosung » (1^{ère} secondaire) : au travers de l'utilisation d'un téléphone géant, échanges et sensibilisation sur les risques encourus sur les réseaux (AMO Jeun'Est).
- Projet « Grand méchant web » activité de sensibilisation sur le cyber harcèlement, les arnaques, les piratages, ... (AMO Jeun'Est).
- Projet « Piège à Lou » (4^{ème} et 5^{ème} secondaire) atelier collaboratif ouvrant le dialogue avec les jeunes sur les relations 2.0, le harcèlement, le droit à l'image et les réseaux sociaux. (Planning Familial de Perwez et AMO Jeun'Est).
- Projet « Parole des jeunes » : groupes visant à approfondir une thématique préalablement déterminée. Cette parole est ensuite diffusée via différents médias (AMO Tempo).
- Ateliers de gestion de conflits et de communication non-violente (AMO La Chaloupe).
- « Sorry not Sorry » : projet permettant aux écoles d'être accompagnées dans leurs sollicitations en lien avec la prévention du harcèlement/cyber-harcèlement et touchant tant au climat scolaire qu'au bien-être à l'école (AMO Plan J).

Collaboration :

- Favoriser le travail en réseau afin de coordonner et de mettre en place des actions (Services mandatés, Services de l'Aide à la Jeunesse, Office de la naissance et de l'enfance, planning familial, CPMS, ...).

Sensibilisation :

- Projet "Marcel pas" (AMO Color'Ados)

Interpellation :

- Viser un cadre de référence commun pour l'ensemble des acteurs de terrain (CPMS, AMO, enseignants, ...). Un cadre consensuel améliorerait la coordination et les actions entre les différents services (prévenir, identifier et accompagner lors de faits de harcèlement scolaire).

Le vivre-ensemble, la citoyenneté et la cohésion sociale

CONSTATS

Après la crise sanitaire, les professionnels ont pu observer une **modification des rapports sociaux entre les jeunes/familles vulnérables et les AMO**. La distanciation sociale semble avoir influencé la perception de la population à l'égard des AMO et notamment lors de la demande d'aide. Une diminution des demandes d'aide directes a été observée faisant place à des demandes « informelles », reçues à l'occasion des activités organisées ou du travail de proximité. Les AMO sont à la disposition d'un public qui évolue dans une société en mutation et où le travail social lui-même se transforme, se déplace... C'est pourquoi le travail de rue est considéré comme une valeur centrale. Au-delà d'être simplement un outil, il représente une méthodologie de travail qui constitue le prolongement d'une approche sociale flexible, se positionnant au plus près du public cible.

Les professionnels constatent que les jeunes ont une **mauvaise image** dans les quartiers publics et différents lieux de vie. Bien souvent, ils participent à peu d'activités proposées dans leur ville et s'engagent encore moins dans celles-ci. Les jeunes estiment être mal perçus et jugés, et ce, particulièrement par les adultes. Ils font l'objet de remises en question plus fréquentes et estiment qu'il y a un manque de valorisation et de considération à l'égard de leur génération.

On remarque que lorsque le groupe de jeunes fonctionne bien, ceux-ci font preuve d'altruisme. Ils ont réalisé qu'en travaillant ensemble, ils sont plus puissants et que leur nombre peut avoir un impact significatif, que ce soit en ligne ou dans la rue. Durant la crise sanitaire, ils ont été les « otages » d'une politique sanitaire centrée sur les personnes âgées ; ce qui a mis à mal leur construction psychique et individuelle par manque d'expériences, de découvertes et de rencontres.

Les jeunes montrent des **difficultés à créer du lien avec leurs camarades** de classe ou même en dehors de l'école. Certains jeunes sont victimes de moqueries ou de rejet au sein du groupe, lorsqu'ils ne correspondent pas aux phénomènes de mode actuels.

D'autres rentrent en contact avec leurs pairs essentiellement par la confrontation et l'agressivité ce qui engendre de la violence physique et verbale, du rejet social de la part des pairs, de l'isolement et un évitement des relations sociales. *Lien avec la thématique de « la désaffiliation et l'isolement social »*

Les jeunes sont exposés à **plusieurs formes de mixité (sociale, culturelle, économique, religieuse, de genre, d'âge, géographique, ...)**. Ils évoluent dans un monde où tout le monde revendique une appartenance ou une identité particulière. Cela peut engendrer de la confusion, une perte de repères, de la peur ou même du racisme. A l'inverse, cette mixité peut amener de la tolérance, de l'inclusion et inciter les jeunes à se mélanger.

Certains jeunes rencontrent des difficultés à communiquer de manière constructive et saine, ainsi qu'à faire preuve d'écoute active et efficace. Ces difficultés peuvent conduire à l'émergence d'une communication dysfonctionnelle chez eux. Une **gestion difficile des émotions** impacte également la communication, qu'elle soit à destination d'autres jeunes, de parents ou de professionnels. Une mauvaise maîtrise des émotions peut conduire à un état de crise et de

détresse émotionnelle chez les jeunes. En conséquence, plusieurs réactions peuvent être observées, telles que la violence verbale, psychologique et/ou physique. Les jeunes expriment le besoin de trouver un espace où ils peuvent déposer et communiquer leurs préoccupations.

Les professionnels sont souvent mis au défi par certains jeunes. Ces derniers expriment leur acceptation des limites et des règles en fonction de la légitimité et de la crédibilité qui leur sont accordées. L'effet de groupe peut amplifier ce phénomène. Pendant l'adolescence, les jeunes sont souvent enclins à rejeter et remettre en question les normes établies. Les conséquences de cette attitude peuvent être dommageables, allant de la mise en danger à la fugue, en passant par la consommation de substances illicites.

Les professionnels sont également attentifs aux discours discriminants et à l'intolérance de la part des adultes envers les différences exprimées par les jeunes.

Les interventions policières peuvent être perçues par les jeunes comme discriminatoires, ce qui peut entraîner un sentiment de repli identitaire et un esprit de rébellion. Il est souvent difficile d'introduire de la nuance et de permettre à chacun de se mettre à la place de l'autre. En conséquence, l'empathie, essentielle à une communication non violente, semble souvent faire défaut.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Favoriser une image positive chez les jeunes (encouragement, valorisation, ...)
- Travail de proximité et de rue.
- Favoriser la communication et l'expression des jeunes à travers des activités collectives, comme l'art, le théâtre, l'écriture, les groupes de parole sur des thématiques, ...
- Lors des actions collectives, promouvoir le développement des compétences socio-émotionnelles telles que la coopération, la communication et la gestion émotionnelle.
- Développer des actions qui mettent en avant l'esprit critique et la mise en perspective telles que les échanges intergénérationnels, l'analyse médiatique, les débats thématiques, ...
- Projet « Pot'Cast » : Focus group mettant en avant les jeunes et leur individualité, partageant leurs rêves, leurs craintes, leurs visions de l'avenir. (AMO Color'Ados)
- Projet « Accroche » : travaille la cohésion, la solidarité, l'empathie, l'entraide, le respect et favorise une bonne dynamique au sein du groupe classe. (AMO Color'Ados)
- Projet « Parenthèse inattendue » : travail de réflexion et d'introspection sur le comportement problématique ayant mené à l'exclusion. (AMO Color'Ados)
- Projet « Monde le son » : studio radio/podcast accessible à tous (AMO La Chaloupe)
- Projet « Du stylo à la sono » : ateliers d'écriture individuels et/ou collectifs pour porter la parole des jeunes et confronter leurs idées. (AMO La Chaloupe)
- Projet « Ose toujours » : ateliers d'expression artistique permettant aux jeunes de se réunir. (AMO La Chaloupe)
- Sam'Active : découverte d'autres cultures et de nouveaux lieux en lien avec des problématiques quotidiennes. Les jeunes (14-17 ans) définissent les activités : visite de villes ; activités, jeux de société, « papote » ; campagne « Be Wapp » ;... (AMO Jeun'Est)

Collaboration :

- Partenariats avec les écoles, les Maisons de Jeunes, les plannings familiaux, ...

Mobilisation :

- Actions citoyennes (« Eté solidaire », « Be Wapp », ...)
- Conseils communaux des enfants et des jeunes
- Redynamiser le projet « Jeunes de quartiers » qui permet la mise en place de projets à caractère citoyen et contribue à resserrer les liens entre les jeunes, à les valoriser et les responsabiliser tout en favorisant leur investissement dans leur milieu de vie.

Interpellation :

- Valorisation de la place du jeune en déconstruisant les stéréotypes et les préjugés.

La désaffiliation et l'isolement social

CONSTATS

L'un des besoins fondamentaux des humains est le **besoin d'affiliation** (Murray, 1938). Ainsi, lorsqu'un jeune se sent exclu et dépourvu d'appartenance à un groupe social, cela peut sérieusement compromettre son estime de soi et sa perception de sa propre valeur. Les professionnels constatent **une désaffiliation, un désinvestissement dans des lieux qui font sens, une désinvolture, un repli sur soi, un manque d'ouverture d'esprit**. Certains jeunes ne veulent rien, ne ressentent rien, ne rêvent de rien, ... Ils observent aussi un manque d'investissement dans le groupe de pairs, un manque de confiance en soi. Ce phénomène multifactoriel est très répandu parmi les jeunes et peut être influencé par divers facteurs tels que la consommation excessive d'écrans, de drogues ou d'alcool. Il peut également se situer à la limite de la dépression, exacerbant ainsi les sentiments d'exclusion et d'isolement.

Les professionnels constatent qu'une partie de la population peut être considérée comme faisant partie des « intouchables » ; toute personne ayant des difficultés à entrer en contact avec des services extérieurs soit pour des raisons physiques (difficultés à se déplacer), soit pour des raisons psychologiques (sentiment de honte, ressenti d'inadéquation des services, ...).

Certains jeunes sont confrontés à **l'isolement et à la fracture sociale**, un sentiment d'être laissé pour compte dans une société en changement constant. Les récents événements tels que les guerres, les crises économique et sanitaire, les catastrophes environnementales fragilisent les populations et notamment la jeunesse. Il est essentiel d'interroger les jeunes sur leur position au sein d'une société donnée afin de mieux appréhender leur perception de leur environnement. Les professionnels nuancent car d'autres jeunes estiment être pleinement entendus et écoutés. Les réponses des jeunes à l'égard de la prise en considération et l'application de leur parole sont donc contrastées. Entre ces deux extrêmes, de nombreux jeunes vacillent d'un côté à l'autre. Dès lors, la route est longue avant que tous les jeunes, sans exception, se sentent reconnus et à leur place dans la société.

Les jeunes se livrent à des activités immédiates et courtes, ni réfléchies, ni planifiées, leur apportant de l'amusement et de la satisfaction rapidement. Le **consumérisme** se présente sous forme de demandes urgentes, d'annulations de rendez-vous, de **désengagements**, d'inscriptions tardives, de présence parcellaire et de consommation passive de l'activité.

La désaffiliation et l'isolement social ont des conséquences sur l'ensemble de la vie des enfants et des familles vulnérables. Ils sont en lien avec la grande majorité des autres thématiques.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Perpétuer et faire évoluer le travail de proximité 2.0 (travail de rue et via les réseaux sociaux) en coordination avec d'autres services.
- Mise en place de permanences délocalisées et d'antennes.
- Promouvoir l'accès aux espaces pour déposer et être écouté.
- Favoriser la mise en place d'actions collectives transversales et intersectorielles de manière à faciliter le lien et la découverte d'autres structures.
- L'AMO Mobile : Camionnette aménagée offrant les services de l'AMO Plan J.
- Projet « Monde le son » : studio radio/podcast accessible à tous (AMO La Chaloupe)

- Projet « Ose toujours » : ateliers d'expression artistique permettant aux jeunes de se réunir. (AMO La Chaloupe)
- Projet « Solidarité » : année citoyenne, destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, basée sur la formation, la sensibilisation, la maturation et la mise en place d'un projet personnel (AMO La Chaloupe, Color'Ados, Jeun'Est et Tempo)
- Projet « YES week-end! » : activités d'ouverture vers l'extérieur proposées aux jeunes (12-18 ans) des quartiers sociaux ou fréquentant l'AMO La Chaloupe.

Collaboration :

- Les Maisons de Jeunes offrent des espaces d'expressions et permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs actions.

Mobilisation :

- Conseils Communaux des Enfants (C.C.E) : cet espace permet de proposer des idées, de réfléchir et de mettre en œuvre des actions citoyennes pour améliorer la vie de la commune.
- Conseils Intercommunaux des Adolescents (C.I.A.) : cet espace favorise l'expression des jeunes et les mobilise autour d'actions collectives de prévention ayant un impact sur leur environnement. (AMO Plan J)
- Ateliers « Girly » réservés aux adolescentes, favorisant la communication et l'expression de leurs aspirations. (AMO Plan J)

La précarité et la pauvreté

CONSTATS

La précarité se manifeste **sous différentes formes : financière, sociale, culturelle, infantile, énergétique, étudiante, ...** Elle s'exprime également dans l'insécurité du logement, les incertitudes professionnelles, le stress des fins de mois. La précarité, c'est bien plus qu'une simple condition matérielle précaire ; c'est une expérience humaine souvent marquée par la vulnérabilité, la frustration et l'instabilité. Elle teinte les relations familiales, la santé mentale et le sentiment d'appartenance à la société. Elle s'accompagne d'un sentiment de honte, d'une envie de dissimuler et engendre souvent une solitude émotionnelle.

Les difficultés financières auxquelles sont confrontées certaines familles peuvent **affaiblir les rôles parentaux** et limiter leur **capacité à répondre aux besoins de leurs enfants**. Lorsque leurs enfants ont des difficultés nécessitant une prise en charge médicale et/ou psychologique, ils n'arrivent pas toujours à leur fournir les soins adéquats.

Par ailleurs, **le logement** n'est pas toujours adapté au nombre d'enfants présents à la maison. En effet, un lieu de vie restreint ne permet pas à chacun de bénéficier de son propre espace. En outre, certains jeunes n'ont pas la possibilité d'**acheter le matériel nécessaire à leur scolarité**.

La pauvreté est présente sur la majeure partie du territoire, qu'il s'agisse des zones rurales, des quartiers dits « sociaux » ou des zones urbaines, et elle touche toutes les franges de la population, y compris les « working poors » (travailleurs pauvres). **Être pauvre dans une commune aisée peut être particulièrement difficile à vivre.**

Le nombre de jeunes de 18 à 25 ans faisant une demande de revenu d'intégration sociale au CPAS a augmenté. La précarité demeure donc une réalité pour de nombreux jeunes adultes, mais il est de plus en plus difficile de bénéficier d'une aide du CPAS en raison des conditions accrues. Certains étudiants se voient dans l'obligation de travailler parallèlement à leurs études pour subvenir à leurs besoins et/ou à ceux de leur famille.

Les professionnels constatent une **reproduction sociale intergénérationnelle** au sein des familles, ce qui entraîne une nécessité de multiplier les prises en charge et conduit à une insertion dans une logique d'assistantat. Il s'agit de familles précarisées, surendettées, vulnérables, désaffiliées, difficilement accessibles et sans emploi depuis une longue durée.

La précarité a des conséquences sur l'ensemble de la vie des enfants et des familles vulnérables. Elle est en lien avec la grande majorité des autres thématiques.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Poursuivre l'accompagnement des parents et des jeunes dans leurs démarches qu'elles soient liées au logement, à l'emploi, aux aides financières, aux soins de santé ou à tout autre domaine touchant la famille.
- Plusieurs projets culturels permettent de sortir les jeunes de l'isolement tels que « Crea'kids », « Groupe'ados » et « Hip-hop » (AMO Color'Ados)
- Projet « Jobs à l'appel » collectif permettant aux jeunes de 15 à 22 ans, éprouvant des difficultés à trouver un job étudiant, de créer leur emploi d'été en se faisant connaître sur leur territoire de vie. (AMO Plan J)
- Mise en place d'un fonds visant à réduire les frais de soutien scolaire ou d'activités des jeunes, en fonction de leur capacité financière. (AMO La Chaloupe).
- Adaptation du prix (voire gratuité) des activités collectives en fonction de la situation de chacun.
- Projet « Été solidaire » : Engagement d'étudiants (15 et 21 ans), durant les mois d'été, afin de réaliser des travaux d'utilité publique (AMO La Chaloupe).

Collaboration :

- Le rôle de l'AMO est de relayer les difficultés et d'orienter les familles auprès des services adéquats (CPAS, les écoles, l'ONEM, ONE, ...)
- Collaboration avec la cellule Art. 27 et d'autres acteurs de proximité visant à faciliter l'accès à la culture et aux sports.
- Collaboration CPAS - l'Aide à la Jeunesse (protocole)

Interpellation :

- Améliorer les connaissances à l'égard des procédures d'aide (demande d'aide financière, démarche communale, ...). Pour y parvenir, un répertoire intégrant l'ensemble des services qui luttent contre la précarité pourrait être élaboré.

L'accès à la culture, au sport et aux loisirs

CONSTATS

Beaucoup de jeunes rencontrent des **difficultés d'accès à la culture, au sport et aux loisirs**. Le public concerné est principalement constitué des jeunes de 6 à 18 ans. D'une part, les **causes de ce phénomène sont principalement financières**. D'autre part, certaines familles ne considèrent pas les loisirs comme facteur essentiel à l'épanouissement de leurs enfants. Enfin, certains parents en souffrance n'ont pas les ressources suffisantes pour entreprendre les démarches pour que leur enfant participe aux activités. Les professionnels constatent une diminution de la fréquentation des salles de spectacles attribuable à la pandémie. Les **difficultés de mobilité** dans certaines zones rurales empêchent les jeunes d'accéder aux activités culturelles et sportives; leur choix se voit ainsi limité à ce qui est organisé autour de leur lieu de vie.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Projet « Crea'kids » et « Groupe'ados » organisation d'activités artistiques, sportives et culturelles à destination des enfants et des jeunes en situation de précarité financière. (AMO Color'Ados)
- Projet « Hip-hop » accueille de nombreux jeunes qui rencontrent des difficultés sociales et qui ont du mal à s'intégrer dans des activités trop structurées. Il met l'accent sur le vivre-ensemble, le respect et le bien-être. (AMO Color'Ados)
- Projet « Du stylo à la sono » : ateliers d'écriture individuels et/ou collectifs pour porter la parole des jeunes et confronter leurs idées. (AMO La Chaloupe)
- Projet « Ose toujours » : ateliers d'expression artistique permettant aux jeunes de se réunir. (AMO La Chaloupe)
- Festival « Mimouna » : création d'une petite troupe théâtrale par les jeunes de l'AMO Jeun'Est en collaboration avec un comédien professionnel (opération « Place aux jeunes » de la Province).
- Projet « Récréamomes » : « Les Petits citoyens » développent une approche citoyenne avec les plus jeunes pour s'ouvrir au monde culturel, écologique et social (AMO Jeun'Est).
- Activités ponctuelles et stages permettant d'aller à la découverte de nouveaux lieux culturels et d'autres sports.

Collaboration :

- Collaboration avec la cellule Art. 27 visant à ouvrir la culture aux publics précarisés
- Collaboration avec les centres culturels pour la mise en place d'initiatives en lien avec les préoccupations et thématiques posant questions aux jeunes.

Le logement

CONSTATS

Les professionnels constatent un **manque de logements accessibles aux jeunes en phase d'autonomie (entre 17 et 25 ans)**. Il s'agit notamment de jeunes en demande d'autonomie et/ou en sortie d'institution de l'Aide à la Jeunesse. Les demandes en lien avec cette problématique sont en nette augmentation. L'accès à un logement digne est un droit essentiel, en particulier pour des jeunes fragilisés dans leur parcours. Les professionnels craignent que la difficulté d'accès à un logement décent ne constitue une cause de décrochage scolaire, social ou de marginalisation.

L'est du Brabant wallon ne dispose que de très peu de logements sociaux et les logements disponibles pour un loyer modéré sont bien souvent à la limite de l'insalubrité. En effet, l'offre de logements disponibles est fortement inférieure à la demande, le prix d'une location décente ne cesse d'augmenter et le public vulnérable reste souvent victime des craintes des propriétaires bailleurs (pas de garant, pas de revenus stables, pas d'emploi, ...).

L'accès au logement s'avère de plus en plus compliqué incitant les familles établies de longue date à quitter les zones urbaines au profit de communes avoisinantes, voire à envisager des déménagements vers des provinces offrant des coûts de loyer plus abordables.

Les professionnels notent que les logements disponibles sont souvent de dimensions inadaptées aux familles comptant plusieurs enfants offrant peu d'intimité et de possibilités d'aménagements pour les activités studieuses ou ludiques.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Projet « Co-toit » maison wavrienne de co-logement disposant de 7 appartements sociaux pour les jeunes de 17 à 25 ans nécessitant un accompagnement dans leur processus d'autonomisation. (AMO Carrefour J)
- Projet « K-Ban » accompagnement de jeunes de 16 à 23 ans, en grande vulnérabilité sociale, dans leur mise en autonomie et leur recherche de logement (voir Partie I du Diagnostic social).

Collaboration :

- Mise en réseau avec les professionnels du logement.
- Collaboration avec les partenaires d'un même territoire pour réunir les subsides nécessaires à la création de projets spécifiques en lien avec l'accès au logement.

Les jeunes en transition vers l'âge adulte

CONSTATS

La jeunesse se trouve au carrefour entre l'enfance et l'âge adulte, une période délicate marquée par la transition de l'insouciance à la prise de responsabilités. Au cours de cette période, les jeunes sont confrontés à des pressions à la fois internes et externes, faisant l'expérience de peurs et de désillusions qui peuvent les laisser désorientés, paralysés ou désabusés. Une nouvelle réalité émerge, donnant naissance à une période intermédiaire entre l'adolescence et l'âge adulte, connue sous le terme d'**adulcescence** : bien que juridiquement considérés comme adultes, les jeunes ne se sentent pas encore suffisamment matures et responsables. Parfois, leur environnement ne favorise pas une orientation positive vers l'avenir en raison de facteurs tels que la précarité ou la désaffiliation sociale entraînant des prises en charge multiples et les plaçant dans une dynamique d'assistance.

Les jeunes éprouvent des **difficultés à se projeter dans leur futur**. Les jeunes rencontrent souvent un manque de préparation à la transition post-études. Certains professionnels notent une lacune d'information et un manque de clarté quant au monde du travail, entraînant une confusion et parfois même une méfiance envers l'avenir. Les jeunes expriment des inquiétudes quant à leur place dans la société et ressentent un besoin légitime d'être entendus et reconnus. Ils portent déjà un regard critique sur la façon dont les adultes abordent les enjeux qui façonneront leur avenir.

À cet âge, certains jeunes manifestent parfois un désintérêt ou un **refus d'aller à l'école** pensant que cela ne leur apporte rien de significatif. Ils trouvent parfois refuge dans les mondes virtuels des jeux vidéo, soit par simple lassitude ou ennui face aux contenus enseignés.

Les jeunes qui introduisent une demande de mise en autonomie auprès d'une AMO nécessitent un **accompagnement adapté** pour rechercher un emploi ou une formation, acquérir un logement et apprendre à gérer leur quotidien. L'expression du désir des jeunes à acquérir leur autonomie dès l'âge de 16-17 ans est fréquemment motivée par la précarité financière des familles, des tensions familiales, le désir accru de liberté individuelle ainsi que des situations d'urgence telles que l'expulsion du foyer familial.

Les **NEET** (Not in Education, Employment or Training) sont des individus sans emploi qui ne suivent ni études ni formation, souvent considérés comme des jeunes en voie de marginalisation, en décrochage ou désaffiliés. En outre, ils peuvent également être confrontés à des problèmes tels que les addictions, la perte de repères, le manque de sens et de confiance

en l'avenir, des problèmes de santé mentale, de logement et de violence. Ces jeunes cumulent généralement les problématiques, ce qui rend leur prise en charge complexe pour les intervenants.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Projet « Solidarité » : année citoyenne, destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, basée sur la formation, la sensibilisation, la maturation et la mise en place d'un projet personnel (AMO La Chaloupe, Color'Ados, Jeun'Est et Tempo)
- Projet « Post-Solidarité » : assurer l'accompagnement des jeunes ayant participé à une année citoyenne dans la mise en place de leur projet. (AMO Jeun'Est)
- Projet « Co-toit » maison wavrienne de co-logement disposant de 7 appartements sociaux pour les jeunes de 17 à 25 ans nécessitant un accompagnement dans leur processus d'autonomisation. (AMO Carrefour J)
- Projet « K-Ban » accompagnement de jeunes de 16 à 23 ans, en grande vulnérabilité sociale, dans leur mise en autonomie et leur recherche de logement (voir Partie I du Diagnostic social)
- Projet « Rebond » : mise au vert de quelques semaines en pleine nature pour réfléchir à son parcours et à des projets futurs. (AMO Color'Ados)
- Divers séjours de rupture et camps itinérants.
- Projet « Été solidaire » : Engagement d'étudiants (15 et 21 ans), durant les mois d'été, afin de réaliser des travaux d'utilité publique (AMO La Chaloupe).
- Projet « Délibère-toi » : Événement participatif, durant la période des délibérations scolaires, qui propose des formations, des rencontres de professionnels et des actions citoyennes sous forme de services gratuits à des associations. (AMO La chaloupe)
- Projet « Cap' Autonomie » : brochure pouvant aiguiller un jeune en recherche d'autonomie (AMO tempo).
- Salon de l'autonomie (AMO Tempo)

Collaboration :

- Infor Jeunes est un des partenaires ressources souvent cités par les AMO.

Mobilisation :

- Fournir un espace aux jeunes, comme une plateforme en ligne, afin qu'ils puissent déposer leurs préoccupations quant à leur avenir et être acteurs de leur lendemain. Les AMO peuvent relayer la parole des jeunes aux instances concernées.

La parentalité et la vie de famille

CONSTATS

Chez les jeunes, la vision traditionnelle du couple évolue. Ils explorent des concepts tels que le poly amour et ne partagent pas nécessairement une vision commune de ce que signifie être en couple. Cette diversité de perspectives peut donner lieu à une perception floue du concept, souvent interprété comme moins engagé.

Nous constatons une **augmentation notable du nombre de familles immigrantes, de familles monoparentales, ainsi que de familles nécessitant un soutien à la parentalité.** Ces parents font face à des difficultés multiples, allant de la gestion personnelle à l'absence d'exemples harmonieux, en passant par des défis d'intégration sociale, des problèmes d'hygiène, de nutrition, de santé et des difficultés dans la gestion du budget familial. Le renforcement des liens

parents/enfants et la valorisation des compétences parentales semblent être un objectif commun pour les professionnels.

Plusieurs jeunes rencontrés s'inscrivent dans **un rapport de force à l'égard de leurs parents**. Ce constat résulte souvent d'une mauvaise compréhension des émotions et des besoins de chacun. Les professionnels observent un déplacement des conflits, pouvant évoluer d'un simple évitement vers un abandon progressif des rôles traditionnels d'enfant et de parent voire jusqu'à l'émergence de comportements violents, qu'ils soient physiques et/ou verbaux. **La violence verbale et/ou physique** se banalise au sein de la fratrie. Elle est souvent due à de la jalousie, à un sentiment d'injustice.

L'augmentation des **difficultés en santé mentale des parents** (dont le burnout) a des conséquences sur la prise en charge de leurs enfants. Dans ces situations, les parents se trouvent souvent dépassés et confrontés à l'absence de solutions pour améliorer la situation. Les punitions et les interdictions perçues par les jeunes avec hostilité peuvent maintenir voire aggraver leurs comportements problématiques. D'autre part, certains parents adoptent une attitude résignée et passive, acceptant les comportements de leurs enfants pour éviter les conflits. Ces difficultés familiales ont des répercussions psychologiques évidentes chez certains jeunes, telles que des symptômes dépressifs et des liens insécurisés, et affectent l'ensemble du système familial.

De nombreux enfants sont impliqués directement ou indirectement dans les **séparations conflictuelles ou disputes** de leurs parents (avec ou sans violences physiques) et cela, quel que soit leur milieu social. Lorsque ces conflits sont problématiques et qu'ils perdurent, ceux-ci peuvent entraîner des conséquences négatives chez l'enfant. La souffrance de ce dernier peut se manifester sous différentes formes : dépression, trouble de l'apprentissage, décrochage scolaire, différentes formes de dépendances, comportements délinquants, rupture de liens, ... Chez l'adulte (devenu famille monoparentale), les conséquences sont : la dépression, le décrochage parental induisant un isolement et une rupture de lien avec l'enfant.

Dans certains cas, **les parents peuvent être préoccupés par leur propre bien-être**, réel ou virtuel (via les écrans et les réseaux sociaux) et accorder peu de temps et d'intérêt à leurs enfants. Ils peuvent également ne pas s'impliquer dans leur scolarité. Ces observations sont plus fréquentes au sein des familles vulnérables et précarisées.

Ces formes de négligence se manifestent également par des erreurs et des inattentions. Les parents n'offrant pas le minimum de sécurité, de stabilité et de structure nécessaire au développement sain de leurs enfants.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Ateliers de la Parenthèse (AMO La Croisée).
- Journées familles permettant de recréer du lien au travers d'un moment convivial.
- Groupes de parole entre parents, enfants et adolescents.
- Projets « Merveilles », « Les temps des mamans » et « Melting Soup » : cercles de mamans qui partagent leurs expériences, leurs inquiétudes, leurs difficultés, leurs joies, ... (AMO La Chaloupe, Carrefour J et Jeun'Est)
- Atelier de Soutien à la Parentalité « Tempause » destiné aux parents d'enfants en bas-âge (AMO Tempo).
- Projet « Cocoon » lieu de rencontre, de soutien, d'entraide, d'écoute et de partage entre les professionnels, les parents et leurs enfants (AMO Color'Ados).

Collaboration :

- Favoriser le travail en réseau afin de coordonner et mettre en place des actions (ONE, plannings familiaux, CPMS, ...).
- Partenariat entre l'AMO Color'Ados et la Maison de la parentalité de Waterloo dans le projet « Espace parents dans la Séparation ».
- Travail en réseau avec le secteur de la santé mentale.

Mobilisation :

- Les « Amis de La Chaloupe » : Réseau d'aide interactif, citoyen et local, constitué de volontaires.

Sensibilisation :

- Cycle de conférence à destination des parents (AMO La Chaloupe)

La santé et la santé mentale

CONSTATS

La santé mentale des jeunes s'est dégradée depuis la pandémie. En effet, ceux-ci font partie des groupes vulnérables spécifiques présentant des taux de dépression et d'anxiété les plus élevés, tout comme les femmes et les familles monoparentales. La **réorganisation de la vie sociale suite à la crise sanitaire** est identifiée comme un facteur déclencheur, entraînant des effets préoccupants chez certains jeunes et favorisant l'émergence de problèmes de santé mentale. Les problèmes signalés par les jeunes **en situation de mal-être représentent de sérieux obstacles à leur épanouissement et à la progression positive dans leur parcours de vie**. Parmi ces difficultés, on retrouve des phobies sociales, des addictions (aux jeux vidéo, aux drogues), des épisodes délirants, des comportements d'automutilation, des tentatives de suicide, et la nécessité pour certains jeunes de recourir à une médication. D'autres défis comprennent la gestion des émotions, la crainte de l'échec, l'expérience de l'isolement ou du harcèlement scolaire. Ces jeunes ont souvent du mal à réfléchir et à s'exprimer. De plus, certains jeunes font face à des épisodes aigus de leur mal-être ou de leur maladie.

L'AMO Color'Ados contextualise le phénomène de la santé mentale qui a pris une ampleur importante avec les différentes crises :

« Ce phénomène n'était pas présent en 2020. La crise de la Covid19 a été un raz-de-marée pour la jeunesse. À un âge où l'on se construit, il y a un besoin à la fois de solitude et de collectif : la famille, les amis... Parfois avec, parfois contre, l'Autre est repère et témoin de la prise d'autonomie. La crise est passée et elle a isolé les jeunes de leurs pairs, les enfermant en famille. L'école devenait insupportable avec les cours en distanciel : rester à longueur de journée devant un écran malgré les efforts des professeurs, a supprimé aussi la propriété qu'avaient ces écrans, à savoir la possibilité de s'abstraire du monde. Maintenant, le monde s'y engouffrait : école, parents, amis, infos... Tout passait par l'écran. Des discours malheureux sur les jeunes, devenus dangers publics, ont été assénés par les médias. Les forces de l'ordre ont pointé du doigt les sorties de piste des jeunes. Le climat est devenu scélérat : crise sanitaire, économique, climatique, de sens, les violences, la surabondance d'infos, de consignes, d'injonctions, de responsabilisations... Tout a été fait pour que les jeunes perdent pied. Et dès que les temps sont devenus plus doux, il a fallu tout rattraper, la matière scolaire devait être vue au risque que les jeunes deviennent des illettrés... une génération perdue a-t-on pu lire, alors on a encore accéléré... et les jeunes se sont enfoncés. Les meilleurs ont survécu, les plus fragiles ont perdu. Et l'on se retrouve, comme l'énonce le diagnostic social, avec des vagues de décrochages, des violences harcelantes, des jeunes éclatés, en perte de repères, de sens et d'envies. La Covid 19 n'est pas responsable de tout, mais elle a survitaminé le constat. Nous avons continué de travailler avec ces jeunes, mais le secteur de la santé mentale a été submergé. Les jeunes ont saturé le système et les services n'ont pas réussi à satisfaire toutes les demandes : les listes d'attente étaient sans fin. Le travail de ces services a

été admirable et de qualité et bien heureusement les pouvoirs publics ont augmenté leurs moyens. Mais la santé mentale est devenue LE moyen. Or, du point de vue du travail socioéducatif de l'AMO, du point de vue de la définition même du travail de prévention tel qu'il est défini dans et par le secteur de l'Aide à la Jeunesse, il nous semble que la complémentarité nécessaire entre les deux champs a quelque peu disparu. Tout est devenu santé mentale. Il n'est absolument pas question ici de retirer le moindre mérite ou la moindre importance de ce champ. Mais l'éviction du champ social pose question. Nous avons à faire à deux paradigmes différents et complémentaires. Nous plaidons l'urgence pour retrouver cette complémentarité qui n'oblitére aucune des deux parties.¹² »

Les AMO constatent une **hausse significative des troubles mentaux, psychiatriques, de burnout et de dépression**. Certains parents n'arrivent plus à combler le besoin d'amour, de protection et de sécurité chez l'enfant.

Il est important de noter que les **acteurs de l'accompagnement scolaire et de la santé mentale dirigent de plus en plus les enfants vers les actions collectives des AMO**. Cela concerne les enfants présentant des difficultés à l'école et qui sont envoyés vers des structures spécialisées pour les troubles du comportement et/ou de la personnalité. Les enfants en situation de handicap sont également dirigés vers ces services. Cette orientation est souvent motivée par l'absence de réponses appropriées de la part des services traditionnels face aux questions liées au "vivre ensemble", telles que les relations entre les jeunes, le respect des règles, et l'expression des émotions.

Ces jeunes, confrontés à la **maladie mentale, au handicap ou à un profond mal-être**, forment un public spécifique qui ne formule pas toujours des demandes précises. Cela nécessite une évolution au sein des équipes vers une écoute plus fine et un investissement accru dans l'accompagnement individuel. Ces jeunes sont souvent **renvoyés d'un secteur à un autre**, d'une institution à une autre, ce qui peut compromettre les tentatives d'aide qui leur sont proposées.

Les AMO s'attellent à **travailler en partenariat et dans l'intersectorialité** face à ces situations complexes tout en assurant aux jeunes un accueil sans condition et en s'insérant dans le réseau de personnes ressources que ceux-ci peuvent solliciter. Cependant, les particularités de leurs besoins, notamment en termes de soin ou d'attention, soulignent leurs limites d'action.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Projet « K-Ban » : vise les jeunes en âge de transition (16-23 ans) et en vulnérabilité psychique coordonné par le Réseau Archipel en collaboration avec différents partenaires (Equipes mobiles enfants/adultes et adultes, « En terre 1 connue », Le Traversier, Le Domaine, AMO Jeun'Est, AMO La Chaloupe, AMO Tempo).
- Camps et activités collectives.

Collaboration :

- Collaboration avec les partenaires du réseau Archipel.

¹² Diagnostic social de l'AMO Color'Ados, pages 52-53.

Interpellation :

- Créer un espace d'échange permettant de mieux définir les interventions des différents services selon leurs spécificités (santé mentale, AViQ, Aide à la jeunesse).

Les assuétudes

CONSTATS

La consommation excessive de substances licites et illicites (alcool, tabac, cannabis, kétamine, médicaments, ...) entraîne un désengagement social global et confère une mauvaise image aux jeunes. Ces addictions ont des conséquences notables telles que l'agressivité, la prise de risques, la perte de mémoire et de concentration. La consommation abusive de cannabis est en augmentation chez les jeunes et considérée comme particulièrement préoccupante. Plusieurs facteurs favorisent cette consommation : le contexte social (soirées, fêtes, ...), les fréquentations, les difficultés personnelles et les problèmes quotidiens. L'école peut également être un lieu où les jeunes commencent ou entretiennent leurs consommations.

Il existe une **tendance à la banalisation de la consommation**, certains jeunes n'hésitant pas à fumer à proximité de structures qui l'interdisent, entraînant un non-respect des règles établies par ces établissements. De plus, les jeunes commencent à consommer à un âge de plus en plus précoce et ce quel que soit le type de substance. Les conséquences de cette consommation se font sentir quotidiennement sur la santé ainsi que sur les relations sociales et familiales des jeunes. Ils ont souvent peu conscience des conséquences néfastes de ces drogues sur leur développement, leurs compétences et leurs réactions et plus largement sur la réalisation de leurs projets de vie qu'ils soient familiaux, amoureux, professionnels, culturels ou sportifs.

La consommation d'alcool est également largement banalisée, parfois avec la complicité de certains commerçants (night shops, cafés, ...) qui servent de l'alcool à des mineurs sans se soucier de leur âge.

Suite à la pandémie, les professionnels ont observé une **augmentation de la fréquence et de la quantité** de consommation de substances chez les jeunes. « L'e-cigarette » a fait son apparition dans le quotidien des 15-20 ans. Les produits les plus consommés lors d'événements festifs sont actuellement l'alcool, le cannabis, le tabac et la cocaïne. Certains jeunes ont tendance à s'isoler dans leur consommation, la voyant comme une échappatoire et une réponse à leurs problèmes.

Les professionnels de la jeunesse soulignent également une **dépendance aux écrans, avec une attention particulière portée aux réseaux sociaux numériques**. Certains jeunes expliquent qu'ils se sentent « nus » sans leur téléphone qui leur permet de rester en contact continu avec leurs amis et le monde extérieur. En outre, les témoignages des jeunes mettent en lumière plusieurs conséquences liées à l'exposition aux écrans, ainsi que le rôle de l'école dans cette exposition (*voir thématique sur les réseaux sociaux et les technologies d'information et de communication*).

La **dépendance aux jeux vidéo** entraîne un manque de sommeil et/ou une altération de sa qualité chez les jeunes. Ils se plaignent de fatigue au réveil et ne réalisent pas toujours l'impact des jeux vidéo sur leur état de fatigue. Certains parents remarquent une tendance à l'isolement chez leurs enfants. De plus, l'excès de jeux vidéo peut avoir des effets néfastes sur leurs capacités cognitives, visuelles et empathiques, surtout lorsqu'il s'agit de jeux violents et qu'ils ne respectent pas les restrictions liées à l'âge.

Il est important pour les professionnels de préciser et de définir la prévention en fonction du type de consommation. En élaborant des stratégies adaptées à chaque situation, ils peuvent mieux répondre aux besoins des jeunes et les aider à éviter ou à surmonter les consommations problématiques.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Projet « Consom' sans stress » (AMO La croisée)
- Création du jeu « Ça dépend de moi » (AMO La Croisée)
- Animations de sensibilisation visant à prévenir les assuétudes et réduire les risques liés aux consommations sans les empêcher.
- Création d'un guide intitulé « Le guide pour accompagner mon enfant/ado dans son utilisation d'internet et des réseaux sociaux ».
- Promouvoir l'accès à des espaces sûrs pour déposer et être écouté (suivis individuels et familiaux).
- Certaines activités sont organisées sans téléphone et d'autres avec mais en tentant de les utiliser intelligemment (AMO Tempo).

Collaboration :

- Travailler en réseau avec les écoles, les CPMS, les mouvements de jeunesse et autres groupes de jeunes pour une prise en charge intégrée.
- Lorsque la demande dépasse les possibilités d'action des AMO : orienter les enfants et les jeunes vers des professionnels spécialisés (psychologues, professionnels en addictologie, associations, ...).

Sensibilisation :

- Etre présent sur le terrain (les festivals, les soirées, les pauses à l'école) afin de diffuser des informations visant à prévenir et réduire les risques liés aux consommations.
- Conscientiser les parents pour prévenir la dépendance des enfants aux écrans, et ce, dès leur plus jeune âge.
- Campagnes de sensibilisation menées concernant l'utilisation des écrans, notamment à travers la semaine numérique en collaboration avec la Ville de Wavre et l'AMO Carrefour J.
- Distribution de « boîtes à fête » (flyers d'informations et objets préventifs) aux 15-19 ans et aux parents (AMO Carrefour J)

La sexualité

CONSTATS

Les professionnels de l'AMO Carrefour J ont identifié la question de la **sexualité**, de l'**hypersexualisation** (commercialisation et médiatisation excessives de la sexualité qui impactent le développement des enfants et des adolescents) ainsi que de la **pornographie** comme des préoccupations majeures. La sexualité devient de plus en plus précoce dans notre société et le sexe est omniprésent touchant aussi bien les jeunes que les adultes. La consommation de pornographie contribue à donner aux jeunes une image faussée de la réalité de la sexualité. De plus, l'accès à la pornographie n'est plus limité aux adultes ; les sites sont également consultés par les jeunes, voire par des enfants.

Les **images à caractère sexuel et différents mouvements** (exemple : #METOO avec du harcèlement sexuel) ont envahi le quotidien à travers la télévision, internet, et autres médias, tandis que l'accompagnement éducatif reste limité.

De manière générale, **les réseaux sociaux facilitent un accès à la sexualité à un âge de plus en plus précoce**, notamment via des plateformes comme TikTok. Les jeunes se retrouvent involontairement confrontés à ces contenus et acquièrent de facto des connaissances sur le sujet.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Sensibilisation :

- Thématique abordée lors de la semaine numérique (AMO Carrefour J)
- Animations EVRAS

Interpellation :

- Interpellation des ministres compétents concernant les pictogrammes Concernant l'adéquation de la signalétique d'avertissement (programmes télévisés, jeux vidéo, ...)

La question de genre(s)

CONSTATS

Quelques définitions sont utiles pour comprendre la notion de genre :

- Le **sexe** fait référence aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui distinguent les hommes des femmes.
- Le **genre** renvoie aux attentes, comportements et rôles sociaux des femmes et des hommes tels qu'ils leur sont attribués sur la base de leur sexe.
- **L'identité de genre** fait référence au genre auquel les personnes ont le sentiment d'appartenir, qui peut être ou ne pas être le même que le sexe de naissance.

Plusieurs associations existent pour défendre les droits de ces jeunes **LGBTQIA+** (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuelles, ...)

Les jeunes en transition de genre sont plus susceptibles d'être victimes **d'exclusion à l'école et dans d'autres lieux de socialisation**. Cette exclusion peut conduire à un **isolement social** et à un **repli sur soi**. En conséquence, certains jeunes évitent de fréquenter l'école ou d'autres lieux où ils pourraient être confrontés à de la **discrimination** et à un **malaise physique et/ou mental**. Face à des difficultés importantes et à une exclusion due à leurs différences, certains jeunes rapportent avoir envisagé ou même tenté de se suicider. Ces stratégies d'évitement contribuent à maintenir et à renforcer le mal-être des jeunes.

Les professionnels ont été amenés à **repenser leurs pratiques en lien avec cette nouvelle réalité**. À ce stade, leur approche consiste à prendre en considération ce que les jeunes expriment, qu'il s'agisse de questionnements ou de certitudes. Une attention particulière est accordée à l'utilisation du pronom et du prénom choisis par le jeune. L'objectif n'est pas seulement d'entreprendre des actions en faveur des jeunes mais surtout de commencer par intégrer un nouveau mode de fonctionnement.

Les professionnels expriment la volonté de **se documenter** et de **s'informer** afin de répondre aux questions sur le sujet et ainsi mieux accueillir et accompagner les jeunes. De nouveaux partenaires pourraient leur apporter de l'aide et être sollicités si une situation devait dépasser les compétences de l'AMO.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Créer des interventions scolaires visant à sensibiliser les jeunes aux vécus des minorités à partir de témoignages de personnes sujettes à discrimination, de médias, d'activités de mises en situation, ...

Collaboration :

- Organiser des conférences ou tables rondes avec des professionnels et partenaires pour échanger connaissances et expériences dans l'accompagnement des jeunes.
- Partenariat avec la Maison Arc-en-Ciel du Brabant wallon.
- Favoriser la collaboration avec les plannings familiaux afin de coordonner et de mettre en place des actions.

Sensibilisation :

- Favoriser les actions citoyennes auprès de publics victimes de discriminations.
- Mettre en place une signalisation claire, une documentation accessible et un espace dédié pour accueillir adéquatement les jeunes et leurs familles.

Les réseaux sociaux et les technologies d'information et de communication

CONSTATS

Les jeunes ressentent que le contenu présent sur les réseaux sociaux numériques donne l'illusion que la vie des autres utilisateurs est bien meilleure que la leur. Cette image de perfection et d'absence de difficultés contribue à idéaliser la vie des autres, en particulier celle des personnalités publiques telles que les influenceurs et les célébrités. En se comparant à ce monde virtuel, les jeunes peuvent développer une représentation déformée et déconnectée de la réalité. En s'engageant dans ce processus de comparaison, ils peuvent éprouver de l'insatisfaction à l'égard de leur propre vie. Cette **perte de perspectives réalistes** est particulièrement préjudiciable chez les jeunes qui ont du mal à prendre du recul et à adopter une réflexion critique. Les jeunes décrivent un cercle vicieux où les algorithmes, en favorisant la recherche de contenu, les enferment dans des schémas de pensée orientés, tout en promouvant des normes de beauté et de réussite très rigides de la société.

Les jeunes évoquent plusieurs conséquences **de l'utilisation des écrans, ainsi que le rôle de l'école dans cette exposition**. Ils mentionnent que l'utilisation quotidienne du téléphone portable, notamment en soirée, aggrave leurs problèmes d'insomnie et contribue à la fatigue qu'ils ressentent au quotidien. Cependant, les jeunes nuancent en indiquant que l'écran est devenu indispensable pour réussir à l'école, car les enseignants utilisent différentes plateformes pour dispenser les cours et transmettre les syllabus, ainsi que des tablettes et des tableaux numériques interactifs en classe.

Les parents reconnaissent qu'il est difficile d'empêcher leurs enfants d'utiliser les écrans, mais ils soulignent l'importance d'un encadrement et d'une communication adéquats à ce sujet.

Compte tenu de ce constat, il est crucial de **prévenir les risques associés à l'utilisation des écrans**, en particulier les **conséquences d'une exposition excessive aux réseaux sociaux numériques**. En effet, ces plateformes exposent les jeunes à un flux constant d'informations, qu'elles soient véridiques ou non. Dans ce paysage d'hyperconnectivité, il est souvent difficile de prendre le temps de se poser et de réfléchir sans être constamment sollicité. Cette surstimulation quotidienne, qu'elle soit médiatique, politique ou autre, impacte le développement des jeunes en tant qu'individus à part entière, capables d'une réflexion singulière et critique. De plus, elle contribue aux problématiques de santé mentale des jeunes, telles que la dépression et l'anxiété, en fragilisant leur image corporelle, leur estime de soi et leur confiance en eux.

Cependant, la solution ne réside pas dans l'interdiction des réseaux sociaux numériques, mais plutôt dans l'accompagnement et la fourniture de conseils d'utilisation appropriés. Il est en effet pertinent de nuancer ce constat en soulignant que les réseaux sociaux numériques ont

également des aspects positifs tels que le sentiment d'appartenance, l'accès à l'information et les initiatives solidaires.

Les jeunes gèrent difficilement l'information. Cela se manifeste dans deux dimensions : **l'accès et la compréhension de l'information** d'une part ; **la formulation et la diffusion de l'information** d'autre part.

En ce qui concerne l'accès à l'information, certains jeunes font face à des obstacles socioéconomiques, linguistiques, liés à la précarité ou à l'isolement social, les privant de l'accès à des informations importantes dans des domaines sociojuridiques, administratifs, familiaux et scolaires. La compréhension de l'information pose également problème, avec une surabondance d'informations, la présence de fake news, la manipulation et une complexité croissante. Les informations erronées délibérément diffusées pour tromper, égarent les jeunes et altèrent leur compréhension du monde. La propagation rapide de ces fausses informations, amplifiée par les réseaux sociaux, rend impératif le développement de compétences spécifiques pour évaluer la crédibilité des sources. Les jeunes manquent d'outils et d'esprit critique pour naviguer dans ce paysage informationnel.

S'agissant de l'expression et de la diffusion de l'information, la fragilité de la parole des jeunes peut les exposer à des situations délicates, surtout en ligne, impactant leur confiance en eux. Les réseaux sociaux, où l'info est spontanée et éphémère, peuvent être dangereux si les jeunes ne sont pas formés à la vigilance et au respect.

Il existe des lieux d'expression pour les jeunes, mais leur format ne convient pas toujours. Peu disposent d'un cadre propice à l'approfondissement et à la valorisation de leur parole. Bien que des activités telles que le rap en studio, la radio et le micro-trottoir soient appréciées, les jeunes recherchent des espaces de haut niveau où ils pourraient être mis en avant et considérés comme des stars.

Cette thématique est liée à toutes les autres thématiques et plus particulièrement à celles des assuétudes et du harcèlement.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Projets d'expression : « Du stylo à la Sono », « Ose toujours », « Monde le son », les podcasts (AMO La Chaloupe)

Sensibilisation :

- Fournir aux jeunes des outils leur permettant d'analyser les informations, de repérer les fake news, d'adopter une posture autoréflexive, ... via des débats et groupes de paroles.

- Fournir des outils pour accompagner les parents, comme « Le guide pour accompagner mon enfant/ado dans son utilisation d'internet et des réseaux sociaux » et en débattre avec eux.

Interpellation :

- Interpeller les autorités sur les risques liés à l'exposition excessive aux écrans afin de réfléchir en collaboration à des solutions possibles au sein et en dehors de l'école.

La délinquance

CONSTATS

Les jeunes sont confrontés à l'autorité et parfois à la répression. Cette confrontation peut se traduire par des altercations et des incivilités. Le travail de proximité régulier permet de faire le constat d'une cohabitation difficile entre les jeunes et les forces de l'ordre. Le manque de dialogue et la stigmatisation des deux parties génèrent un climat marqué par le mépris et la violence. Cette dynamique complexe souligne les défis liés à la recherche d'un **équilibre entre la sécurité, la gestion des conflits et le respect des droits individuels**, mettant en lumière la nécessité d'approches plus inclusives et de solutions favorisant le dialogue.

Les jeunes peuvent être à la fois **auteurs, victimes ou témoins d'agressions et de violences**.

Les professionnels ont observé une **augmentation des violences physiques, psychologiques et verbales entre pairs**, en particulier dans certains quartiers et autour des gares. Lors de conseils d'élèves et d'animations, de nombreux jeunes ont témoigné être victimes d'insultes, de rejet et d'humiliations de la part de leurs pairs. Cette forme de violence peut être assimilée à du harcèlement. *Ce point est davantage détaillé dans la thématique du harcèlement et du cyber-harcèlement.*

Les professionnels relèvent également une augmentation de la **violence dans les relations amoureuses**. Cette violence est définie par Lavoie, Robitaille et Hébert comme « tout comportement nuisible au développement du partenaire ou nuisible à sa santé en compromettant son intégrité physique, psychologique ou sexuelle ». Ces comportements peuvent prendre diverses formes, allant de la violence physique, à des formes de manipulation, d'injures, d'interdictions injustifiées et même à l'atteinte à la vie privée.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Collaboration :

- Permanences dans des lieux de proximité facilement accessibles, assurées par des intervenants et des services spécialisés dans le domaine de la violence, à destination tant des victimes que des auteurs.

Sensibilisation :

- Campagne de sensibilisation diverses.

L'espace public et la mobilité

CONSTATS

Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles vulnérables constituent un enjeu majeur en milieu rural, en raison du **réseau de transports en commun peu développé**. De nombreuses personnes rencontrent des obstacles pour se déplacer aisément que ce soit par inconfort (peur de l'extérieur) ou par manque de moyens (transports en commun peu accessibles, difficultés financières, ...). Dans l'est du Brabant wallon, le public a peu l'habitude de franchir les frontières locales, ce qui incite l'AMO à orienter ses actions vers la découverte et l'ouverture au monde, en facilitant l'accès à la culture dans son ensemble. Au centre du territoire, certaines localités sont également affectées par ce phénomène. Afin de se rapprocher des jeunes dans leurs lieux de vie et d'intérêt, certaines AMO ont mis en place des **antennes**, des **permanences décentralisées**, ou encore des **"AMO itinérantes"**.

Plusieurs AMO de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Brabant wallon font partie du collectif « Interpel'AMOs ». Ils se réunissent, notamment, autour de la problématique de **l'accès à la mobilité pour les jeunes et les familles**. La mise en œuvre de la déclaration internationale des droits de l'enfant est entravée lorsque les jeunes et les familles, en particulier les plus vulnérables, rencontrent des difficultés à se déplacer aisément dans leur quotidien.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- L'AMO Mobile : Camionnette aménagée offrant les services de l'AMO Plan J dans les milieux de vie des jeunes.
- Mise à disposition des véhicules des AMO pour accompagner les jeunes et les familles.
- Permanences décentralisées.

Sensibilisation :

- Campagne de sensibilisation du collectif « Interpel'AMOs »

Interpellation :

- Mettre en place une collaboration entre les TEC, la SNCB et l'Aide à la Jeunesse afin d'offrir aux jeunes et aux familles la (quasi) gratuité des transports publics.
- Garantir l'égalité d'accès au permis de conduire et l'inclusivité des formations et des examens en lien avec celui-ci (Mémorandum mobilité inclusive 2024-2030).

Les violences structurelles et institutionnelles

CONSTATS

Les jeunes méconnaissent souvent les services offerts par l'AMO et craignent d'être jugés ou stigmatisés en s'y rendant. Dans certaines régions, la diversité des services disponibles peut compliquer la recherche d'aide pour les jeunes qui ont du mal à s'orienter vers la structure appropriée. Les institutions peuvent également avoir du mal à orienter efficacement les jeunes en raison du **manque de clarté dans les missions et les particularités des différents services**.

Les professionnels constatent un manque de suivi dans l'aide apportée ainsi qu'une incompréhension des informations, des conseils ou de l'aide dispensée lors des rendez-vous. Certains bénéficiaires se replient sur eux-mêmes par honte face à leur situation et peuvent être déçus des interventions passées. Toute forme d'aide peut alors être perçue comme intrusive, inadaptée voire inefficace.

L'Est du Brabant wallon fait face à une carence institutionnelle mettant l'AMO Jeun'Est en première ligne pour des problématiques qui, en théorie, devraient être traitées par d'autres types de structures. Certains jeunes sont donc orientés vers l'AMO faute d'autres services disponibles ou existants. Les possibilités d'orientation et les partenariats sont limités dans cette région.

L'accessibilité des AMO se manifeste à travers différentes initiatives : des horaires d'ouverture et de permanences étendus ; des plannings d'activités adaptés à la disponibilité des jeunes ; des opportunités de rencontres en dehors des locaux de l'AMO, au plus près des bénéficiaires ; des rencontres régulières favorisant l'établissement d'une relation de confiance et d'un cadre bienveillant et empathique. Par ailleurs, il est crucial **d'informer les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs et de faciliter l'accès au réseau intersectoriel pour les soutenir dans leur parcours**.

Il est important de clarifier que les AMO interviennent sur demande des jeunes et de leur famille, et non sous contrainte imposée par d'autres services tels que le Service d'Aide à la Jeunesse ou le Service de Protection de la Jeunesse et ce même s'ils sont à l'initiative de l'orientation. Cette confusion peut fausser les relations et les premières interventions.

Le manque de ressources financières, le turn-over des équipes et les délais prolongés contribuent à l'aggravation des situations des jeunes et de leur famille. Les possibilités d'interpellation sont limitées car il est délicat de confronter ses propres partenaires institutionnels.

A l'école primaire, les problématiques des enfants peuvent être cristallisées par les réactions inappropriées des encadrants, les infrastructures des écoles ne sont pas toujours adaptées aux besoins des élèves et le Conseil de participation n'est pas toujours organisé, efficace et représentatif. En secondaire, l'implémentation des aménagements raisonnables reste difficile en cas d'inclusion de jeunes à besoins spécifiques et la fracture numérique reste une problématique prégnante.

Les violences structurelles et institutionnelles sont présentes dans toutes les autres thématiques sous différentes formes.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Améliorer la visibilité (publicité, intervention dans les écoles, rencontre, actions collectives, ...).
- Orienter les jeunes vers les services porteurs de lien et de cohésion sociale.
- Proposer aux jeunes en contact avec les AMO de se réunir pour partager leurs expériences et leurs difficultés afin de trouver des réponses à leurs questions.

-

Collaboration :

- Trianguler et améliorer la connaissance du réseau.
- Elaborer un document qui répertorie, par commune (Brabant wallon), l'ensemble des services dédiés à la jeunesse et leurs missions.

Sensibilisation :

- Informer les parents et les jeunes de leurs droits et des recours possibles dans l'environnement scolaire.

B – CONSTATS DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE PREVENTION

Méthodologie de recueil des constats

En septembre 2023, le Service de Prévention du Brabant wallon a informé les différents services des secteurs représentés au Conseil de Prévention de l'opportunité de participer à l'élaboration de ce diagnostic social en répondant à un questionnaire. Les agents de prévention se sont aussi rendus disponibles pour rencontrer les professionnels qui souhaitaient s'arrêter, le temps d'un échange riche et constructif, sur le vécu des jeunes et des familles vulnérables. Au travers de ce questionnaire et lors des échanges plus informels, les intervenants se sont positionnés quant aux thématiques qu'ils estimaient les plus prégnantes et aux ressources disponibles pour répondre à celles-ci. Ils ont par ailleurs eu la possibilité de détailler certaines thématiques de leur choix en précisant les ressources et les freins rencontrés, l'évolution et l'impact des différentes crises ainsi que les recommandations qu'ils souhaitaient formuler. Les violences structurelles ont fait l'objet d'une question à part entière.

Les différents éléments transmis au Service de Prévention ont été croisés, synthétisés et regroupés par thématiques et sous-thématiques.

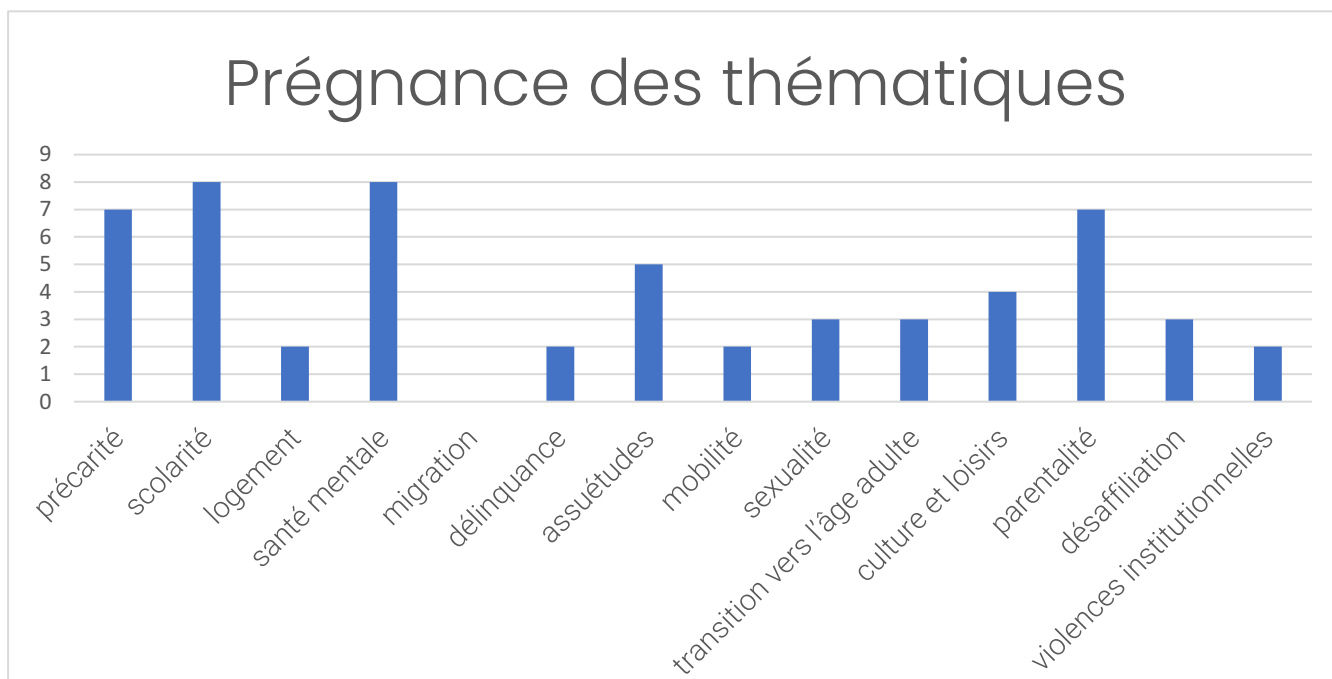
Analyse transversale des constats par thématiques

Les membres effectifs du Conseil de prévention ont eu l'opportunité de répondre au questionnaire. Voici la liste des services et secteurs qui ont répondu :

- Services (non-)résidentiels agréés et mandatés (l'Amarrage, le SARE STAR, le SApse Espace, le SRG Le Logis, l'ASBL Aide Enfants Familles Brabant wallon – Equipe SOS Enfants)
- Service de Protection de la Jeunesse
- Secteur de la Jeunesse (Service Jeunesse de Braine-L'Alleud, de Grez-Doiceau, d'Ittre et de Jodoigne)
- Office de la Naissance et de l'Enfance
- Centres Publics d'Action Sociale (Grez-Doiceau, Hélécinne, Ittre, La Hulpe, Mont-St-Guibert, Rebecq)
- Plans de Cohésion Sociale de Beauvechain d'Ittre, de Nivelles, d'Ottignies-LLN de Ramillies, de Rebecq, de Rixensart et de Wavre
- Secteur de la Santé mentale (Equipes mobiles Archipel, le SSM de Tubize et le Centre de guidance LLN)
- Magistrats Jeunesse et Commission jeunesse du Barreau du Brabant wallon
- Secteur du handicap (Bureau subrégional de l'AViQ, la Maison familiale, la Source Vive, l'IMP Héவில் et le SRJ « Les Tilleuls »)
- Délégué Général aux Droits de l'Enfant

Ainsi, de manière à faciliter la lecture de cette partie du diagnostic social, une synthèse croisant les réponses par thématique a été établie ci-dessous.

Les services ont mis en évidence différentes thématiques qu'ils estiment plus prégnantes : la santé mentale, la scolarité, la précarité et la parentalité. D'autres thématiques sont également bien présentes : les assuétudes, l'accès à la culture et aux loisirs, la sexualité, la transition vers l'âge adulte et la désaffiliation. Les thématiques moins développées sont les violences institutionnelles, la mobilité, le logement et la délinquance.



La scolarité

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, secteur de la jeunesse, Centres Publics d'Action Sociale, Plans de Cohésion Sociale, secteur de la santé mentale, avocats spécialisés, secteur du handicap, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Sous-thématiques : exclusion, décrochage scolaire, orientation scolaire (choix du projet de jeune/spécialisé), difficultés d'apprentissage, harcèlement, échec scolaire, travail étudiant, bourses d'étude, troubles du comportement, accompagnement scolaire, suivi des devoirs, mal-être à l'école.

Lien avec d'autres thématiques : violences institutionnelles, mobilité, difficulté à aller vers l'extérieur, perte de sens et de plaisir chez les élèves et les professeurs, incapacité à se projeter dans l'avenir, besoins financiers accrus (ex. matériel informatique), besoins d'encadrement adapté des élèves en augmentation, inclusion sociale, violence des adultes et des pairs.

CONSTATS

De plus en plus d'adolescents sont confrontés à des **décrochages multiples liés à des problèmes de santé mentale**. Cela fragilise les situations déjà compliquées. Certains jeunes peuvent même être exclus du système scolaire pendant des mois voire des années, alimentant ainsi un cercle vicieux de difficultés croissantes.

Les différentes crises ont eu un impact significatif sur les jeunes, mettant en lumière leurs difficultés et engendrant des conséquences telles que l'isolement, le repli sur soi et l'utilisation abusive des écrans. Il est crucial de recréer du lien, redonner du sens à l'école et motiver les élèves à retrouver le chemin des bancs de l'école. Les confinements ont également exacerbé

les **inégalités sociales** et aggravé les difficultés scolaires, entraînant une pression accrue pour réussir. Le Covid a particulièrement affecté les adolescents, générant un manque de perspectives qui n'était pas aussi prononcé avant 2020.

Les services signalent que certains parents entrent en conflit avec les écoles, démontrant une tendance croissante à remettre en question les règles établies et à être moins disponibles pour apporter leur soutien à la maison.

La question de l'**orientation scolaire** est de plus en plus précoce, survenant désormais vers l'âge de 13-14 ans plutôt que vers 18-20 ans. Son importance est ainsi renforcée.

Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) des CPAS est obligatoire pour les jeunes bénéficiaires, mais il est perçu différemment selon les points de vue. Certains le voient comme un moyen de contrôle, tandis que d'autres le considèrent comme un outil pour prévenir le décrochage scolaire et suivre le parcours des élèves. Avec l'impact croissant des crises sur la qualité de vie des étudiants, certains PIIS ont dû être adaptés pour répondre aux nouveaux défis.

Certaines écoles ne sont pas favorables aux **partenariats avec des services extérieurs**, ce qui peut limiter l'accès aux ressources et aux soutiens externes pour les élèves.

Tous les élèves n'ont pas la possibilité de choisir une option qui leur correspond dans un établissement proche de son domicile. Les services soulignent **un manque d'écoles spécialisées et de structures alternatives** (CEFA, IFAPME, FLE et DASPA) en Brabant wallon.

L'enseignement spécialisé joue un rôle crucial dans l'inclusion sociale des enfants, en leur offrant un environnement "normalisant" qui tient compte de leur vécu.

Bien que l'éducation soit officiellement gratuite, **le coût de la scolarité** reste une préoccupation pour de nombreux parents. Ces derniers rencontrent des difficultés à assumer certains frais tels que les cours particuliers, les sorties scolaires, les classes vertes ou classes de neige et les dépenses liées à la rentrée scolaire.

Le suivi de la scolarité et des devoirs en institution a toujours été un défi, en partie en raison de la difficulté de fournir un accompagnement individuel dans un environnement de groupe. Le manque de personnel scolaire, les fermetures répétées et la réduction des effectifs en institution ont également eu un impact négatif sur la motivation des jeunes.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Création d'outils alternatifs à la scolarité (Solidarité, stages action, séjours de rupture, l'Escale, ...)
- Souplesse dans l'application des règles, ouverture vers l'extérieur
- Infor-Jeunes comme ressource concernant les différents centres de formation et écoles de la région (guide du SIEP)
- Nombreux organismes qui luttent contre le décrochage scolaire, assez efficaces
- Ecoles des devoirs
- Animations de sensibilisation dans les classes
- Offre de formations / d'apprentissages / de remédiations
- Travailleurs sociaux de rue

Collaboration :

- Collaboration constructive et pérenne avec les AMO, les CPMS et d'autres acteurs engagés.
- Enseignement individualisé avec les Pôles territoriaux.
- Collaboration avec le SIEP dans le cadre de l'orientation des élèves.

Mobilisation :

- Conseils Communaux des Enfants et Conseils Communaux des Jeunes.

Sensibilisation :

- « Valisette pédagogique » développée par l'Administration centrale de l'AVIQ - séances de sensibilisation dans les écoles.

Interpellation :

- Renforcer les aides au sein de l'école (éducateurs, CPMS, dispositifs de l'Aide à la Jeunesse, ...) pour accompagner les élèves en situation « critique »
- Favoriser la perméabilité entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé
- Porter une attention particulière en cas de constat de renvoi « facile »
- Revoir la notion d'élève libre qui n'est pas porteuse de changement
- Optimiser l'orientation scolaire en fournissant des outils accessibles aux familles ou aux services jeunesse.
- Soutenir les organismes luttant contre le décrochage et améliorer la prévention.
- Clarifier le système de réussite des étudiants.
- Promouvoir le travail étudiant.
- Améliorer le travail d'orientation des élèves (notamment durant la 6ème secondaire)
- Investir davantage dans la prévention et permettre la mise en place de structures afin d'éviter de laisser les jeunes en difficultés.
- Garantir à chaque élève la possibilité de choisir une option qui lui correspond dans un établissement proche de son domicile
- Assurer la gratuité de l'école.
- Favoriser l'accès aux documents administratifs et aux informations relatives aux droits des élèves, simplifier le financement des études et les demandes de bourse.
- Donner plus de moyens à l'école tant au niveau financier qu'au niveau de la prévention et de la créativité pour penser l'école autrement que comme un lieu de réussite.
- Interroger la fonction de l'école, son engagement envers les jeunes et son adaptation à leurs besoins.
- Adaptation des infrastructures et augmentation du personnel éducatif.
- Ne pas oublier le droit à la participation des enfants et des adolescents.
- Ecouter ce que les jeunes ont à dire, utiliser réellement leurs idées, prendre des mesures quand cela est possible. Quand ça ne l'est pas, en informer les enfants et les adolescents.
- Les considérer comme des citoyens ici et maintenant. Interagir avec eux de manière réellement participative.
- Envisager les droits de l'enfant et à la participation comme des outils pour questionner le monde scolaire.
- Sensibiliser les adultes du monde scolaire, questionner l'autorité, trouver de nouvelles pistes loin des idées reçues.

La désaffiliation et l'isolement social

Secteurs / services : secteur de la jeunesse, Plans de Cohésion Sociale, secteur du handicap.

Sous-thématiques : décrochage scolaire et social, repli sur soi, manque d'estime de soi, de confiance en soi, intégration (via le travail, le social, la culture, ...), méconnaissance du territoire, difficultés d'accès à l'information, virtualisation du quotidien.

CONSTATS

La société individualiste peut favoriser la désaffiliation en encourageant l'isolement, souvent perçu comme une forme de protection. Ces phénomènes sont de plus en plus préoccupants au vu des symptômes persistants et des solutions souvent aléatoires. Il est essentiel de porter une attention particulière à ces défis et de fournir des efforts soutenus pour lutter contre la démotivation des jeunes vis-à-vis de leur parcours scolaire et/ou professionnel, ainsi que contre leur manque de perspectives d'avenir.

Les jeunes sont particulièrement affectés par les crises successives, ce qui aggrave leurs problèmes d'estime de soi et de santé mentale, entravant ainsi leur capacité à établir des liens sur le plan scolaire ou social. La crise sanitaire a eu un impact négatif sur le travail d'accroche entre les jeunes et les éducateurs car c'est en rue qu'ils sont souvent approchés. A l'opposé, la crise sanitaire a permis une meilleure détection des jeunes en errance.

Atteindre les personnes isolées est complexe et nécessite souvent l'intervention d'un tiers. Le **travail d'investissement/d'occupation de l'espace public** et d'identification n'est pas suffisant pour garantir un accompagnement en suivi individuel.

La virtualisation croissante du quotidien, marquée par une utilisation excessive des écrans et des réseaux sociaux, peut entraîner une perte de contact avec la réalité et une dévalorisation de la personne. Les modèles idéaux, souvent irréels, présentés sur les réseaux sociaux peuvent contribuer à ce phénomène.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Travail et animations de rue
- Nombreuses opportunités de ré-affilier le jeune via le sport, la culture, l'insertion socio-professionnelle.
- Activités et projets collectifs à destination des jeunes.
- Aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité.
- Accompagner le jeune dans la conception et le développement d'un projet de vie global (vision systémique) et remettre du sens sur l'emploi.

Interpellation :

- Renforcer les services de ressources humaines.
- Eviter la posture du « sauveur » (triangle dramatique de KARPMAN) en mettant en avant l'expertise du bénéficiaire (expert de son vécu), ses connaissances et ses compétences.
- Revaloriser les formations techniques et professionnelles.
- Valoriser et favoriser la « prise » sur le réel via des activités sportives, en lien avec la nature.

La précarité et la pauvreté

Secteurs / services : Service de Protection de la Jeunesse, Centres Publics d'Action Sociale, Plans de Cohésion Sociale, avocats spécialisés, secteur du handicap, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Sous-thématiques : absence ou insuffisance de ressources (matérielles, financières...), fragilité (financière, socio-culturel...), manque de compréhension, solutions proposées limitées en fonction des couts, différence de milieu social et donc de réalité sociale, endettement, construction de l'image de soi et de développement personnel, ostracisation, accès à l'emploi et à un revenu conforme à la dignité humaine, accès à l'alimentation de manière suffisante (adéquate et de qualité).

Lien avec d'autres thématiques : accès à l'éducation et à l'enseignement, accès aux loisirs, à la culture et à la santé, accès à un logement décent et adapté, mobilité, délinquance, santé mentale, assuétudes en tout genre, scolarité, parentalité, manque de perspectives, d'ouverture vers l'extérieur.

CONSTATS

La pandémie a précipité certains bénéficiaires dans la précarité et a aggravé la situation de nombreuses familles, en particulier celles qui rencontraient déjà des **difficultés économiques**. Certains parents ont perdu leur emploi ou se sont retrouvés en chômage économique. Les services se mobilisent pour leur fournir des solutions abordables. Le marché de l'emploi est saturé et les emplois accessibles sans qualifications sont restreints.

La **crise énergétique** vient s'ajouter à cette situation déjà précaire. Pour de nombreux parents, le quotidien est devenu extrêmement difficile, ce qui entraîne automatiquement des répercussions sur les enfants et les jeunes.

Cette **baisse du pouvoir d'achat** met les familles en situation complexe et les contraignent à faire des choix dans les dépenses. Le prix des activités sociales oblige les familles précaires à se limiter ou à se rabattre sur les activités à bas prix.

Les CPAS viennent en aide aux familles en situation de précarité. La Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne bon nombre de services venant proposer des aides et des activités à bas prix, voire gratuites, à tous les enfants et les familles. Les AMO interviennent gratuitement auprès des familles. L'offre de services est bien présente sur le territoire (mis en œuvre par la Ville, le CPAS, la Croix Rouge, autres associations) mais, le principal défi pour le public cible réside dans **l'accès à l'information, la connaissance de ses droits et le courage d'initier une démarche**.

Les aides des CPAS sont soumises à certaines conditions et basée sur l'analyse de la grille budgétaire. Certaines personnes se montrent réticentes à fournir les informations nécessaires. De plus, il arrive parfois que les bénéficiaires dépassent, de quelques euros, les seuils d'éligibilité à ces aides, ce qui suscite des frustrations.

Un sentiment d'injustice et de mal-être général subsiste au sein de cette population plus vulnérable. Les enquêtes préalables à l'accès aux aides mises en place sont parfois humiliante/culpabilisante.

Les familles ont tendance à s'endetter à cause des **charges ménagères de plus en plus prégnantes**. Les procédures de règlement collectif de dettes se sont complexifiées avec notamment une collaboration tendue avec les créanciers.

La situation économique et l'augmentation du coût de la vie ont des répercussions sur la situation sociale des familles. Il ne permet plus aux personnes de vivre conformément à la dignité humaine. De plus en plus de familles ont des difficultés à se nourrir et ont recours fréquemment aux banques alimentaires ou aux « restos du cœur ». De plus en plus de familles doivent faire des choix sur leur façon de consommer et demander des colis alimentaires.

Malgré les différents moyens de communication, le public cible ne parvient pas toujours à être informé de ses droits. En ce qui concerne, l'accès à la culture, les jeunes et les familles se mobilisent davantage pour des activités plus festives.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Banques alimentaires diverses telles que les Restos du cœur, la Croix-Rouge, Wavre solidarités, Répit (réseau d'épicerie sociale), ...
- « To good to go » : achat de nourriture à bas prix avec des dates de péremption rapides
- Articles 27 : aide aux activités culturelles (personnes bénéficiant de revenus de remplacement)
- Actions mises en place pour contrer les difficultés des familles à l'acquisition de vêtements (dressing solidaire, vesti-boutique, ...).
- Relais vers les aides des CPAS (sociale, énergétique, alimentaire, médicale, stages enfants, ...) et les aides d'autres services (juridique, ...)

Collaboration :

- Partenariat avec des ASBL alimentaires
- Relais social

Sensibilisation :

- Ateliers de sensibilisation visant à susciter des réflexions et à proposer des pistes pour « économiser »

Interpellation :

- Favoriser les synergies réelles et concrètes entre les CPAS et les autres acteurs intervenant dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse.
- Renforcer la sécurité et l'aide sociale pour soutenir les personnes les plus précaires (bénéficiaires du CPAS, GRAPA, BIM, seniors).
- Favoriser le statut d'isolé à celui de cohabitant.
- Renforcer les politiques d'inclusion afin que chacun puisse bénéficier d'un large éventail d'activités.
- Simplifier la législation et les procédures administratives liées à l'ouverture d'une épicerie sociale (AFSCA)
- Utiliser la Convention Internationale des droits de l'enfant pour lutter contre toutes les discriminations vécues par les enfants et les adolescents
- Questionner les idées reçues autour de la précarité et insister sur son aspect structurel et sur l'importance de la solidarité dans notre société.

L'accès à la culture, au sport et aux loisirs

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, secteur de la jeunesse, Centres Publics d'Action Sociale, Plans de Cohésion Sociale, secteur du handicap, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Sous-thématiques : activités extrascolaires, stages durant les vacances, épanouissement du jeune, organisation d'activités ludiques, récréatives, sportives, culturelles et artistiques, accès aux droits au jeu et au repos.

Lien avec d'autres thématiques : pauvreté infantile, isolement social, activités culturelles et ludiques, insertion sociale et sociétale.

CONSTATS

Les **propositions d'activités culturelles et sportives sont nombreuses et variées**. Suite aux différentes crises, les possibilités d'activités se sont diversifiées avec un retour à la nature et à des activités qui font sens. L'offre s'est adaptée aux congés scolaires mais, de manière générale, les prix ont augmenté ce qui empêche les **familles précaires ou nombreuses** d'inscrire leur(s) enfant(s) à des activités. Les parents ne savent pas toujours conduire aisément leur enfant à l'activité.

Grâce au soutien d'ASBL, de certaines subventions, des clubs philanthropiques et des budgets internes aux services, les acteurs sociaux proposent aux enfants, aux jeunes et leurs familles des activités **gratuites** ou à des **prix modiques** afin de les rendre accessibles à tous.

La société a évolué et les jeunes ont **changé leurs habitudes** avec notamment **l'émergence des technologies** qui joue un rôle déterminant dans ce phénomène. De nombreux jeunes préfèrent passer leur temps à domicile, sur les réseaux sociaux ou sur des jeux vidéo, au détriment de loisirs extérieurs collectifs. **Les jeunes se retrouvent davantage à l'intérieur** à jouer en ligne avec leurs copains. Les intervenants ont ainsi des difficultés à accrocher aux stages et aux activités au-delà de 14 ans. Un **changement et une réadaptation** du panel d'animations doivent être réalisés.

La crise sanitaire a exacerbé **l'isolement des jeunes, les incitants à chercher des activités à réaliser chez eux**, tout en limitant leurs interactions physiques avec autrui. Les professionnels identifient une certaine peur d'aller vers autrui et s'engager dans un atelier, un projet, ... Beaucoup d'institutions culturelles ont fermé leurs portes pendant la crise sanitaire ce qui a obligé les équipes éducatives à déployer des moyens internes pour divertir les jeunes.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Articles 27 : aide aux activités culturelles (personnes bénéficiant de revenus de remplacement)
- Nombreuses activités gratuites ou à prix réduits proposées par les communes et les partenaires associatifs
- Travail en rue avec différents outils : approche ludique et créative, littérature jeunesse

Collaboration :

- Collaboration / partenariat avec les PCS, les centres culturels, les ATL, les AMO ...
- Créer et pérenniser un réseau d'acteurs socio-culturels afin de mutualiser les ressources (humaines, financières, matérielles...)

Interpellation :

- Augmenter la pratique du sport dans le cadre scolaire.
- Favoriser le sport chez les enfants avec davantage de soutien aux familles.
- Subsidier davantage les clubs sportifs ainsi que les associations de jeunesse pour promouvoir l'accès au sport et à la culture.
- Octroyer des subsides permettant un choix plus large dans les activités (autres qu'article 27)
- Obtenir davantage de gratuité dans les activités socio-culturelles
- Déployer du budget réservé aux activités culturelles et sportives pour les enfants placés en institution
- Ne pas négliger les adolescents (12/18 ans) dans l'offre « temps libre » et leur fournir une offre adaptée à leurs besoins, à leurs envies.

Le logement

Secteurs / services : Centres Publics d'Action Sociale, secteur de la santé mentale.

Sous-thématiques : *Prix des loyers et types de logement proposés, exigences des propriétaires, salubrité, expulsion, sans-abrisme.*

Lien avec d'autres thématiques : *précarité et mobilité.*

CONSTATS

L'accès au logement pour un public à faibles revenus est pratiquement impossible sur le **marché privé**, en raison des exigences croissantes des propriétaires. La liste d'attente pour un logement social ou géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS) est très longue, ce qui décourage les bénéficiaires d'allocations sociales en raison des délais d'obtention de ces logements.

Les **ressources internes au CPAS** incluent la mise à disposition de logements d'urgence ou de transit, bien que leur nombre soit limité, pour répondre aux besoins d'un public en situation de crise. Toutefois, la pénurie de solutions durables après un séjour dans ces logements de transit entraîne une prolongation de l'hébergement, entravant ainsi la rotation nécessaire pour répondre aux diverses situations d'urgence qui se présentent.

Cette **crise du logement** s'aggrave parallèlement à l'augmentation de la précarité. Les locataires se voient contraints de rechercher des logements à coût réduit pour pouvoir faire face aux dépenses énergétiques. Cette démarche entraîne souvent le choix de logements de qualité inférieure. De plus, le déficit de subventions pour la rénovation des logements vacants contribue à la pénurie de logements disponibles.

De plus en plus de personnes n'ont plus de logement, sont radiées des registres de la population et se retrouvent sans adresse. Ils perdent alors leurs **droits aux prestations sociales**. Cette situation est d'autant plus difficile pour les familles monoparentales ou les personnes isolées.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Mise à disposition de logements par les CPAS et les communes.
- Mise en place d'une initiative assurant une interface qui favorise les contacts entre locataires et propriétaires (capteurs logement).

Collaboration :

- Collaboration avec le Relais Social du Brabant wallon

Interpellation :

- Créer plus de logements sociaux et de places en structures d'accueil
- Imposer un plafond au niveau des loyers et/ou supprimer l'indexation sur le marché privé
- Accélérer la rénovation des logements sociaux
- Sensibiliser les propriétaires au loyer « raisonnable » pour favoriser l'accès au logement
- Renforcer l'information des propriétaires concernant la mise à disposition de logements auprès des AIS et les services offerts dans le cadre de cette collaboration.
- Octroyer des aides supplémentaires aux familles monoparentales et aux personnes isolées qui se logent dans le privé.
- Appliquer strictement la loi sur les logements inoccupés.

Les jeunes en transition vers l'âge adulte

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, secteur de la jeunesse, secteur de la santé mentale.

Sous-thématiques : prise d'autonomie.

Lien avec d'autres thématiques : logement, sexualité, parentalité et scolarité.

CONSTATS

L'accès au logement devient de plus en plus difficile pour les jeunes, entraînant une précarité croissante avec toutes ses conséquences que cela peut engendrer (décrochages multiples). Cependant, le développement du travail en réseau offre davantage de ressources auxquelles les jeunes peuvent se raccrocher. Malheureusement, l'augmentation des prix rend la transition vers un logement autonome encore plus compliquée, voire impossible pour certains.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Développement de structures « Initiative d'Habitations Protégées » (IHP) qui répondent à un besoin (santé mentale des jeunes)
- Plusieurs services compétents pour la mise en autonomie des jeunes (AMO, SAse, SRG, SRJ, SRU, ...)
- Projet « MeA+ » (projet spécifique de mise en autonomie développé par l'ASBL « le Traversier » via le projet « K-Ban »).
- Le parrainage des adolescents permet de créer un lien affectif avec un adulte qui pourra par la suite être un appui lors de ce moment de transition et les aider dans leurs démarches vers l'autonomie (Parrain-Ami).

Collaboration :

- Travail de réseau avec les différents partenaires impliqués dans la transition et, plus particulièrement, les équipes qui accompagnent cette transition (AMO, réseau Archipel, projet « K-Ban », Infor Jeunes, ...)

Interpellation :

- Offrir un accès au logement plus spécifique (de type logement social, AIS, ...) pour les jeunes adultes.
- Faciliter leur domiciliation.
- Assurer un accompagnement administratif personnalisé afin de prévenir toute situation de précarité induite par une méconnaissance des procédures et des outils.
- Pour les jeunes « inactifs », améliorer l'accès (financier notamment) au Service Citoyen afin de rendre ce projet accessible et attractif.
- Développer des projets de logements dédiés à des jeunes en âge de transition (« Co-toit »)
- Création d'un opérateur spécialisé dans la mise en autonomie des jeunes en âge de transition afin d'agir concrètement sur la problématique du logement.

La parentalité et la vie de famille

Secteurs / services : services résidentiels agréés et mandatés, Service de Protection de la Jeunesse, secteur de la jeunesse, Office de la Naissance et de l'Enfance, Plans de Cohésion Sociale, secteur de la santé mentale.

Sous-thématiques : *maltraitance, violences psychologiques et physiques, abus sexuels, familles mono parentale, séparations conflictuelles et impacts sur les enfants, coparentalité, conflit parental et intrafamilial, cohérence parentale, éducation et place de l'enfant, placement pour cause de pauvreté ou de comportements considérés comme marginaux, relations avec les enfants, suivis familiaux, travail systémique familial, gestion des enfants/de leur scolarité/de leurs activités/des écrans, **vulnérabilités prénatales, problèmes de limites, handicap.***

Lien avec d'autres thématiques : *harcèlement, isolement.*

CONSTATS

Les parents rencontrent souvent des difficultés à établir et à faire respecter un **cadre éducatif cohérent** pour leurs enfants. De plus en plus, ils expriment un sentiment de désarroi quant à leur capacité à accompagner efficacement leur évolution. Certaines familles se replient sur elles-mêmes et abandonnent la recherche de solutions, se sentant résignées et impuissantes. Pris dans leurs propres fragilités et réalités, les parents ont de plus en plus de mal à comprendre la vision de leurs enfants, ce qui amplifie les conflits intergénérationnels provoqués par des modes de fonctionnement différents.

Le confinement a rendu les familles moins disponibles psychiquement pour travailler leurs difficultés et a été associé à une augmentation de la **violence** au sein de certaines familles. On observe une hausse des cas de violences conjugales, en partie due à une meilleure détection et à une moindre stigmatisation du sujet. Pendant cette période, de nombreux couples ont connu des tensions exacerbées, ce qui a parfois abouti à des séparations.

Les crises économiques et la précarité contribuent à une augmentation des familles monoparentales, nombreuses et/ou immigrées. Certains parents en difficulté financière cessent de verser les allocations à l'autre parent et le fait de ne pas oser admettre ces difficultés peut accentuer les conflits familiaux.

En cas de **séparations conflictuelles**, les parents ont souvent du mal à se concentrer sur les besoins de leur enfant, étant pris par d'autres enjeux. L'enfant se retrouve alors coincé au milieu de cette rivalité. Il existe peu d'alternatives au tribunal (médiation), et la lenteur de la justice ne fait qu'amplifier les difficultés des familles déjà fragilisées. De plus, la multiplicité des niveaux de justice peut accentuer le sentiment de confusion et d'impuissance. Afin de garantir son bien-

être, il est essentiel que les juges de la famille réfléchissent attentivement à la place de l'enfant lorsqu'ils doivent prendre des décisions concernant la garde.

Plus les interventions tardent à être mises en place plus les familles ont tendance à normaliser leur situation et à reproduire le schéma de difficulté de façon indéfinie.

Parfois, **les prises en charge** peuvent être retardées par manque de collaboration des parents. Les services de première ligne, comme l'ONE, n'interviennent qu'auprès des familles qui le souhaitent ce qui peut compromettre l'identification précoce des besoins et la mise en place d'une assistance adéquate. Les services soulignent l'importance de la construction d'un lien de confiance entre la famille et nos professionnels.

Il existe des **problèmes structurels significatifs**, notamment lorsque des enfants sont séparés de leurs parents. Les services résidentiels et les services d'Accompagnement en Accueil Familial sont souvent confrontés à un manque d'espace et de ressources pour fournir un soutien efficace à la parentalité et au maintien liens familiaux.

De plus, les hôpitaux, les services d'accompagnement et les institutions d'hébergement sont surchargés et ne peuvent assurer une continuité dans les différentes aides mises en place.

Les services de soutien aux parents d'enfants porteurs d'un handicap sont largement insuffisants.

En famille, le temps réellement passé ensemble est souvent réduit par le temps consacré aux réseaux sociaux, aux jeux vidéo, et autres activités sur écrans. Bien que les écrans puissent parfois soulager la charge parentale, ils peuvent également rompre dramatiquement le lien familial et avoir des conséquences néfastes sur la socialisation des jeunes enfants.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Différentes formes d'espaces et d'entretiens de coparentalité.
- Groupes de parole pour enfants visant à exprimer la difficulté de grandir dans un contexte de conflit parental.
- Conférences à destination des parents pour les soutenir dans leur rôle, dans la compréhension et la gestion de leur enfant.
- Ateliers organisés par les partenaires associatifs à destination des familles monoparentales et de leurs enfants.
- Travail de la coparentalité différemment sans l'autre parent, lorsqu'il refuse de se mettre au travail ou qu'il est absent (Espace Parents dans la Séparation-Waterloo).

Collaboration :

- Possibilités de médiation, de collaboration avec les services de soutien à la parentalité.
- Le travail en co-intervention est utile mais demande un investissement sur le long terme, avec une planification minutieuse du dispositif pour assurer sa pertinence. Il peut également s'avérer nécessaire de solliciter ou de collaborer avec des services externes (SAJ, SPJ, Espaces-rencontres, Médiation, ...).

Interpellation :

- Augmenter le nombre de places en crèche et en institutions.
- Augmenter les possibilités de prise en charge dans les services d'accompagnement en famille.
- Revaloriser les professions de l'aide et du soin.
- Renforcer les formations continues et la supervision des travailleurs.
- Accompagner la relation parentale dès la séparation.
- Contraindre le traitement des questions patrimoniales, financières et civiles entre parents dans un délai court après la séparation pour éviter le parasitage de la fonction parentale.

- Permettre et soutenir la mise en place de l'aide consentie (SAJ) ou contrainte (SPJ) en prénatal quand plusieurs éléments indiquent une mise en danger du fœtus et que la famille refuse l'aide proposée.
- Prévoir des accompagnements adaptés au rythme de chacun afin de diminuer les impacts de la séparation sur les enfants.
- Soutenir la parentalité via des initiatives de proximité (Tout un village...).

La santé et la santé mentale

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, Service de Protection de la Jeunesse, Office de la Naissance et de l'Enfance, Plans de Cohésion Sociale, secteur de la santé mentale, secteur du handicap.

Sous-thématiques : *pression sociétale de perfection, accès aux soins de santé, mal-être des jeunes, fragilité psychique et psychiatrique, dépression, bien-être, perte de sens, angoisses, augmentation massive des demandes avec symptômes anxio-dépressifs, détresse psychique massive (mises en danger), les jeunes au croisement des secteurs.*

Lien avec d'autres thématiques : *essoufflement du système, décrochage social chez les ados, fragilité croissante de la société ainsi que des professionnels, société qui n'offre plus un cadre aussi « assuré » que par le passé, impact majeur sur les familles plus fragiles, place de l'enfant dans la dynamique familiale.*

CONSTATS

Les différentes crises ont exacerbé les angoisses chez certains et ont créé **une rupture avec la réalité** pour d'autres, les isolant de tout, y compris de l'école et des loisirs. Le **sentiment d'insécurité et de perte de repère** a pris de l'ampleur. Cette situation a été particulièrement ressentie par le public déjà précarisé, amplifiant ses difficultés. L'accès aux soins est devenu de plus en plus compliqué et les problèmes sont souvent transmis de génération en génération, devenant ainsi plus complexes.

Les **crises successives et l'insécurité face à la situation financière** créent chez les personnes des situations de **stress à répétition**. Le fait de ne pas pouvoir faire face à ses dépenses est anxiogène pour beaucoup de personnes. Le fait de vivre au jour le jour et d'avoir **peu de perspectives** est très stressant pour les jeunes.

L'intersection entre la santé mentale et l'aide à la jeunesse présente des différences législatives, procédurales et d'urgence. **Les jeunes qui se trouvent à ce croisement, avec des handicaps, des maladies ou des troubles mentaux** sont davantage impactés.

A un niveau plus macro, la société met une pression sur les jeunes, les parents, les conjoints et les professionnels pour qu'ils soient parfait.

La collaboration entre les différents partenaires permet la mise en place d'un **accompagnement cohérent et pluridisciplinaire**. Cependant, les intervenants se heurtent parfois au secret professionnel de chacun et au règlement général de la protection des données dans l'échange d'informations.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Groupe de travail PEP (Partenaires Enfants Parents)
- Accessibilité à des consultations à coût réduit auprès de psychologues (Psychologue de 1^{ère} ligne, consultations au sein de CPAS, SSM, Planning familiaux).

Collaboration :

- Collaboration avec le Réseau 107 et le réseau Archipel BW- Construire une vision et un vocabulaire communs afin de renforcer les synergies et les collaborations.

Interpellation :

- Favoriser l'accès aux centres de santé, au suivi psychologique/psychiatrique, à l'internement et aux interventions des mutuelles.
- Augmenter les possibilités de suivis pédopsychiatriques sur le territoire.
- Pour faciliter l'accès à ces services, il est primordial d'augmenter les financements alloués à la santé mentale des jeunes et de réduire les tabous qui persistent autour de cette question.
- Renforcer les structures de santé mentale accessibles.
- Les SSM ont besoin de ressources financières supplémentaires afin de créer un réseau de soutien solide et durable autour des jeunes et de leur famille.
- Donner des moyens aux équipes en santé mentale déjà existantes, souvent sous-financées, plutôt que d'octroyer de petits financements pour le développement de nouveaux projets qui mettent du temps à s'établir et qui ne sont pas nécessairement pérennisés.
- Adapter les règles de financement pour intensifier structurellement la collaboration en réseau (AVIQ, Aide à la Jeunesse et Santé Mentale).

Les assuétudes

Secteurs / services : Service de Protection de la Jeunesse, secteur de la jeunesse, Centres Publics d'Action Sociale, Plans de Cohésion Sociale, secteur de la santé mentale, avocats spécialisés.

Sous-thématiques : toxicomanie, alcoolisme, consommations, addictions, cyberdépendance, réduction des risques, comportement inadapté.

Lien avec d'autres thématiques : difficulté d'insertion socio-professionnelle, délinquance, utilisation de drogues dites dures, désinsertion sociale, délinquance, vulnérabilités/fragilités, problématiques psychiques et relationnelles.

CONSTATS

La problématique des assuétudes a toujours été présente. Cependant, **la crise sanitaire a eu pour effet d'isoler les jeunes du monde extérieur et de les confiner dans leurs addictions**. Les services constatent une évolution du public concerné avec des consommations plus précoces, intenses et fréquentes qu'auparavant. **La nature des substances consommées a également évolué vers des drogues plus dures**.

De plus, la circulation de nouveaux produits (tels que le protoxyde d'azote et le CBD) suscite des préoccupations chez les professionnels.

D'autant que ceux-ci notent **une banalisation et une normalisation des consommations de cannabis ou d'alcool** dont l'accès peut entraîner une transition de la simple consommation vers une véritable assuétude.

Ils estiment néanmoins que les évolutions législatives (dépénalisation) dans certains pays voisins incitent à la discussion et à une réflexion plus large sur les assuétudes, allant au-delà du seul critère de légalité.

Certaines zones du Brabant wallon souffrent d'un **manque, voire d'une absence, d'opérateurs spécialisés**. De manière plus globale, les services déplorent un déficit en matière de prévention des consommations (informations et outils relatifs aux nouvelles consommations).

Les Services de Santé Mentale rapportent que la consommation de substances est rarement la principale raison de prise en charge, mais celle-ci est souvent identifiée dans ce contexte. La consommation s'ajoutant à d'autres problématiques psychologiques et relationnelles préexistantes, qu'elle renforce. Le manque de ressources dans le domaine de la santé mentale aggrave la situation des bénéficiaires, les poussant davantage vers leurs addictions. Bien que le travail thérapeutique soit possible lors de suivis psychologiques, il nécessite souvent des interventions sociales complémentaires. Les cas de toxicomanie sévère exigent des dispositifs spécifiques de prise en charge, notamment sur le plan médical, et peuvent nécessiter une réorientation vers des services spécialisés. Ces situations sont souvent complexes et nécessitent du temps et de la flexibilité dans le cadre de leur traitement, d'autant que les jeunes ont tendance à manquer leurs rendez-vous. Il est néanmoins crucial de maintenir la continuité du travail malgré leurs absences.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Rallye associatif : le PCS de Nivelles propose aux étudiants de 3ème secondaire de visiter 4 associations (Planning familial, AMO Tempo, Infor-Jeunes et Maison de Jeunes). Lors de ces visites, les associations présentent leur institution, leurs missions et font une animation.

Collaboration :

- ASAR BW (Aide et Soins en Assuétude Réseau Brabant Wallon).
- Comité de pilotage « assuétudes » sur le territoire wavrien.
- Référents assuétudes (de première ligne) dans plusieurs structures jeunesse (AMO, maison des jeunes) et de santé (maison médicales, médecins généralistes).
- Développer une vision et un vocabulaire communs afin de renforcer les synergies et les collaborations.

Interpellation :

- Poursuivre la réflexion sur la dépénalisation du cannabis.
- Accentuer la prévention dans les écoles au niveau des assuétudes afin d'éviter de normaliser une consommation occasionnelle.
- Former des professionnels de deuxième ligne afin de disposer d'opérateurs locaux qualifiés (réduction des risques, accompagnement, sevrage, ...).
- Promouvoir le bien-être, la santé et la santé mentale via diverses activités.
- Augmenter la prévention et l'accompagnement dès les premiers écarts pour prévenir l'installation de dépendances.
- Toucher et conscientiser les parents autant que les enfants quant aux risques liés aux consommations problématiques.
- Octroyer davantage de moyens financiers aux Services de Santé Mentale pour leur permettre d'accueillir plus de clients.
- Aider les professionnels à prendre soin du public cible et comprendre les dynamiques de la souffrance et de la fonction de la consommation. Le Services de Santé Mentale étant généraliste, il est parfois nécessaire d'orienter vers des services spécialisés.

La sexualité

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, Plans de Cohésion Sociale, secteur du handicap, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Sous-thématiques : EVRAS (*Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle*).

Lien avec d'autres thématiques : *question du genre, utilisation des réseaux, consentement, vie en groupe et intimité, respect de son corps et du corps de l'autre, conscience du schéma corporel, égalité de genre, lutte contre les abus sexuels.*

CONSTATS

La Convention internationale des droits de l'enfant garantit le droit à l'information, le droit à la non-discrimination et le droit à la protection face aux violences sexuelles.

L'accès facile à la pornographie via internet contribue à une vision biaisée de la sexualité chez les jeunes, d'autant qu'il existe peu de conscience éducative sur ce sujet. Cette situation conduit souvent à une compréhension déformée de la sexualité. De plus, les autres aspects de la sexualité, tels que les limites et le respect de la vie privée, sont souvent négligés dans l'éducation des jeunes.

La diffusion d'images intimes « nues » peut notamment engendrer du harcèlement et reste pourtant un sujet peu abordé.

Une expérience en EVRAS permet d'aborder ces différents sujets et de proposer des contenus adaptés aux différentes tranches d'âges.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Opérations de dépistages gratuits (IST) des plannings familiaux
- Animations dans le cadre scolaire (EVRAS)
- Permanences UNIA, service qui garantit l'égalité et lutte contre la discrimination

Sensibilisation :

- Sensibiliser les jeunes à la notion de consentement.

Interpellation :

- Développer davantage la formation EVRAS.
- Développer des contenus adaptés à toutes les tranches d'âge, rendre effective l'EVRAS en secondaire et dans l'enseignement fondamental.
- Intégrer cette thématique dans la formation de base des intervenants sociaux.
- Développer des outils à destination du personnel accompagnant qui pourront servir de médias et visant l'information générale à transmettre aux enfants et aux jeunes.
- Adapter les locaux (douches) afin que les jeunes puissent bénéficier de l'intimité dont ils ont besoin.

La délinquance

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, Service de Protection de la Jeunesse.

Sous-thématiques : jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions.

CONSTATS

Le rythme de vie des jeunes ne correspond pas toujours à celui de la société. En l'absence d'outils rapides et efficaces, certaines situations critiques auxquelles sont confrontés certains jeunes et familles peuvent s'aggraver pendant des mois avant de recevoir une réponse appropriée. De même, les procédures judiciaires prennent trop de temps entre le fait commis et les décisions et sanctions prononcées par les tribunaux.

Bien que des progrès aient été réalisés, il est nécessaire de faire preuve de plus de créativité et de réactivité dans **l'accompagnement des jeunes en décrochage**.

La **nature changeante de la délinquance** signifie également que les services doivent constamment adapter leurs méthodes de prise en charge pour répondre aux nouveaux types de faits rencontrés.

La crise sanitaire a eu un impact sur les actes de délinquance. Certains jeunes ont été tentés de tester les limites du système et les mesures exceptionnelles imposées lors du confinement. De plus, l'isolement imposé par la pandémie a donné aux jeunes l'opportunité s'occuper différemment, notamment en raison de l'absence de cours en présentiel, ce qui les a amenés à passer plus de temps sur les écrans. Cette augmentation du temps passé sur les réseaux sociaux a eu un impact significatif sur le comportement des jeunes. Une sensation de « toute-puissance » a pu être observée chez certains, les faisant se sentir invincibles.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Interpellation :

- Créer davantage de services d'accompagnement intensif et individuel pour les jeunes, afin de travailler sur le lien et la confiance en partant de leur réalité spécifique
- Être davantage dans la prévention, la détection et l'accompagnement des familles qui vivent des situations de fragilités.
- Il est impératif que tous les jeunes déscolarisés à la suite de la pandémie puissent réintégrer un programme scolaire adapté à leurs besoins. Les écoles proposent de plus en plus d'aménagements tels que les mi-temps pour permettre aux jeunes de reprendre à leur rythme. Cette approche doit être poursuivie et adaptée en fonction des besoins spécifiques de chacun.

L'espace public et la mobilité

Secteurs / services : secteur de la jeunesse, Plans de Cohésion Sociale.

Sous-thématiques : *accessibilité des services et commerces.*

CONSTATS

Certaines zones rurales du Brabant wallon ne disposent que de quelques commerces de proximité et de peu d'espaces de sociabilité ou de divertissement (cafés, espaces de jeux, cinéma, ...). Ces zones sont généralement **mal desservies en transports en commun** ce qui peut limiter voire entraver l'accès à l'alimentation et aux loisirs pour les personnes ne disposant pas d'un moyen de transport personnel. Cette situation contraint également les différents services et associations à délocaliser leurs actions et événements au plus près du public.

Dans ces circonstances, l'obtention du permis de conduire devient une priorité, voire une nécessité, pour les jeunes.

Cependant, avec l'augmentation du coût du carburant, les déplacements deviennent plus onéreux pour les jeunes et les familles qui sont parfois contraints de les limiter.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Organisation de session d'aide à l'obtention du permis de conduire théorique.

Interpellation :

- Maintenir l'accès à l'abonnement de bus annuel à 12€ pour les 12-24 ans.

- Intégrer l'apprentissage du permis de conduire dans le cursus scolaire.

- Développer le réseau de transports en commun dans les zones rurales du Brabant wallon.

Les violences structurelles et institutionnelles

Secteurs / services : services (non-)résidentiels agréés et mandatés, service de protection de la jeunesse, secteur jeunesse, Office de la Naissance et de l'Enfance, Centres Publics d'Actions Sociales, secteur du handicap, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.

Sous-thématiques : *charge de travail et sous-financement du secteur.*

Lien avec d'autres thématiques : *les professionnels relèvent des violences structurelles et institutionnelles dans toutes les autres thématiques.*

CONSTATS

Les professionnels constatent un **sous-investissement structurel** des plusieurs secteurs tels que l'Aide à la Jeunesse, l'Enseignement, la Petite Enfance, la Jeunesse, le Handicap, la Santé, la Santé Mentale, ... Cela se traduit par un **manque de personnel** pour répondre à la demande des bénéficiaires dans un délai raisonnable (liste d'attente de plusieurs mois) et être au plus près de la réalité des jeunes. Certaines structures sont **dépassées par les évolutions techniques ou sociétales** et souhaitent avoir plus de possibilité de **formation du personnel**. De plus en plus de professionnels sont épuisés ce qui impacte directement les prises en charge. Ceux-ci **manquent de temps et de moyens** pour aider les jeunes ou leurs familles dans leurs spécificités.

Les professionnels s'inquiètent que ce **sous-financement devient la norme au fil des années ; il faut « Faire plus avec la même chose, voire parfois avec moins »**. Ils ne savent plus quel interlocuteur (politique, administration, ...) est compétent pour accéder à leurs demandes et ont le sentiment de ne pas être suffisamment entendus. Ils estiment que les propositions d'actions du monde politique sont minimales/insuffisantes par rapport à la réalité du terrain. Les acteurs politiques mettent aussi en place de nouvelles mesures pour assurer l'écoute du jeune qui ne tiennent pas compte de la réalité. Les jeunes et les familles déplorent un manque de considération des politiques et une lenteur dans la mise en place des services.

Les différentes crises ont mis en lumière les dysfonctionnements déjà existants en amont ainsi qu'amplifié la surcharge de travail, la gravité des situations et la difficulté des services à réagir rapidement. Durant le confinement, certains enfants ont été renvoyés dans leur famille dite « maltraitante ». Les intervenants constatent **plus de signalements provenant, notamment, du monde scolaire avec plus déscolarisation et de désocialisation chez les jeunes**.

Les différents services sont déjà une réponse aux violences structurelle de la société puisque les jeunes et les familles « abîmés » ont besoins de ceux-ci. Pour une bonne réalisation des actions sociales, les services ont besoin de moyens financiers et matériels suffisants. Du personnel qui va bien aura plus de chances de créer des conditions dans lesquelles les bénéficiaires se sentent bien. Pour cela, ils plaident pour des simplifications administratives, des supervisions, des moments de détente organisés. Les professionnels souhaitent valoriser davantage les échanges intersectoriels et interinstitutionnels qui apportent toujours une vision différente du travail et constitue souvent un moment d'oxygénation pour les équipes.

Il est important pour les professionnels de continuer à **être créatifs et attentifs aux différentes problématiques** afin d'y apporter des réponses qui partent du terrain (création d'ASBL, ...) avec l'objectif de mobiliser les politiques. En cas de danger constaté, ils doivent pouvoir disposer de moyens pour mettre l'enfant à l'abri. La qualité de l'accompagnement dépend du temps accordé aux enfants et aux familles.

Pour réduire ces violences structurelles, il est crucial qu'elles puissent être entendues et reconnues. De plus, il est essentiel de distinguer la théorie de la réalité de terrain qui peut être très différentes. Les professionnels veulent toucher les plus vulnérables et rétablir l'accès universel aux droits fondamentaux. Pour cela, ils souhaitent affirmer la prévention des difficultés plutôt que de se concentrer sur leur traitement ainsi que favoriser la cohésion sociale pour recréer un vivre ensemble.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Collaboration :

- Travailler ensemble pour soutenir les jeunes/familles afin que l'entourage (dont les professionnels) ne s'épuise pas et puisse assurer la transition en fonction de la situation.
- Informer les professionnels sur les différents services et acteurs du réseau afin de connaître davantage les compétences de chacun.
- Collaborer avec les écoles pour qu'elles s'ouvrent vers les acteurs extérieurs.

Interpellation :

- Réinvestir dans le structurel pour travailler dans des conditions correctes, dans des infrastructures correctes, avec des salaires corrects. Les services doivent ainsi être outillés en personnel, matériel (locaux, véhicule, informatiques...) et techniques suffisants pour continuer à apporter un soutien qualitatif prenant en compte la réalité du jeune et de sa famille.
- Création de nouvelles structures pour les problématiques aigues : centres de jour pour les enfants qui présentent des signes de retrait ou d'isolement.

- Imposer la désignation d'un avocat pour l'enfant dès l'ouverture d'un dossier SAJ et ce quel que soit son âge.
- Revaloriser le secteur et le personnel afin de favoriser l'embauche et de pérenniser les engagements.
- Créer davantage de services qui interviennent de manière rapide et intensive dans le milieu de vie du jeune pour éviter « l'institutionnalisation ».
- Mutualiser des dispositifs ; élargir les missions plutôt que de créer un nouveau dispositif.
- Alléger le travail des autorités mandantes (SAJ – SPJ) qui sont débordées et n'arrivent plus à jouer leur rôle de manière efficiente dans un système dont ils sont des chevilles ouvrières.
- Faciliter l'accès au réseau de santé mentale pour les jeunes (attente trop longue pour un rendez-vous chez un pédopsychiatre, un bilan, une hospitalisation, ...).
- Augmentation de la capacité d'accueil des structures résidentielles afin que l'hôpital ne soit plus la « soupape » des services qui sont submergés.
- Favoriser les séjours extérieurs qui permettent un raccrochage dans la société et à l'école.
- Dans le cadre de l'inspection des services, prioriser la qualité de l'accompagnement du jeune et de sa famille au nombre de prises en charges effectuées par année.
- Eviter que les familles soient réorientées/renvoyées d'un service à l'autre.
- Favoriser une communication efficace et bienveillante entre les services pour recevoir ou orienter au mieux les familles.
- Créer des espaces d'écoute pour les élèves et pour les enseignants dans tout le Brabant wallon.
- Permettre aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions.

C – AUTRES CONSTATS RECUEILLIS

Méthodologie de recueil des constats

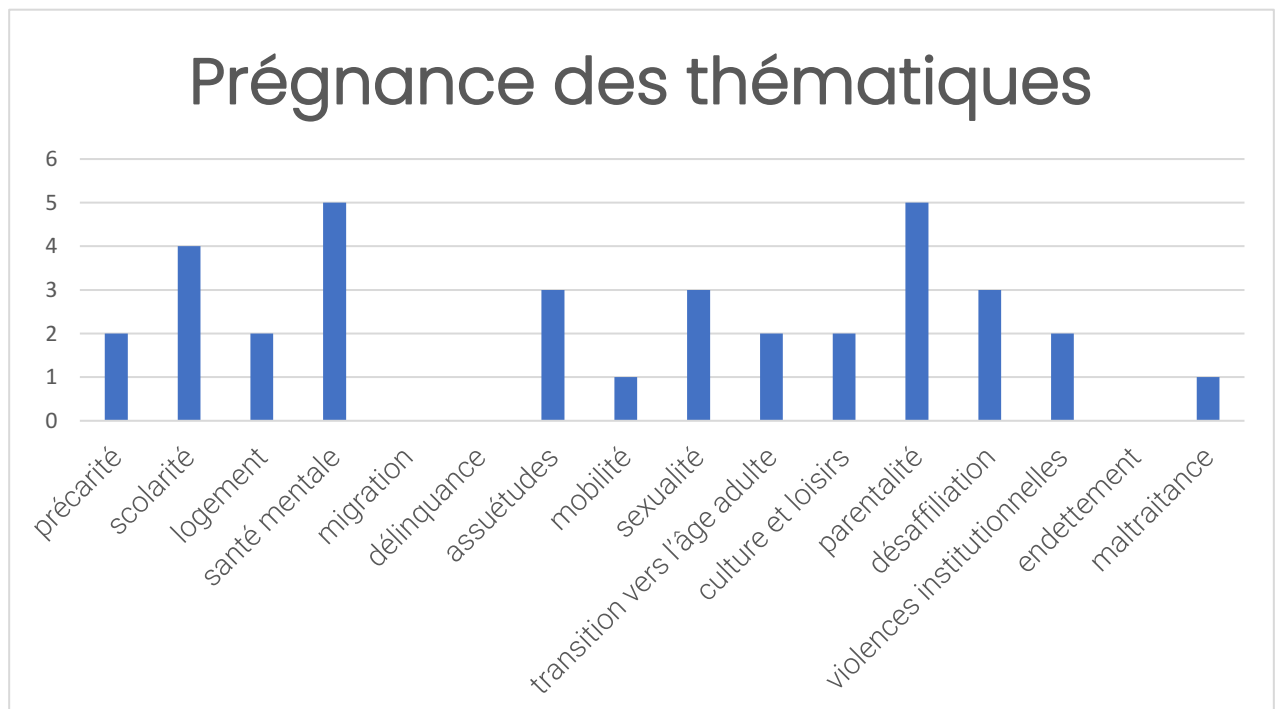
En septembre 2023, le Service de Prévention du Brabant wallon a informé les différents services des secteurs non représentés au Conseil de Prévention de l'opportunité de participer à l'élaboration de ce diagnostic social en répondant à un questionnaire. Les agents de prévention se sont aussi rendus disponibles pour rencontrer les professionnels qui souhaitaient s'arrêter, le temps d'un échange riche et constructif, sur le vécu des jeunes et des familles vulnérables. Au travers de ce questionnaire et lors des échanges plus informels, les professionnels se sont positionnés quant aux thématiques qu'ils estimaient les plus prégnantes et aux ressources disponibles pour répondre à celles-ci. Ils ont par ailleurs eu la possibilité de détailler certaines thématiques de leur choix en précisant les ressources et les freins rencontrés, l'évolution et l'impact des différentes crises ainsi que les recommandations qu'ils souhaitaient formuler. Les violences structurelles ont fait l'objet d'une question à part entière.

Les différents éléments transmis au Service de Prévention ont été croisés, synthétisés et regroupés par thématiques et sous-thématiques.

Analyse transversale des constats par thématiques

Le Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons, Tout un village, le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon, le Relais Social Brabant wallon et les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo ne sont pas repris comme membre effectifs du Conseil de prévention mais ils ont eu l'opportunité de répondre au questionnaire. Ainsi, de manière à faciliter la lecture de cette partie du diagnostic social, une synthèse croisant les réponses par thématique a été établie ci-dessous.

Les différents services ont mis en évidence différentes thématiques qu'ils estiment plus prégnantes : la santé mentale, la parentalité et la scolarité. D'autres thématiques sont bien présentes : la précarité, le logement, la transition vers l'âge adulte, l'accès à la culture et aux loisirs ainsi que les violences institutionnelles.



La scolarité

Secteurs / services : CLPS-Bw

Sous-thématiques : décrochage scolaire, enfants à besoin spécifiques.

CONSTATS

La réforme de l'Enseignement spécialisé avec le développement des pôles territoriaux et l'arrêt des intégrations dans l'Enseignement général rend le travail des enseignants plus compliqué. En effet, ils doivent gérer une classe avec **des élèves « multi-profils »** (dys, autistes, TDAH, ...) sans soutien supplémentaire.

Pour le CLPS, l'accompagnement des demandes sur les problématiques de scolarité est limité suite à la régionalisation des compétences de promotion de la santé car les points d'appui aux écoles n'existent plus. Le CLPS ne peut plus initier de rencontres multisectorielles en lien avec ces thématiques comme ce fut fait, précédemment, à propos du harcèlement ou l'école pour tous.

Selon les acteurs de terrain, le **décrochage est toujours bien présent mais mieux géré**.

Une **perte de sens** autour de l'institution scolaire vient renforcer ces deux thématiques de décrochage et de difficulté à vivre ensemble à l'école.

Les élèves d'aujourd'hui **veulent une relation égalitaire avec les adultes**, ce qui implique un changement de posture. Ils sont en demande de dispositifs qui leur donnent la parole, les font participer à la vie à l'école et à la société. Ils ne se sentent cependant pas toujours entendus.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Le CLPS-Bw dispose de nombreux outils sur la thématique du décrochage.

Collaboration :

- Les plateformes locales Enseignement/Aide à la Jeunesse permettent de réfléchir les dispositifs et les besoins à l'échelle locale.

- Les temps de rencontre organisés par le CPBW les 05.12.2022 et 09.10.2023 ont permis des échanges entre professionnels sur les thématiques de scolarité.

Sensibilisation :

- Sensibilisation des médecins afin qu'ils délivrent les certificats médicaux permettant un rattachement scolaire à temps partiel en parallèle d'une intervention psychosociale.

Le vivre-ensemble, la citoyenneté et la cohésion sociale

Secteurs / services : CLPS-Bw

CONSTATS

Il est plus difficile de « faire groupe » avec des jeunes très « individualistes » qui veulent être reconnus pour leurs spécificités et respectés dans celles-ci. Cela peut être compliqué pour les enseignants qui le vivent au quotidien, notamment sur le plan de l'évolution de la notion de genre, les sensibilités émotionnelles, les troubles du comportement et les limites du cadre.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Les jeunes sont demandeurs d'espaces de parole pour échanger sur leur vécu.

La désaffiliation et l'isolement social

Secteurs / services : Tout un village

Sous-thématiques : accessibilité, connaissances des services et des droits.

Lien avec d'autres thématiques : violences institutionnelles.

CONSTATS

L'offre de services est étoffée, mais **l'accessibilité et le fonctionnement** des services restent **complexes** pour certains publics. Il demeure toujours de la responsabilité de l'individu d'entreprendre les démarches pour faire valoir ses droits, mais celle-ci peut être freinée par l'existence de résistances ou de craintes vis-à-vis du fonctionnement des services.

Le manque de moyens humains et financiers au sein des services conduit à des systèmes qui peuvent aussi être perçus comme maltraitants. Les citoyens recherchent des solutions aux lacunes des services publics en se tournant vers des **initiatives alternatives telles que les collectifs ou les actions bénévoles**.

Le vécu de certaines familles entraîne une rupture avec les services existants. La création de nouvelles structures pourrait permettre de restaurer le lien de confiance entre les familles et les services concernés.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Interpellation :

- Amélioration de la clarté du fonctionnement des services et des démarches.
- Simplification des démarches et automatisation des droits
- Utilisation à bon escient des moyens et ressources existantes
- Soutien et reconnaissance des services de proximité qui accompagnent les personnes dans leurs démarches

La précarité et la pauvreté

Secteurs / services : Relais Social Bw et les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo.

Sous-thématiques : Répétition du cycle de la pauvreté, Recours aux droits, faciliter l'accès aux droits des jeunes et à l'information, accès aux services de 1^{ère} ligne, soutien financier.

CONSTATS

Les jeunes sortant de l'Aide à la jeunesse ont une sensation de liberté mais qu'en est-il de leur situation de pauvreté et du mal-être de se retrouver seul ou en manque de repères ?

Les jeunes sont un public difficile à accompagner ; les propositions d'aide ne les intéressent pas forcément, ils sont dans d'autres dynamiques parfois avec une autre temporalité.

La **pauvreté est en constante augmentation**, entraînant une diminution de la part du budget alloué aux besoins primaires des familles précaires. Ces **besoins essentiels ne sont plus rencontrés**, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de personnes vivant dans des squats, dans les rues ou sans-abri. Statistiquement, 20% des sans-abris sont des jeunes de moins de 25 ans.

Certaines personnes ont basculé dans la précarité et font face à des dettes (énergétiques ou autres) importantes.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Équipe mobile précarité (collaboration 107-relai, action sociale-santé) une équipe pluridisciplinaire qui va vers les publics avec parcours d'errance dans leurs lieux de vie afin de les ramener vers les services d'aide.
- Les Plannings offrent un tarif social au public qui en a besoin.

Collaboration :

- CPAS
- Habitat et Participation
- maisons d'accueil
- Renforcement APL (association promotion logement)
- Collaboration avec les AMO et le projet K-BAN du réseau Archipel
- partenariat avec la Croix-Rouge et les plannings pour accueillir un public issu de l'immigration et proposer des permanences médicales.

Interpellation :

- Suppression du statut cohabitant
- Nécessité d'organiser des moments d'échanges réguliers entre services.
- Intersession autour des situations les plus complexes
- Promouvoir davantage l'existence de services tels que les plannings qui permettent un accès aux services médicaux, psychologiques et juridiques à prix réduit voire gratuit.
- Faciliter et vulgariser les procédures administratives pour le public précaire qui sollicite l'assistant social par manque de connaissance des services de référence pour des besoins tels que le logement, l'alimentation, la gestion budgétaire ou le soutien énergétique.

Le logement

Secteurs / services : Tout un village, Relais Social Bw

Sous-thématiques : Accès au logement pour des publics jeunes et adultes, Accès au logement pour les familles monoparentales et/ou nombreuses.

Lien avec d'autres thématiques : Isolement, Santé mentale, Mobilité, Désaffiliation

CONSTATS

L'accès à un logement à loyer accessible en Brabant wallon est difficile. Ces logements sont souvent en mauvais état, inadaptés à la composition du ménage et mal situés (délocalisés ou mal desservis). Cette problématique engendre une surpopulation, de l'insalubrité ainsi que des difficultés en termes de santé mentale.

L'insuffisance du réseau de transports publics entraîne une désaffiliation liée aux difficultés rencontrées pour effectuer les démarches. Les personnes se replient alors sur elles-mêmes ce qui peut conduire à un isolement social et un impact significatif sur la santé mentale

Il manque des services dans les communes les plus rurales et notamment des médecins.

Il y aurait une corrélation entre la récurrence et l'accentuation du problème du logement parallèlement à une augmentation du nombre de familles monoparentales et recomposées.

L'augmentation de la discrimination basée sur la situation se traduit par des difficultés accrues pour les femmes seules d'origine étrangère avec enfants à trouver un logement à louer ou à obtenir un accès au crédit pour l'achat d'un logement.

L'augmentation des prix, notamment des loyers et de l'énergie, conjuguée à une difficulté croissante d'accès aux emprunts, contribue à une hausse de la précarité.

Les jeunes ne veulent pas/plus aller en maison d'accueil parce que le ROI n'est pas assez flexible.

Les professionnels se questionnent sur la place des jeunes dans les dispositifs de logement d'urgence car **leur projet est trop « changeant »** ce qui complique le fait d'aller jusqu'au bout de l'aide proposée. Il est ainsi difficile de travailler sur du long terme sur des logements transitoires. La tension immobilière est plus grande et il n'y a plus de place pour des publics précaires dans le BW.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Dispositif de logements d'urgence
- Logements en collaboration avec différents CPAS du territoire
- Projet avec des clubs philanthropiques
- Projet « Housing First » mise à disposition d'un logement avec un accompagnement renforcé pour la remise en ordre socio-administrative d'un bénéficiaire.
- Projet « Capteur logement » recherche active des biens immobiliers dans le parc privé à destination des personnes précarisées pour faciliter l'accès au logement (Relais social Bw)

Interpellation :

- Nécessité d'augmenter l'offre de logements publics en évitant « la ghettoïsation »
- Intervention publique dès le dépassement du tiers des revenus du ménage
- Politique de plafonnement des loyers
- Augmentation l'offre de transports publics
- Suppression du statut de cohabitant
- Soutien aux initiatives solidaires et citoyennes : hébergement, colocation...
- Travailler sur le développement de logements durables

- Mise en place de lieux d'accueil bas seuil
- Création d'une Maison d'accueil pour hommes
- Développer des projets de logements adaptés à la spécificité du public jeune.

Les jeunes en transition vers l'âge adulte

Secteurs / services : Les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo.

Sous-thématiques : *transition vers l'âge adulte, question du droit des femmes, questions en lien avec l'avenir.*

CONSTATS

Les jeunes évoquent de nombreuses questions en lien avec l'avenir : « est-ce qu'on aura encore une planète pour vivre ? », « est-ce qu'on aura un emploi ? », « quel sens à la vie ? » et « qu'est-ce que le futur me réserve ? ».

Ils montrent aussi des préoccupations par rapport à la question du **droit** des femmes et du retour en arrière sensible qui s'opère dans de nombreux pays, notamment en termes d'IVG, de vie affective, relationnelle et sexuelle. Cela démontre que les droits que l'on pensait acquis, ne le sont pas définitivement.

Face à ses questions de fond sur le sens de la vie, les jeunes peuvent **ressentir une anxiété permanente**.

ACTIONS MENEES ET PISTES D'ACTIONS DE PREVENTION

Interpellation :

- Revaloriser le secteur du non-marchand en valorisant les métiers, en augmentant les salaires, en légitimant et en allouant des budgets pour garantir l'accès aux soins de santé mentale au même titre que l'accès aux soins de santé physique.

La parentalité et la vie de famille

Secteurs / services : Le Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons, Tout un village et les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo.

Sous-thématiques : *parentalité partielle, protection des enfants, Intervention précoce, Thérapie familiale, monoparentalité, naissance multiple et prématurée, Handicap d'un membre de la famille.*

CONSTATS

La gestion des situations de parentalité complexes est un défi, notamment en interne car les plannings ne disposent pas toujours d'un thérapeute capable d'accueillir ce public. Les orientations externes sont également difficiles en raison de la saturation du réseau et des longues listes d'attente, aggravées depuis la pandémie.

Depuis la crise sanitaire, **la résolution des conflits de couples est devenue plus difficile**. En effet, la crise a exacerbé certaines situations préexistantes entraînant des tensions accrues.

Les familles ont tendance à **prioriser les besoins par manque de ressources financières** ce qui provoque leur isolement.

Les parents craignent le placement des enfants en cas d'hospitalisation ou problème de santé des parents.

L'accès et la lisibilité des informations sont très compliqués, le **tout numérique crée une fracture** : la crise Covid a accéléré une numérisation non préparée, non accompagnée ainsi qu'une déshumanisation des services à la population (moins de contacts directs) occasionnant un **accroissement de l'isolement et de la détresse**.

Le manque de moyens rencontré par de nombreux services engendre un système qui devient maltraitant pour les familles.

Les exigences vis-à-vis des familles fragilisées sont beaucoup plus importantes qu'avec n'importe quel autre parent et ces exigences viennent alourdir les situations et mettent les parents en situation de justification permanente, de stress, de découragement, d'échec.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Intervention précoce
- Thérapie familiale
- Consultations psychologiques

Interpellation :

- Obtenir plus de ressources dans le réseau, afin d'avoir accès à plus de prises en charge.
- Augmenter les offres de gardes : crèche, garde en cas d'hospitalisation et de maladie, services occasionnels, services de répit
- Automatisation des droits pour alléger les démarches des familles

La santé et la santé mentale

Secteurs / services : Le Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons, Le CLPS-Bw et les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo.

Sous-thématiques : *Bien être des jeunes, des familles et des équipes de professionnels, idées suicidaires, perte de sens dans la vie, difficultés psychologiques et consultation.*

Lien avec d'autres thématiques : *Harcèlement, Problèmes familiaux, errance institutionnelle.*

CONSTATS

Les **demandes** que reçoivent les services sont souvent **complexes** et lourdes (tentatives de suicide, dépressions sévères et contextes familiaux et sociaux difficiles). Les ressources des plannings ne leur permettent pas toujours de répondre à ces problématiques. Les Services de Santé Mentale seraient idéalement adaptés pour ces demandes mais ils sont saturés.

Les **problèmes psychiatriques sont de plus en plus présents au fil du temps** tant chez les jeunes que dans les familles. Depuis la crise sanitaire, les réseaux (ambulatoire ou résidentiel) sont saturés ce qui rend les réorientations compliquées.

Un sentiment d'insécurité est généré notamment par une situation géopolitique et environnementale anxiogène.

La santé mentale est divisée entre les institutions (fédéral, RW, AViQ, FWB) alors qu'elle est transversale. Plusieurs plans peuvent être lancés en parallèle sans concertation. L'AViQ a notamment inscrit la santé mentale comme une de ses thématiques du plan promotion et de prévention. La multiplication des réseaux est assez récente et suit une volonté de l'OMS de mieux financer la santé mentale et le bien-être pour le tout public ainsi que les services spécialisés.

Les médias exercent une influence considérable, parfois néfaste, et qui échappe souvent à tout contrôle. De nombreux jeunes suivent des influenceurs qui mettent en avant un style de vie souvent déconnecté des réalités quotidiennes.

Face à l'éco-anxiété, les conflits, l'augmentation des prix et le chômage, de nombreux jeunes éprouvent **un stress et une anxiété croissants** quant à leur avenir. Ces défis s'accompagnent souvent d'une perte de sens.

L'insécurité matérielle a engendré des problèmes relationnels et affectifs qui contribuent à l'isolement social et exacerbent les troubles psychiques préexistants.

Le nombre de demandes a augmenté significativement ; celles-ci sont également plus complexes et plus lourdes à traiter.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Clairs vallons prend en charge des enfants pour une mise en observation suite à des scarifications, des tentatives de suicide, des idées noires et des comportements violents.
- Beaucoup d'acteurs (psychologue de 1ère ligne, équipe mobile, AMO, CPMS/PSE, SAJ, écoles), réseaux (archipel, 107, pf santé mentale, plateforme Enseignement/Aide à la Jeunesse, CPBW)
- Beaucoup d'outils pédagogiques mis à disposition ou transmis par le CLPS.
- Les plannings familiaux ont la possibilité d'offrir des consultations psychologiques aux jeunes.

Interpellation :

- Améliorer la structure des services de première ligne et la concertation entre les différents dispositifs.
- Apporter plus d'outils et de formations aux professionnels pour comprendre et faire face aux jeunes et aux parents ayant des difficultés en santé mentale.
- Privilégier un point d'appui bien-être global pour toutes les écoles et acteurs travaillant avec les jeunes
- Faciliter l'accès aux Services de Santé mentale et aux (pédo-)psychiatres.
- Légiférer davantage sur le contenu des réseaux sociaux ou, à minima, mettre en place de façon systématique des animations visant à sensibiliser sur l'impact des réseaux sociaux et des médias.
- Renforcer le secteur de la santé mentale en créant de nouvelles structures et en accordant des ressources adéquates pour permettre aux structures existantes d'accomplir efficacement leur travail.

Les assuétudes

Secteurs / services : CLPS-Bw, Relais Social Bw.

Sous-thématiques : *Dépendance avec et sans produits, Jeunes à profil spécifique avec l'assuétude, Consommations multiples (drogue douce/dure).*

CONSTATS

Peu importe le public, les **assuétudes restent une thématique difficile à aborder**. Elle implique une confrontation de valeurs et de croyances entre le professionnel et son public mais aussi entre professionnels.

En ce qui concerne les jeunes, les intervenants ont souvent peur de faire « des erreurs » dans leur intervention qui pourraient encourager une consommation ou bloquer le dialogue. Pour répondre à ce malaise, les écoles cherchent à externaliser ce travail, là où les acteurs spécialisés encouragent une démarche en profondeur avec un travail sur les représentations comme préalable.

Cette multitude d'acteurs, avec chacun son approche, son vocabulaire, son public, son territoire, ses spécificités et ses contraintes rend le travail en commun lent et complexe.

La **thématique des assuétudes est peu investie par les acteurs du monde scolaire** (écoles, CPMS, PSE) qui ne peuvent pas se permettre de consacrer du temps à une seule thématique. Les espaces publics (parcs, place, lieux clandestins) ont été investis pour des usages festifs et continuent à l'être notamment par des plus jeunes.

L'alcool est la substance la plus consommée en sortie, suivie du tabac et du cannabis. Chez les plus jeunes, on observe une **augmentation en fréquence et en quantité** pour toutes les consommations depuis la crise mais ceci peut s'expliquer par le fait que les consommations augmentent avec l'âge.

Le stress, l'anxiété et les troubles du sommeil sont des facteurs de risque pour le développement de consommations problématiques. De même les usagers de drogue ont vu leurs problématiques de santé mentale (troubles anxieux et dépressifs) augmenter de manière plus importante pendant la crise. Ils vont davantage consommer des substances par coping, pour « s'auto-médiquer » face à leurs difficultés.

La consommation d'écrans par les jeunes questionne : la « limite » vient se frotter à la fracture numérique, aux disparités entre les familles et leur capacité de « mettre un cadre ». Les acteurs cherchent des **balises autour de la gestion des écrans pour les parents mais aussi des outils pour questionner les jeunes par rapport à leur pratique.**

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Le plan de prévention wallon de l'AVIQ prévoit une thématique « tabac » et une thématique « usages addictifs »

Collaboration :

- Acteurs de 2^{ème} ligne en prévention (Prospective Jeunesse, Infor drogues, Modus, ...)
- Acteurs généralistes peuvent travailler la question des assuétudes (CPMS, PSE, AMO)
- Les réseaux : ARARBW et Archipel (jeunes et consommations).
- Equipe mobile précarité (réduction des risques et distribution de matériel)
- Collaboration avec patchwork (soin) (équipe -> prévention)

Interpellation :

- Augmenter le nombre d'acteurs spécialisé sur le Brabant wallon
- Prendre soins du lien entre les services. Il faut un accompagnement spécifique pour les jeunes avec des problèmes de consommation et parfois relier différents projets.
- Ouvrir le cadre et proposer d'autres modalités de soins pour tout public (ambulatoire).

La sexualité

Secteurs / services : les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo.

Sous-thématiques : grossesses non désirées et demandes d'IVG, consentement, relationnel, contraception, tests de grossesse, exposition à du contenu pornographique, dépistage des IST, EVRAS, sexualité et handicap.

Lien avec d'autres thématiques : Réseaux sociaux et informations erronées, manque d'information.

CONSTATS

Les écrans sont au cœur de la vie des jeunes et c'est par ce moyen qu'ils vont chercher de nombreuses informations qui peuvent d'ailleurs se révéler erronées.

Les professionnels constatent une **baisse du niveau de connaissance générale**, notamment en anatomie, et une augmentation des tensions au sein des classes. Les notions de respect, de **consentement** et de solidarité sont de plus en plus difficiles à faire comprendre et respecter. Il y a une demande croissante d'animations EVRAS, notamment dans le secteur du handicap, mais peu d'intervenants sont formés à cette approche. Les demandes sont donc réorientées vers les plannings qui disposent d'intervenants formés

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur les jeunes, tant au niveau des connaissances que des relations avec leurs pairs. Les réseaux sociaux continuent de jouer un rôle important, peut-être même accru depuis la pandémie, dans leurs interactions sociales.

Les préoccupations des bénéficiaires évoluent avec le temps : HIV, pédophilie, harcèlement scolaire, réseaux sociaux, ...

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Actions (Mise en place ou renforcement de projets) :

- Les animations EVRAS, en milieu scolaire ou non, permettent de répondre à de nombreux questionnements chez les jeunes et parfois aussi de venir en aide directement à un jeune ayant des difficultés

Sensibilisation :

- Les animations, les formations, les permanences médicales, ainsi que les campagnes, les brochures et les affiches provenant de divers services jouent un rôle crucial dans la sensibilisation aux stigmatisations (VIH notamment) et offrent des informations sur un large éventail de thématiques telles que le viol, les agressions, les violences conjugales, ainsi que les pensées et fantasmes déviants.

Interpellation :

- Maintenir et encourager l'accès aux animations EVRAS. Certaines écoles n'en bénéficient toujours pas.

- Effectuer des activités de prévention à l'utilisation et l'influence des médias de manière plus systématique.

- Lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales.

- Trouver des solutions pour garantir des contrats stables et non précaires aux plannings familiaux afin de recruter davantage de personnel, notamment des animateurs EVRAS, pour répondre à une demande croissante et complexe.

- Poursuivre les campagnes et le soutien aux associations qui œuvrent sur les thèmes liés à la sexualité en leur fournissant des moyens tels que la création d'outils, d'affiches, de podcasts, ...
- Encourager le travail de réseau.
- Promouvoir l'accès aux plannings auprès des jeunes, notamment pour les dépistages mais aussi pour sensibiliser à la violence dans les couples et au consentement.

Les violences structurelles et institutionnelles

Secteurs / services : Le Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons, CLPS-Bw et les plannings familiaux de Braine-L'Alleud, La Hulpe et Waterloo.

Sous-thématiques : *maltraitance des jeunes et des familles.*

CONSTATS

Les jeunes et les familles vulnérables sont confrontés à des **problématiques multifactorielles** alors que les **services spécialisés/adaptés ne répondent pas aux besoins** soit par minimisation des réalités vécues par les familles, soit par manque de formation des intervenants.

Les acteurs de terrain ont besoin de **mieux se connaître** et d'identifier ""qui est qui"" et ""qui fait quoi"" pour mieux réorienter leur jeune et savoir à qui faire appel. Cela permet aussi de mieux comprendre les réalités des autres secteurs et d'améliorer les collaborations.

Le développement de savoirs et de compétences sur des **thématiques émergentes** est un axe important. En 2022, par exemple, c'est l'enfant « différent » (genre, handicap, dys, ...) et le fait de devoir gérer ces personnalités au profil varié au sein d'une même classe qui questionne.

ACTIONS MENEES ET PISTES D' ACTIONS DE PREVENTION

Interpellation :

- Création et développement de services adaptés aux nouvelles problématiques
- Investir davantage dans le secteur de la santé mentale afin de soulager les structures de première ligne
- Renforcer la prévention, la détection précoce et les moyens mis à disposition des différentes structures
- Renforcer les réseaux d'appartenance et lutter contre l'isolement social
- Pérennisation et reconnaissance des services de proximité qui accompagnent les familles
- Renforcement et pérennisation des moyens humains des services existants
- Amélioration de l'accessibilité et de la lisibilité des informations
- Automatisation des droits afin de décharger les familles de la lourdeur des démarches
- Amélioration des services de défense des familles et de la personne : avocat pro deo, aide juridique gratuite
- Mettre l'accent sur la prévention : permettre aux intervenants du secteur social d'aller, non seulement dans les écoles, mais aussi dans les lieux où ils peuvent toucher les jeunes pour éviter d'avoir recours au curatif.

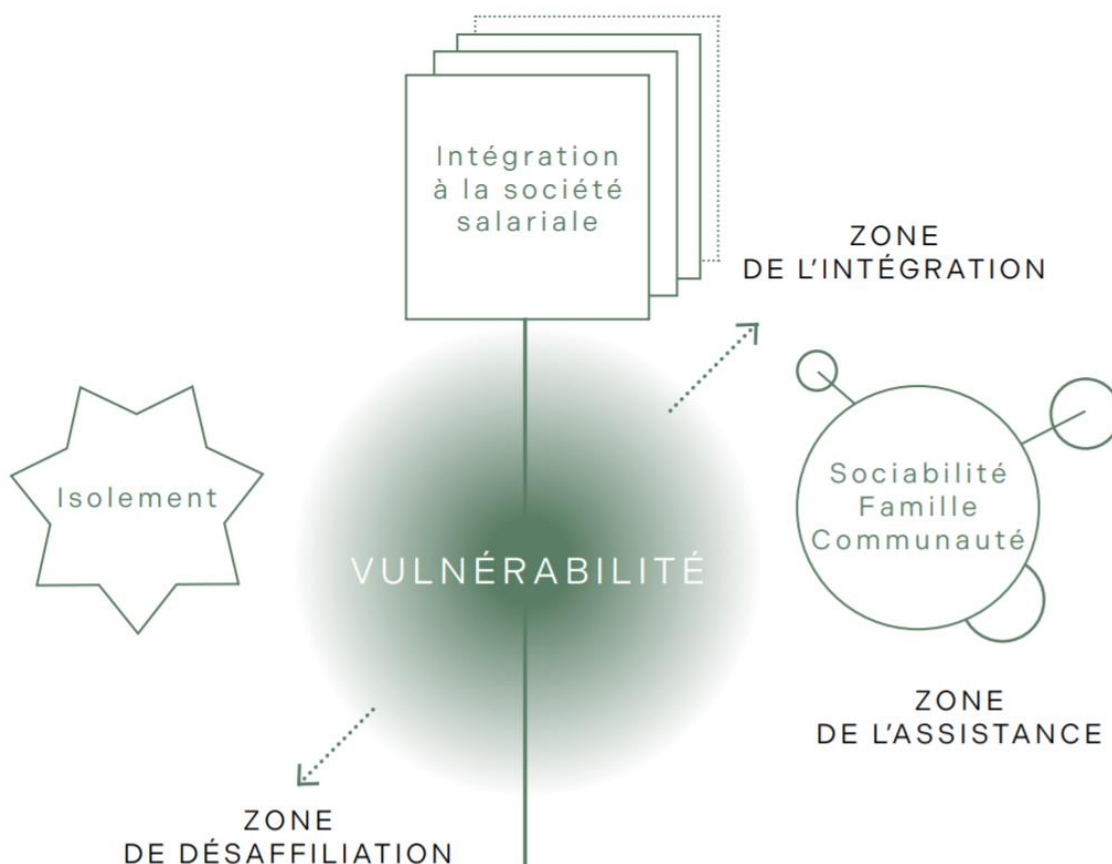
IV. ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES RELEVÉES

LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES VULNERABLES EN BRABANT WALLON

Avant d'entamer l'analyse des constats rapportés dans les premières parties de ce diagnostic social, il semble important de préciser le contexte d'intervention défini par le Décret de 2018 dans son livre 1er en matière de Prévention. Il y est fait mention d'actions au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et leurs familiers.

Qu'est-ce qu'être vulnérable ?

Le schéma théorisé par R. CASTEL, extrait du dernier rapport du Collège de Prévention, éclaire quant aux différentes positions individuelles consécutives au développement (ou non) d'actions d'aide en lien avec le risque de désaffiliation et d'isolement complet. S'intéresser à quelqu'un de vulnérable, c'est lui accorder une attention qui permette de raccrocher à une humanité, qui permette de sentir son appartenance à un groupe social. Bref, c'est faire en sorte qu'il y ait moins de problématiques empêchant l'insertion satisfaisante d'une personne.



Cette représentation présente l'avantage d'instaurer une dynamique dans la vision d'une société donnée. Loin de l'évidence à laquelle font penser les mots exclusion, désaffiliation ou intégration, les choses ne sont pas binaires (inclus – exclus) mais doivent au contraire se penser en termes de processus évolutif, de compétences et d'intérêt pour le changement et la recherche d'un mieux-être.

C'est dans cette dynamique que le Conseil de Prévention veut s'inscrire et c'est au travers de celle-ci qu'il faut lire les éléments qui seront exposés par la suite : une analyse comparative mais synthétique des constats dans un diagnostic social et une première tentative de priorisation des problématiques.

La situation socio-économique du Brabant wallon apparaît généralement comme la plus favorable de toutes les provinces wallonnes (revenus nets imposables). Néanmoins, la différence entre revenu moyen et revenu médian y est la plus importante. Ce qui revient à dire que plus de personnes qu'ailleurs perçoivent un salaire inférieur au salaire moyen (une partie de la population perçoit un salaire très élevé faisant grimper le salaire moyen).

A regarder de plus près les chiffres relatifs au niveau socio-économique, il apparaît que c'est en Brabant wallon que l'on retrouve les plus grandes disparités sociales et un plus grand degré d'inégalité de revenus. De nombreux intervenants s'accordent sur le fait qu'être pauvre dans une région aisée peut être particulièrement difficile à vivre.

La précarité est présente sur la majeure partie du territoire, qu'il s'agisse des zones rurales, des quartiers dits « sociaux » ou des zones urbaines, et elle touche toutes les franges de la population, même les personnes avec emploi.

Sur le plan géographique, il existe aussi des disparités : les communes à la densité de population la plus forte se concentrent dans le nord de l'arrondissement, tandis que l'est et le sud présentent une densité moins importante et conservent un caractère rural.

Il apparaît important dans cette synthèse de dégager trois niveaux de thématiques évoquées au cours de l'enquête préalable à la rédaction du diagnostic social : le premier concerne les thématiques transversales – c'est-à-dire les problématiques énoncées par tous les acteurs ; le second est relatif aux effets des crises successives sur le développement des personnes et le troisième fera apparaître les thématiques estimées prioritaires pour les plans d'actions. En quatrième niveau, le Conseil de Prévention souhaite mettre en évidence une thématique émergente.

THEMATIQUES TRANSVERSALES

Perte de cohésion sociale

La désaffiliation et l'isolement social ont des conséquences sur l'ensemble de la vie des enfants et des familles. Les professionnels constatent qu'une partie de la population rencontre des difficultés à entrer en contact avec des services d'aide soit pour des raisons physiques (difficultés à se déplacer), soit pour des raisons psychologiques (sentiment de honte, ressenti d'inadéquation des services, ...).

Il est essentiel de porter une attention particulière à ces mécanismes d'isolement et de fournir des efforts soutenus pour lutter notamment contre la démotivation des jeunes vis-à-vis de leur parcours scolaire et/ou professionnel, ainsi que contre leur manque de perspectives d'avenir.

Les jeunes montrent des difficultés à créer du lien avec leurs camarades et sont également exposés à plusieurs formes de mixité (sociale, culturelle, économique, religieuse, de genre, d'âge, géographique, ...). Ils évoluent dans un monde où chacun revendique une appartenance ou une

identité particulière ce qui peut engendrer de la confusion, une perte de repères, de la peur ou même du racisme. Il s'agit là d'un terreau propice à la désaffiliation et au retrait.

Les professionnels sont souvent mis au défi par certains jeunes. Ces derniers expriment leur acceptation des limites et des règles en fonction de la légitimité et de la crédibilité qui leur sont accordées : il est donc nécessaire de créer une relation positive.

Accès aux droits fondamentaux : mobilité, culture, sport, logement

Les difficultés de mobilité dans certaines zones rurales empêchent les jeunes d'accéder aux activités culturelles et sportives ; leur choix se voit ainsi limité à ce qui est organisé autour de leur lieu habituel de vie.

Ces communes sont généralement mal desservies en transports en commun ce qui peut limiter voire entraver l'accès aux ressources sociales pour les personnes ne disposant pas d'un moyen de transport personnel. Cette situation contraint également les différents services et associations à délocaliser leurs actions et événements au plus près du public.

L'accès à un logement digne est un droit essentiel, en particulier pour des jeunes fragilisés dans leur parcours. Les professionnels craignent que la difficulté d'accès à un logement décent ne constitue une cause de décrochage scolaire, social ou de marginalisation. Le prix d'une location décente ne cesse d'augmenter et le public vulnérable reste souvent victime des craintes des propriétaires bailleurs (pas de garant, pas de revenus stables, pas d'emploi, ...).

De nombreux jeunes rencontrent des difficultés d'accès à la culture, au sport et aux loisirs ; soit à cause de difficultés financières, soit parce que certaines familles ne considèrent pas les loisirs comme facteur essentiel à l'épanouissement de leurs enfants.

Les propositions d'activités culturelles et sportives sont nombreuses et variées. Suite aux différentes crises, les possibilités d'activités se sont diversifiées (retour à la nature, citoyenneté,...). L'offre s'est adaptée aux congés scolaires mais, de manière générale, les prix ont augmenté ce qui empêche les familles précaires et/ou nombreuses d'y inscrire leurs enfants. Les problèmes de mobilité entravent également la participation aux activités.

Il devient donc essentiel de réfléchir aux solutions qui permettront une évolution positive du respect des droits fondamentaux des citoyens.

EFFETS DES DIFFERENTES CRISES SUR LE PUBLIC

Les jeunes sont particulièrement affectés par les crises successives (menace pour leur avenir), ce qui abîme leur estime de soi et fragilise leur santé mentale, entravant ainsi leur capacité à établir des liens avec l'extérieur (scolaire ou non).

La crise sanitaire a eu un impact négatif sur le travail d'accroche entre les jeunes et les éducateurs (c'est souvent en rue qu'ils sont rencontrés). Les professionnels ont pu observer une modification des rapports sociaux entre les jeunes/familles vulnérables et les intervenants. La distanciation semble avoir influencé négativement la perception de la population notamment pour oser une demande d'aide. Dès lors, les jeunes réalisent des activités chez eux, seuls, tout en limitant leurs interactions physiques avec autrui. Les professionnels identifient même une certaine peur d'aller vers autrui et de s'engager dans un atelier, un projet, ...

Certains jeunes sont donc confrontés à l'isolement et à la fracture sociale, un sentiment d'être laissé pour compte dans une société en changement constant.

Les crises ont également précipité certains bénéficiaires dans la précarité et ont aggravé la situation de nombreuses familles, en particulier celles qui rencontraient déjà des difficultés financières. Certains parents ont perdu leur emploi ou se sont retrouvés en chômage économique. Les emplois accessibles sans qualifications sont limités.

Le fait de ne pas pouvoir faire face à ses dépenses est anxiogène pour de nombreuses familles et le fait de vivre au jour le jour et d'avoir peu de perspectives rassurantes est très stressant pour les jeunes. Les difficultés financières peuvent compromettre la capacité des parents à assumer pleinement leur rôle et à répondre efficacement aux besoins de leurs enfants. Dans ces circonstances, il arrive que les parents ne puissent pas offrir les soins appropriés lorsque leurs enfants rencontrent des difficultés qui nécessitent une prise en charge particulière.

Cette précarité teinte les relations familiales, induit des problèmes de santé mentale et brise le sentiment d'appartenance à la société. Elle s'accompagne d'un sentiment de honte, d'une envie de dissimuler et engendre souvent une solitude émotionnelle.

Tous les acteurs constatent une hausse significative des troubles mentaux et psychiatriques, des burnout et des dépressions. Certains parents n'arrivent plus à combler le besoin d'amour, de protection et de sécurité de leur enfant.

Parmi les symptômes les plus souvent nommés, on retrouve des phobies, des addictions (drogues, jeux vidéo), des épisodes délirants, des comportements d'automutilation, des tentatives de suicide, ... Certains jeunes doivent recourir à une médication pour supporter leur mal-être.

D'autres phénomènes sont également identifiés : la difficile gestion des émotions, la crainte de l'échec, l'expérience de l'isolement ou le harcèlement.

Les services constatent une évolution du public concerné avec des consommations plus précoces, intenses et fréquentes qu'auparavant. La nature des substances consommées a également évolué vers des drogues plus dures et il existe une tendance à la banalisation de la consommation d'alcool et de cannabis.

Les AMO s'attellent à travailler en partenariat et à adopter une approche intersectorielle pour répondre aux situations complexes rencontrées par les jeunes. Leur objectif est de garantir un accueil inconditionnel et d'intégrer efficacement le réseau de personnes ressources qu'ils peuvent solliciter.

Plusieurs initiatives stimulées par le réseau Archipel BW rassemblent les intervenants de terrain dans la création de projets visant les jeunes « multiprofiles ».

Enfin, il est important de souligner que le travail éducatif et social de première ligne reste un élément incontournable dans une société donnée pour ce qu'il apporte de complémentaire à la vision médicale. "Tout est certainement bien-être mais tout n'est pas santé mentale" : restons donc attentifs dans un premier temps au développement de la cohésion sociale, de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Il est effectivement crucial de recréer du lien, motiver les élèves à retrouver le chemin de l'école en lui redonnant du sens. Les crises ont exacerbé les inégalités sociales et aggravé les difficultés scolaires, entraînant une pression axée sur les résultats/la réussite. Pendant un temps, il fut impossible d'aller à l'école, puis l'école s'est invitée à la maison ; apprendre est devenu une réalité distante alors que c'est dans la qualité du relationnel que les meilleures expériences se font...

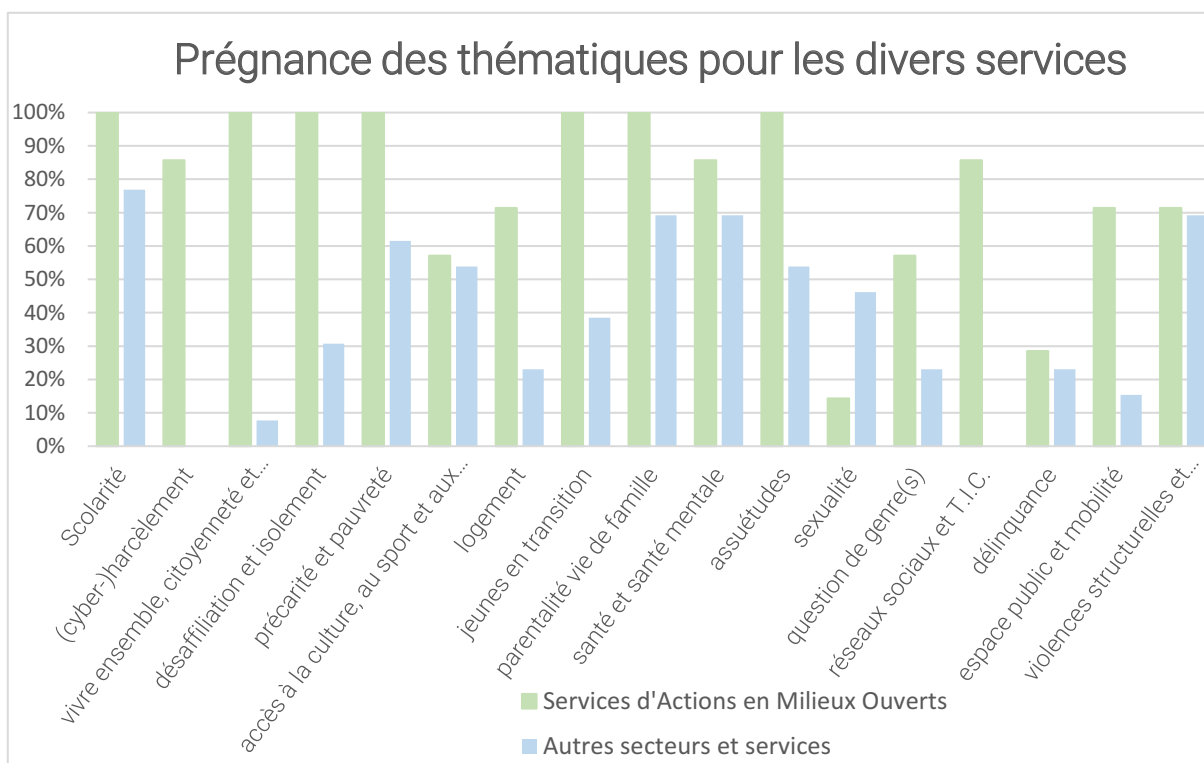
Les professionnels estiment que la virtualisation croissante du quotidien, marquée par une utilisation excessive des écrans et des réseaux sociaux, peut entraîner une perte de contact avec la réalité et une dévalorisation de la personne. Les modèles idéaux, souvent irréels, présentés sur les réseaux sociaux peuvent contribuer à ce phénomène. Ils soulignent ainsi une dépendance aux écrans, avec une grande attention portée aux réseaux sociaux numériques. Certains jeunes expliquent qu'ils se sentent « nus » sans leur téléphone qui leur permet de rester

en contact continu avec leurs amis et le monde extérieur. Sans cet objet, ils ne se sentent plus exister !

Ici se termine la partie des constats transversaux principaux de tous les intervenants consultés préalablement à la rédaction du diagnostic social. Les thématiques qui pourraient être priorisées au départ des différents constats sont abordées ci-dessous.

THEMATIQUES PRIORITAIRES

Le tableau suivant reprend les différentes thématiques relevées dans les diagnostics sociaux des services AMO en les comparant avec celles relevées par les autres secteurs et services dans le questionnaire proposé par le service de prévention. Lorsque plusieurs services d'un même secteur ont mis en évidence une même thématique, elle n'a été comptabilisée qu'une seule fois afin d'éviter un phénomène de surreprésentation.



Ce graphique illustre les tendances qui orientent le choix des thématiques prioritaires dans divers secteurs ; notamment la scolarité, la parentalité, la santé mentale, les assuétudes et la transition vers l'âge adulte. Toutefois, ces dernières années de nombreux dispositifs intersectoriels ont été déployés pour soutenir le bien-être et la santé mentale.

La thématique des assuétudes a suscité des questionnements auprès des professionnels. Des actions de prévention sont développées sur le territoire mais ne semblent pas suffisantes pour répondre aux besoins de prise en charge curative.

Partant de ce constat, seules les trois autres thématiques sont développées ci-dessous.

Parentalité et vie de famille

Certains parents font face à des difficultés multiples, allant de la gestion personnelle à l'absence d'exemples harmonieux, en passant par des défis d'intégration sociale, des problèmes d'hygiène, de nutrition, de santé et des difficultés dans la gestion du budget familial. Le renforcement des liens parents/enfants et la valorisation des compétences parentales semblent être un objectif commun pour les professionnels.

Dans certains cas, les parents sont plus préoccupés par leur propre bien-être et accordent trop peu de temps ou d'intérêt à leurs enfants. Ces formes de négligence sont plus fréquentes au sein des familles vulnérables et précarisées et peuvent se manifester par des erreurs, des inattentions, un manque d'implication dans la scolarité des enfants, ... Ces parents n'offrent pas le minimum de sécurité, de stabilité et de structure nécessaire au développement sain de leurs enfants.

A l'inverse, certains parents ne se font pas soigner par crainte de voir leurs enfants placés.

Les différentes crises ont augmenté la précarité et l'isolement social des familles qui ont tendance à prioriser les besoins par manque de ressources financières. En effet, la crise sanitaire a précipité une transition vers le numérique qui n'était ni anticipée ni accompagnée, entraînant une déshumanisation des services à la population avec moins d'interactions directes. Cette évolution a créé une fracture au sein de la société, amplifiant les inégalités et accentuant les défis auxquels sont confrontées les familles vulnérables.

Les exigences administratives vis-à-vis des familles fragilisées sont beaucoup plus importantes qu'avec n'importe quel autre parent. Celles-ci viennent alourdir les situations et mettent les parents en situation de justification permanente, de stress, de découragement ou d'échec.

Divers projets travaillent la question de la parentalité :

- « [Tempause](#) » Atelier de Soutien à la Parentalité
- « [Cocoon](#) » lieu de rencontre
- « [Espace Parents dans la Séparation](#) »
- Groupes de parole entre parents, enfants et adolescents

Scolarité et harcèlement

Dans le contexte post-crise, les conditions du retour à l'école ont provoqué chez certains jeunes une perte de sens, une lassitude voire même un décrochage scolaire. Or, la motivation est un élément central qui influe sur la réussite et l'engagement dans la scolarité.

Les professionnels constatent aussi un manque de concentration et d'attention chez les jeunes, et ce, peu importe l'âge et le type d'activité proposée (animations, aide aux devoirs, ...).

Les élèves d'aujourd'hui veulent une relation égalitaire avec les adultes, ce qui implique un changement de posture. Ils sont en demande de dispositifs qui leur donnent la parole, les font participer à la vie à l'école et à la société.

Les signalements des jeunes victimes de harcèlement sont plus importants que dans le passé et les AMO constatent une évolution de la forme du harcèlement avec la banalisation de moqueries, une plus grande liberté d'expression et un manque d'empathie. Les critiques, formulées de manière indirecte ou sous le couvert de l'anonymat sur les réseaux sociaux, amplifient ce phénomène.

Certaines écoles ne sont pas favorables aux partenariats avec des services extérieurs, ce qui peut limiter l'accès aux ressources et aux soutiens externes pour les élèves.

Tous les jeunes n'ont pas la possibilité de choisir une option qui leur correspond dans un établissement proche de leur domicile. Les services soulignent un manque d'écoles spécialisées et de structures alternatives (CEFA, IFAPME, FLA et DASPA) en Brabant wallon.

Bien que l'éducation soit officiellement gratuite, le coût de la scolarité reste une préoccupation pour de nombreux parents.

Le site « accrochons-nous.be » reprend les projets et initiatives développés sur le territoire en lien avec la scolarité, développé par le Conseil de Prévention en partenariat avec la plateforme Enseignement - Aide à la Jeunesse du Brabant wallon et le réseau Archipel BW.

Jeune en transition vers l'âge adulte

Les jeunes éprouvent des difficultés à se projeter dans le futur ou rencontrent souvent un manque de préparation au passage à l'insertion professionnelle. Des acteurs pointent une lacune d'information et un manque de clarté quant au monde du travail, entraînant confusion et méfiance par rapport aux attentes du monde adulte.

Les jeunes expriment des inquiétudes quant à leur place dans la société et ressentent un besoin légitime d'être entendus et reconnus dans leur vécu. Leur image dans les quartiers et lieux de vie est souvent ternie, la communication avec les adultes semble difficile. Le lien social est plus lent à créer.

Les jeunes qui introduisent une demande de mise en autonomie nécessitent donc un accompagnement adapté qui soutient la recherche d'un emploi ou d'une formation, l'acquisition d'un logement et l'apprentissage de la gestion de leur quotidien.

À cet âge, certains jeunes peuvent manifester une anxiété, un désintérêt ou un refus de se former mais évoquent de nombreuses questions en lien avec leurs droits, leur avenir, le sens de la vie d'autant qu'ils ne perçoivent rien de concret en termes d'insertion socio-professionnelle.

C'est dans cette troisième piste de travail que les actions peuvent également prendre sens car les jeunes en transition seront les parents de demain : le bien-être de plusieurs générations est donc en jeu.

Divers projets s'intéressent à la question de l'autonomie des jeunes :

- « (post-)Solidarité » année citoyenne pour construire et se construire
- « [Été Solidaire](#) »
- « [Co-toit](#) » co-logement avec accompagnement
- « [Cap'Autonomie](#) » Brochure d'informations
- « [K-ban](#) » Dispositif intersectoriel

THEMATIQUE EMERGENTE

Si la thématique relative au genre et à l'identité n'a pas été abordée par tous les services rencontrés, le Conseil de Prévention souhaite qu'elle puisse apparaître dans le travail de synthèse.

Les professionnels vont sans doute être amenés à repenser leurs pratiques en lien avec cette nouvelle réalité. Les jeunes en recherche d'identité ou en transition de genre sont plus susceptibles d'être victimes d'exclusion qui peut conduire à un isolement social et à un repli sur soi.

En conséquence, certains jeunes évitent de fréquenter l'extérieur car ils pourraient être confrontés à de la discrimination. Ces stratégies d'évitement contribuent à maintenir et à renforcer le mal-être physique et/ou mental des jeunes.

Aujourd'hui, l'approche des intervenants consiste à prendre en considération ce que les jeunes expriment, qu'il s'agisse de questionnements ou de certitudes mais il est évident que les méthodes de prise en charge de ces nouvelles questions identitaires devront se réfléchir aussi dans les espaces intersectoriels.

V. PRIORITÉS RETENUES EN VUE DU PLAN D' ACTIONS 2025-2027

JEUNES EN TRANSITION VERS L' AGE ADULTE

DESCRIPTION

Les diagnostics sociaux font apparaitre la nécessité de travailler à plusieurs niveaux :

- Passage compliqué à l'Aide Sociale Générale.
- Isolement et/ou volonté personnelle de se retirer de la société.
- Difficulté d'insertion liée à l'accès au logement, à l'emploi qui provoque des mécanismes de marginalisation.
- Manque d'opportunités de faire entendre/comprendre sa situation dans les différents espaces sociaux.
- Place du jeune dans une société en constante évolution.
- Sentiment d'exclusion lié au racisme et au manque de mixité sociale.
- Difficulté d'appréhender le monde avec discernement, nuance et sens critique.

PUBLIC CONCERNE

Jeunes vulnérables âgés de 16 à 21 ans

DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Insertion socio-familiale

Intégration professionnelle

Formation formelle et informelle

EFFETS RECHERCHES

- Faciliter l'émancipation
- Soutenir l'accès aux droits
- Permettre une meilleure compréhension du milieu de l'insertion professionnelle
- Améliorer l'accessibilité des services et leur proactivité
- Favoriser les espaces d'expression/d'échanges

PARENTALITE ET VIE DE FAMILLE

DESCRIPTION

Les diagnostics sociaux font apparaitre la nécessité de travailler à plusieurs niveaux :

- Manque de cadre éducatif cohérent
- Faiblesse des repères éducatifs
- Manque de suivi scolaire
- Difficulté d'assurer le rôle parental
- Impact des séparations sur les enfants
- Tensions et violences en famille
- Familles plurielles

PUBLIC CONCERNE

Enfants et jeunes vulnérables de 0 à 22 ans, leur famille et leurs familiers

DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Famille

Relation enfants/parents

EFFETS RECHERCHES

- Dédramatiser les situations
- Favoriser une relation positive enfants/parents
- Limiter les effets des violences
- Eviter les mécanismes de parentification
- Limiter l'impact des dysfonctionnements familiaux
- Développer la capacité de se rendre compte du vécu de l'enfant
- Rompre l'isolement des familles

SCOLARITE ET VIVRE-ENSEMBLE

DESCRIPTION

Les diagnostics sociaux font apparaître la nécessité de travailler à plusieurs niveaux avec les acteurs scolaires et les jeunes, au sein ou en dehors de l'école :

- Amélioration du climat scolaire permettant une plus grande ouverture d'esprit, une plus grande acceptation de l'autre et de ses différences.
- Développement du collectif (entraide, soutien, solidarité, cohésion).
- Utilisation des écrans.
- Emergence de nouveaux modes de communication.
- Place de l'enfant et du jeune dans une société en constante évolution.
- Lutte contre les mécanismes amenant le décrochage scolaire et la démotivation.
- Sentiment d'exclusion lié au racisme et au manque de mixité sociale.
- Difficulté d'appréhender le monde avec discernement, nuance et sens critique.

PUBLIC CONCERNE

Enfants et jeunes scolarisés de 2,5 à 21 ans

DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Milieu scolaire

Milieu de vie du jeune

EFFETS RECHERCHES

- Ré-affilier et raccrocher au niveau scolaire ou social
- Développer la capacité à entrer en relation
- Atténuer les conflits et lutter contre le harcèlement
- Permettre à l'école d'offrir un espace d'épanouissement afin de favoriser l'apprentissage

VI. POINT(S) D'ATTENTION A L'EGARD DU COLLEGE DE PREVENTION

Le diagnostic social a été marqué par les effets des différentes crises sanitaires, économiques et géopolitiques. Elles ont entraîné des conséquences non-négligeables sur les jeunes et les familles vulnérables.

Dans l'évolution des nouvelles politiques budgétaires, il est important que la prévention soit une priorité et reste au bénéfice de ces derniers.

Les thématiques relevées en 2020, exposées dans le diagnostic social précédent (pages 186 et 187) ont été revues lors du Conseil de prévention du 25 novembre 2024.

Force est de constater que plusieurs d'entre elles sont toujours d'actualité, voire aggravées, même si certains services ont continué à développer des méthodes de travail permettant une plus grande proximité avec le public cible de la Prévention.

Un sentiment de mal-être collectif a été mis en évidence depuis la crise sanitaire, ses effets n'ont pas pu être endigués et accentuent le phénomène d'isolement. Les intervenants de la prévention cherchent à développer une meilleure communication et une visibilité accrue auprès des jeunes.

1. **Le Conseil suggère que le Collège de Prévention s'intéresse à une politique du logement** permettant un réel accès à des lieux de vie salubres, accessibles financièrement et adaptés aux besoins des familles.

En effet, l'offre de logements disponibles est fortement inférieure à la demande, le prix d'une location décente ne cesse d'augmenter et le public vulnérable reste souvent victime des craintes des propriétaires bailleurs (pas de garant, pas de revenus stables, pas d'emploi, ...). Les jeunes doivent pouvoir être pris en compte dans leur spécificité avec des accompagnements adaptés. A nouveau, des ponts entre l'Aide à la Jeunesse et l'aide sociale générale sont indispensables pour les aider dans leur parcours.

L'accès à un logement digne est un droit essentiel, en particulier pour des jeunes fragilisés. Les professionnels craignent que la difficulté d'accès à un logement décent ne constitue une cause de décrochage scolaire ou social et un risque de marginalisation.

2. **Le Conseil suggère que le Collège de Prévention continue à encourager une collaboration intersectorielle permettant d'endiguer les phénomènes cités ci-dessous :**

- a. Les familles et les jeunes se retrouvent en situation de **multi-précarités et de décrochages multiples** liés au peu de ressources familiales, relationnelles, sociales et économiques ainsi qu'à leurs grandes difficultés d'accès aux droits en matière de logement, de mobilité, de soins de santé, de formation, d'emploi, d'accès à la culture, aux loisirs et au sport, ...

- b. Le nombre de jeunes de 18 à 25 ans faisant une demande de **revenu d'intégration sociale au CPAS** a sensiblement augmenté. La précarité demeure une réalité pour de nombreux jeunes adultes, mais il est de plus en plus difficile de bénéficier d'une aide du CPAS en raison des conditions d'octroi et de la lourdeur de la procédure. Certains étudiants se voient dans l'obligation de travailler parallèlement à leurs études pour subvenir à leurs besoins et/ou à ceux de leur famille.
- L'actuel travail de réflexion sur les collaborations entre l'Aide à la Jeunesse et l'Aide Sociale Générale devra aboutir à la rédaction d'un nouveau protocole et être intégré dans les pratiques des intervenants.
- c. **L'isolement social** est parfois directement lié aux **problèmes de mobilité** et au manque de décentralisation des services que connaît notre arrondissement.
- Les professionnels constatent en effet qu'une partie de la population peut être considérée comme « intouchables », « sans voix ». Il s'agit de personnes ayant des difficultés à entrer en contact avec des services extérieurs soit pour des raisons physiques (difficultés à se déplacer), soit pour des raisons psychologiques (sentiment de honte, ressenti d'inadéquation des services, ...) soit par méconnaissance.
- La création de pôles associatifs intersectoriels décentralisés rendrait plus aisé l'accès aux services fondamentaux.**
- d. Le **manque** de places d'accueil (accessibles financièrement) pour les tout-petits et les **difficultés** vécues par **les jeunes parents - parfois seuls** - quant à la possibilité d'un **accueil de courte durée et de qualité** (espace de loisirs, de recherche d'emploi, etc...) sont des réalités actuelles qu'il convient de prendre en considération si l'on entend mener une politique inclusive par le travail. Ce point rencontre aussi les difficultés de mobilité de ces personnes qui risquent alors de se voir confrontées à l'isolement.
- e. De nombreux jeunes de 17 à 23 ans décrochent sans retour possible dans le système scolaire. **Une synergie doit être développée** avec le Forem, les CPAS et les services OIP. Des projets tels que « SolidarCité » apportent une aide précieuse pour plus d'une centaine de jeunes volontaires en décrochage scolaire et en attente de trouver une place dans une société qui manque de répondant face à leur désarroi. En outre, ils présentent des difficultés à se projeter dans l'avenir et à construire un projet de formation ou professionnel. **Le Conseil suggère que le Collège promeuve largement et pérennise les actions de ce type au sein des arrondissements.**

3. Le Conseil suggère que le Collège de Prévention prenne en considération les multiples constats évoqués en lien avec les difficultés de mobilité et soutienne un investissement pour une mobilité « jeunes et familles ».

Le manque d'offre en transports en commun dans certaines zones de l'arrondissement complique l'accès des jeunes aux activités **culturelles, sportives ou de loisirs** ; leur choix se voit ainsi limité à ce qui est organisé autour de leur lieu de vie.

Les **causes de ce phénomène** sont principalement **financières**. Certains parents en souffrance n'ont **pas les ressources** suffisantes pour entreprendre les démarches nécessaires à la participation aux activités extérieures. Dans le Brabant wallon, les difficultés liées à la disparité des publics et le peu d'offres de transport sont un réel problème pour les publics fragilisés.

Le **manque d'activités accessibles** aux jeunes en situation de vulnérabilité pendant leurs temps libres, la rareté de lieux d'échanges et le manque de personnes ressources réduisent considérablement les « moments sociaux » nécessaires à leur développement et les confinent dans un quotidien répétitif.

Les **difficultés de transport** constituent également des obstacles à la motivation scolaire. L'absence d'un réseau de transports publics adéquat entrave l'accès des jeunes aux formations qu'ils souhaitent suivre. Ils se voient alors contraints de choisir des parcours de formation en fonction de leur mobilité plutôt que de leurs aspirations.

Certains services, dont des AMO, ont mis en place des permanences décentralisées et/ou des véhicules aménagés pour venir en aide aux jeunes là où ils vivent. **Ces lieux de proximité avec le public doivent être reconnus comme de bonnes pratiques mais aussi soutenus structurellement de manière plus pérenne.**

4. Le Conseil suggère que le Collège de Prévention évalue et participe à la recherche d'une égalité de traitement des enfants et adolescents à l'école.

En matière de **scolarité**, si la problématique liée à la **prétendue gratuité de l'enseignement obligatoire** (au niveau du matériel scolaire, des repas chauds et de l'accueil et du soutien extra-scolaires) avait été une question sensible en 2020, il s'avère plus judicieux de souligner aujourd'hui l'importance de cette **inclusion de tous quel que soit le niveau socio-économique des familles**. Les décisions politiques doivent tendre vers cette **intégration**. Les différentes crises économiques ne doivent pas impacter l'éducation des enfants, l'enseignement étant obligatoire et donc prioritaire.

Le rapport à l'échec a des impacts négatifs sur le quotidien ainsi que sur la motivation vis-à-vis de l'école. Il engendre désillusion et abandon. Certains enseignants sont perçus comme démotivants et les jeunes sont présentés comme inattentifs et non-intéressés : ces rapports complexes participent aux difficultés des jeunes à trouver leur place à l'école et à leur méfiance à l'égard du système scolaire. En outre, certains parents souhaiteraient davantage d'attention et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de leurs enfants, ... Sur le terrain cela reste excessivement difficile à mettre en place. Ces relations complexes génèrent des frustrations et une **communication difficile** marquée par de l'irrespect, des tensions et des conflits. Cela se répercute sur l'ambiance générale de la classe.

Les jeunes sont également exposés à plusieurs formes de mixité (sociale, culturelle, économique, religieuse, de genre, d'âge, géographique, ...). Ils évoluent dans un monde pluriel qui peut engendrer de la confusion, une perte de repères, de la peur, de la violence ou même de l'intolérance et du racisme. **Nous préconisons de mettre en place des lieux et des espaces qui déconstruisent les stéréotypes et les préjugés.**

Il est souvent difficile d'introduire de la nuance et de permettre à chacun de se mettre à la place de l'autre. En conséquence, l'empathie, essentielle à une communication non violente, semble souvent faire défaut.

Il apparaît actuellement indispensable de créer des conditions d'une vie sociale moins marquée par le consumérisme et l'égoïsme. Une réflexion et des actions pourraient être menées dès le plus jeune âge en collaboration avec le milieu scolaire, par exemple.

De plus, beaucoup de jeunes ne sont pas certains de leur **orientation scolaire** ou de leur choix de formation. Ils se sentent parfois perdus dans des voies scolaires qui manquent de stabilité par le caractère récurrent des réformes dans l'organisation de l'enseignement. Ces incertitudes génèrent de l'angoisse et de l'anxiété chez les jeunes. Certains expliquent se poser de nombreuses questions et ne pas recevoir l'aide nécessaire (informations, soutien et accompagnement) pour s'orienter au mieux. Beaucoup expriment le désir d'effectuer davantage de stages d'observation pour découvrir la réalité du terrain.

5. **Le Conseil suggère que le Collège de Prévention se penche sur les relations avec les institutions** normatives (justice, police, école, ...) et autres qui peuvent être perçues par les jeunes comme **discriminatoires**. Ce vécu peut entraîner un sentiment de repli identitaire et un esprit de rébellion.

6. **Le Conseil suggère que le Collège de Prévention crée les conditions d'une meilleure accessibilité à l'information** (connaissance des droits, des aides et de tous les dispositifs mis en place sur un territoire donné) et continue à viser une **réduction de la fracture numérique**.

L'éducation à l'utilisation positive des outils numériques doit être développée afin de limiter les effets dévastateurs en cas de cyberharcèlement, de diffusion d'images/vidéos personnelles sur les réseaux, ... Les parents comme les jeunes ne savent pas comment réagir et sont dépourvus de solutions rapides pour interrompre la diffusion de ces contenus.

VII. CONCLUSION

Le Décret portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la Jeunesse et la Protection de la Jeunesse a modifié et enrichi le dispositif de la prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a notamment institué deux organes de travail permettant de coordonner les actions territoriales, qu'elles s'inscrivent dans les divisions (Conseils de Prévention) ou dans l'espace de la Communauté Française tout entière (Collège de Prévention).

Le Conseil de prévention du Brabant wallon doit, dans ses missions, accorder une importance particulière à la concertation et à la collaboration entre les services et secteurs en lien avec la prévention. Comme cela a pu être démontré plus avant, les trois années écoulées ont été le témoin de la mise en place d'une multitude de réunions, de groupes de travail et de commissions. Ces séances de travail ont eu pour but de réunir les différents acteurs autour de projets concrets et ont été le théâtre d'échanges approfondis sur les problématiques identifiées. Au sein du Conseil, la représentation équivalente entre les services de l'Aide à la Jeunesse et les autres secteurs peut permettre des débats intersectoriels intéressants. Les AMO représentent près d'un quart des membres du Conseil ce qui leur donne une place privilégiée dans les discussions et décisions. Néanmoins, les autres services et secteurs peuvent influencer sur l'orientation et la vision du travail à mener. Cependant, les membres du Conseil qui participent déjà à de nombreux espaces intersectoriels (commissions multiples, groupes de pilotage intersectoriel, conseil, comité, ...) éprouvent des difficultés à assister à de nouvelles réunions plénières.

L'enjeu pour les années à venir est de dynamiser le Conseil et de faire en sorte qu'il soit vecteur de changements dans l'intérêt des jeunes en agissant sur leur environnement et directement auprès d'eux via différentes actions.

Beaucoup de thématiques ont été évidemment relevées par nos partenaires (voir [tableau « Prénance des thématiques pour les divers services »](#)) mais il a semblé judicieux de recentrer les possibilités offertes à la création de projet pour éviter l'éparpillement.

D'autre part, ces dernières années, de nombreux dispositifs intersectoriels ont été déployés pour soutenir le bien-être et la santé mentale (notamment en lien avec les effets néfastes des différentes crises).

La problématique des assuétudes a également suscité des questionnements auprès des professionnels et des actions de prévention sont déjà développées sur le territoire.

Malgré les nombreux sujets mis en avant et qui pourraient faire l'objet d'une attention particulière, les priorités définies par le Conseil du Brabant wallon se structurent autour de trois axes :

- La petite enfance et la parentalité en difficulté
- Le développement d'un mieux vivre ensemble à l'école
- L'émancipation des adolescents plus âgés.

Cette démarche de synthèse et de priorisation finalise le diagnostic social de 2024 et permet de définir un plan d'actions 2025 – 2027.

Petit à petit, un travail de collaboration avec divers organes de concertation a été noué par les agents de prévention. Leur participation et leur légitimité est acquise pour bon nombre de partenaires : les contours de l'importance de la prévention sociale commencent à prendre forme. C'est dans cet esprit qu'il est essentiel que ces espaces d'échanges importants puissent être pérennisés avec les secteurs de l'enseignement, de l'enfance et de la santé mentale.

Ces collaborations ont été le socle de la création de projets intersectoriels qui fondent leur action au bénéfice des jeunes les plus vulnérables sur l'arrondissement, par exemple : le site « Accrochons-nous.be », « K-BAN », « Espace Parents dans la séparation », ...

Afin de permettre le débat sur les problématiques rencontrées dans le monde scolaire, des commissions mixtes locales ont été mises en place à l'initiative des facilitateurs et en collaboration avec la Plateforme Enseignement-Aide à la Jeunesse de l'arrondissement.

Le Conseil de Prévention veut s'inscrire dans une dynamique de soutien, de stimulation et d'analyse des faits sociaux pour enrichir le débat entre partenaires et c'est au travers de celle-ci qu'il faut lire les éléments qui concourent à l'appel à projets.

De plus, les perspectives à court terme vont s'atteler au développement des relations avec les secteurs du sport et de la culture afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre sans distinction.

La question de la participation et du recueil de la parole des jeunes reste toujours d'actualité pour bon nombre de partenaires : certes des efforts ont été réalisés quant à la définition des cadres nécessaires à sa mise en œuvre mais c'est à propos de l'effet de la parole des jeunes sur leur propre développement qu'il est encore indispensable de travailler.

Enfin, sur base de tous ces constats, nous formons le vœu que ce travail social puisse renforcer et soutenir les actions d'aide en faveur des jeunes et des familles plus vulnérables en réduisant les inégalités sociales et les violences auxquelles ils sont confrontés.

Nous remercions aussi tous les collaborateurs, les partenaires et les collègues qui ont œuvré pour construire ce diagnostic social : c'est un travail approfondi qui fonde une meilleure connaissance des réalités de nos quartiers.

BIBLIOGRAPHIE

Textes législatifs et réglementaires :

- Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse a été adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles le mercredi 17 janvier 2018.
<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=8114>
- Arrêté relatif au conseil de prévention
https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/46264_000.pdf
- Arrêté relatif au collège de prévention
https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47126_000.pdf

Etudes et Rapports :

- Diagnostic social 2023-2025 actualisation en décembre 2023, AMO la Croisée.
- Diagnostic social 2023 Présentation de la quatrième mise à jour des phénomènes répertoriés sur le territoire de l'AMO, AMO Carrefour J.
- Diagnostic social 2023, l'AMO Color'Ados.
- Diagnostic social du service AMO PlanJ-2023, l'AMO PlanJ.
- Diagnostic social des AMO, l'AMO Tempo, décembre 2023.
- Diagnostic social 2023, La Chaloupe ASBL service d'Action en milieu ouvert, AMO La Chaloupe.
- Diagnostic social 2023, AMO Jeun'Est Service d'Aide aux Jeunes en Milieu Ouvert.
- Diagnostic social du Conseil de Prévention du Brabant wallon, 10.07.2020
<https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=8824>
- Le Collège de Prévention - Portail de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. (s. d).
– Rapport de recommandations 2020 - 23
<https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/ajss-pro/les-instances-de-prevention/le-college-de-prevention/>
- Carte blanche du collectif du 18 novembre 2019 réalisée par le collectif Interpel'AMOs intitulée « Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles sont-elles une entrave à leurs droits fondamentaux ? »
- Site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, rapports d'activités 2022
<https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-dactivite/>

Références statistiques :

- Site Statbel – La Belgique en chiffres
<https://statbel.fgov.be/fr>
- Site WalStat – Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie
<https://walstat.iweps.be/walstat-liste-indicateurs.php>
- L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)
<http://cohesionsociale.wallonie.be/content/PCsisadf>
<https://isadf.iweps.be/isadf.php>
- IWEPS. (s. d.). Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT.
https://walstat.iweps.be/walstatcatalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=4&indicateur_id=213500&sel_niveau_catalogue=T&ordre=3
- Taux de pauvreté selon le statut du logement - IWEPS. (2024, 12 mars).
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-pauvrete-selonstatutlogement/#:~:text=Ainsi%2C%20on%20peut%20affirmer%20avec,%25%20et%2034%2C1%20%25.>
- Site IWEPS – Les chiffres clés de la Wallonie – Edition 2023
https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/10/CC2023_web_compressed.pdf
- Site EUROSTAT – Thème statistique – Population et conditions sociales
<https://ec.europa.eu/eurostat/web/main/data/statistical-themes#population-socialconditions>
- Revenu d'intégration (RIS) - Moins de 25 ans. (s. d.).
https://stat.mi-is.be/fr/map/drilldown/ris_moins_25/80000/202202
- FWB-ENSEIGNEMENT
<http://www.enseignement.be/index.php?page=28576&navi=4891>
- La base de données IMAJ –Administration générale de l'Aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis – Direction des transversalités et de l'appui stratégique – Service de la Recherche et des Statistiques